L'Action NATIONALE

Volume XCII, numéro 5, mai 2002

Desjardins, l'Église et le développement



1917 2002 85

DES IDÉES POUR BÂTIR

L'Action NATIONALE

Directeur Robert Laplante

Directrice adjointe Laurence Lambert

Secrétaire administrative Claire Caron

Comité de rédaction

François Aquin, *avocat*
Henri Joli-Cœur, *administrateur*
Robert Laplante
Lise Lebrun, *animatrice communautaire*
Yvon Martineau, *avocat*
Pierre Noreau, *Université de Montréal*
Michel Rioux
Marie-Claude Sarrazin, *Bachelière en Droit*
Pierre Serré

Comité de lecture

Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval*
Jean-Jacques Chagnon
Lucia Ferretti, *professeure d'histoire, UQTR*
Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ*
Chrystiane Pelchat, *enseignante*
Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*
Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*
Paul-Émile Roy, *écrivain*
Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*

Prix André-Laurendeau, Membres du jury

Monique Dumais, *théologienne*, Université du Québec à Rimouski
Lucia Ferretti
Daniel Thomas, *professeur, UQAT*

Prix Richard-Arès, Membres du jury

Roland Arpin
Micheline Dumont, *historienne*
Simon Langlois, *sociologue, Université Laval*

Comptes rendus

Paul-Émile Roy

Couverture

Marc-Aurèle Fortin, *Sous un grand orme à Sainte-Rose*, circa 1932. Aquarelle sur papier, copyright : Musée Marc-Aurèle Fortin/Sodart 2000

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5
Téléphone : 514-845-8533 - Télécopieur : 514-845-8529
Courriel : revue@action-nationale.qc.ca - Site : http://www.action-nationale.qc.ca

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113
« Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal »

TABLE DES MATIÈRES

Volume XCII, numéro 5
mai 2002

ÉDITORIAL

Courtiser l'insignifiance
Robert Laplante 3

DÉBATS

Lettre ouverte à M. Gilbert Lavoie
Robert Laplante 7

L'impérialisme et la fatalité
Pierre Vadeboncœur 13

Le ver est dans la pomme
Richard Weilbrenner 17

À Murdochville, la Gaspésie est frappée droit au cœur
Jules Bélanger 53

L'œuvre de Gabrielle Roy : entre un Manitoba mythique et un Québec incertain
Ismène Toussaint 59

La baisse du poids des francophones à Montréal
Charles Castonguay 81

DOSSIER

Desjardins, l'Église et le développement
Johanne Bérard et Marie-Claire Malo 89

85e ANNIVERSAIRE
POUR MÉMOIRE

• Quand le gouvernement d'Ottawa acceptera-t-il de se soumettre à la Constitution
Michel Brunet 127

COMPTES RENDUS DE LECTURE

Jules Gilbert, Pionnier de l'éducation sanitaire
Benoît Gaumer et Georges Desrosiers 151

Le Principe d'humanité
Jean-Claude Guillebaud 152

LECTURES 155

LE BULLETIN DU LUNDI 161

COURRIER DES LECTEURS 173

INDEX DE NOS ANNONCEURS 2

Index des annonceurs

159 Allard & Carrière

160 Bijouterie emblématique Lamond & fils

160 BLC Valeurs mobilières

80 Caisse d'économie des travailleurs de Québec

57 *Cap-aux-Diamants*

150 Conseil québécois du patrimoine vivant

6 *Devoir, Le*

58 FondAction

C4 Fonds de solidarité

177 Laboratoire Dr Renaud

52 Loto-Québec

159 Mouvement national des Québécoises et Québécois

78 Optimum, Gestion de placements

C3 Optimum placements

183 Optimum, Société d'assurance

177 Poitras, Larue & Rondeau inc.

177 Rassemblement pour un Pays souverain

177 Sansregret, Taillefer et Associés

124 SAQ

159 Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

159 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec

160 Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ

160 Translatex Communications +

183 Veilleux, Marc, Imprimeur Inc.

Courtiser l'insignifiance

Robert Laplante

Le résultat des élections partielles dans Saguenay a fait couler beaucoup d'encre et donné bien des frissons. Toutes sortes de frissons. Les fédéralistes n'ont pas manqué d'enterrer encore une fois la souveraineté. Ceux-là qui font semblant de donner dans la nuance concèdent même qu'elle ne disparaîtra pas tout à fait, qu'elle subsistera comme thème nostalgique. Les libéraux provinciaux, quant à eux, n'en ont que salivé davantage à l'idée de se rapprocher des fauteuils ministériels et des banquettes de limousines. L'ADQ, pour sa part, a trouvé matière à essayer de (se) convaincre que le ras-le-bol désabusé pouvait réellement constituer une avenue politique. Et quant au gouvernement du Québec, enfin, il reçut une sanction toute provinciale, à la mesure de sa gouverne provincialiste.

On a beau retourner les choses dans tous les sens, le climat politique actuel ne ressemble en rien à une banale fin de régime. L'agitation pathétique du gouvernement Landry ne renvoie que plus cruellement encore à l'espèce de dissolution du politique qui caractérise désormais le Québec du

Non, le Québec nié dans le Canada. Plus que les limites de la stratégie du bon gouvernement, ce qui frappe de plein fouet le Parti québécois, c'est le constat qu'il n'y a plus aucun espace politique – et encore moins médiatique – pour exprimer toute forme d'affirmation d'un intérêt spécifique du Québec. Il ne peut y avoir d'intérêts nationaux dans une structure politique qui nous nie. Et il ne peut y avoir, non plus, aucune forme d'intérêt spécifique qui puisse réellement servir à la mobilisation quand les fédéralistes sont des inconditionnels : puisqu'aucune perte, aucun recul n'est jamais assez grave pour valoir une remise en cause du lien *canadian,* rien ne vaut donc la peine de se battre réellement. On dénonce, on se lamente et il se trouve toujours quelqu'un pour dire qu'avec de la bonne volonté, du leadership ou de la poudre de perlimpin le Canada va finir par accepter qu'on existe et que cela porte à conséquence.

Lucien Bouchard avait blâmé le peuple pour son apathie plutôt que de changer de posture politique. Quand un gouvernement fait face à une politique qui est réellement contraire à nos intérêts nationaux, c'est à lui de forcer le jeu. Pour avoir refusé de le faire Lucien Bouchard lui-même et le gouvernement Landry qui est resté englué dans son héritage se sont retrouvés dans une position objective absolument délétère : leurs lamentations et leurs choix de toujours s'ajuster aux contraintes que nous impose le Canada ne font que saper davantage la confiance des Québécois et Québécoises dans leur gouvernement national. On ne voit pas comment on peut mobiliser un peuple tout en lui répétant chaque jour que le gouvernement du Québec ne peut pas, qu'il voudrait bien mais qu'il n'a pas les sous, qu'il souhaiterait bien mais qu'on ne l'écoute pas, qu'un jour peut-être...

Il n'y a aucune voie de développement spécifique pour le Québec dans le Canada qui le nie. Les fédéralistes ont beau se gargariser de la rhétorique de la nécessité de passer à d'autres débats, la logique politique reste implacable : ces

autres débats ne seront jamais que ceux qui intéressent le Canada. Ce sont ceux-là qui vont désormais structurer la vie politique québécoise. Et cela ne se fera jamais que dans la manière et au moment que choisira le Canada. Participer à un ordre qui nous nie ne pourra jamais nous conduire ailleurs que dans l'insignifiance et la pusillanimité. Cela ne nous fera pas mourir – du moins pas instantanément – mais cela nous enfermera à coup sûr dans le folklore. Tout en réduisant l'Assemblée nationale en salon de l'impuissance et de la parlotte.

Il reste à peu près une année au gouvernement Landry pour faire la démonstration qu'il n'est pas possible de gouverner le Québec dans une structure qui le condamne à dériver dans l'histoire. Cette preuve, elle ne se fera pas dans la rhétorique mais bien dans la politique. À défaut de poser les gestes qui placeront les citoyens et citoyennes en avant des manifestations tangibles de nos intérêts nationaux, le Parti québécois au pouvoir se condamne à rejoindre le Parti libéral et l'ADQ dans les limbes. Là où il en est, le gouvernement Landry n'a plus d'autre choix que de faire éclater les cadres de la gouverne provinciale pour bâtir le pays.

Un peuple ne peut renoncer à se gouverner lui-même que pour accepter de l'être par d'autres. C'est ce que signifie appartenir au Canada. Ceux-là qui veulent diriger la province de Québec sont, par définition, condamnés à courtiser l'insignifiance. ◊

LE DEVOIR

Économisez 40% sur le prix en kiosque !

Recevez Le Devoir

À VOTRE PORTE

du lundi au samedi pour seulement

3,74$ par semaine (taxes en sus)

Abonnez-vous par téléphone,
c'est facile et rapide !

Composez le (514) **985-3355** pour la région de Montréal,
ou le **1 800 463-7559** pour l'extérieur.

* Prix basé sur l'abonnement de 52 semaines, dans les secteurs où il y a livraison par camelot.

Lettre ouverte à M. Gilbert Lavoie

Soyez donc le Canadien que vous devriez être !

Robert Laplante

Monsieur l'éditorialiste,

Il m'arrive de moins en moins souvent de lire les éditorialistes des journaux du Groupe Gesca. Leur attachement inconditionnel au fédéralisme, l'appartenance du groupe à la famille immédiate du Premier ministre canadien de même que les propos lénifiants sur la convergence et les avantages de la concentration des médias m'indisposent au plus haut point. Je ne m'attarderais pas à réagir à votre texte du 30 mars (**Sortir de l'impasse**, *Le Soleil*), s'il n'avait eu l'heur de m'exaspérer par le laxisme de l'analyse que vous y esquissez et de la position morale qui la sous-tend. Du courage que diable ! Soyez donc le Canadien que vous devriez être !

Je vous concède volontiers que la façon dont Jean-Pierre Charbonneau a « balancé » les rapports de mise à jour des études de la Commission Bélanger-Campeau manquait pour le moins d'élégance et de perspicacité. Elle n'est, malgré tout, qu'une manifesta-

tion supplémentaire du courage flageolant d'une équipe ministérielle velléitaire, d'un gouvernement qui semble bien davantage ployer sous son projet que porté par lui. Je reconnais avec vous que la chose est navrante. Mais c'est une affaire à laquelle les souverainistes sont habitués. Nous savons depuis longtemps que notre projet est mal servi par de trop nombreux politiciens geignards, flasques et timorés.

Nous nous en désolons mais nous savons depuis toujours que tel est le lot d'un mouvement comme le nôtre. On ne s'affranchit pas aisément d'une domination qui depuis des siècles mine la confiance en soi, détruit la capacité de se projeter et surtout, sape la détermination devant l'adversité. Mais nous y arriverons, sans doute malgré ce que le Parti québécois est devenu. L'indépendance se fera lorsque notre peuple décidera que nos intérêts nationaux nous y engagent, envers et contre les élites mollassonnes, les timorés et même les vendus. C'est un travail lent, un effort de longue haleine. Mais nous acceptons de le faire. Parce qu'il n'y pas de véritable action politique sans appel au dépassement.

Ce que je ne supporte plus dans les textes comme le vôtre, c'est cette façon que vous avez de vous défiler aux exigences morales et intellectuelles de la position que vous tenez. C'est vous qui êtes dans une impasse, ce ne sont ni le Québec ni le projet souverainiste. C'est votre soumission inconditionnelle à l'ordre *canadian* qui vous rend la vie inconfortable dans la bourgade que Jean Chrétien nous aménage. Le portrait du Québec tracé par ces études est sombre ? Ce sont les souverainistes que ça devrait inquiéter, pas vous. Vous, vous avez fait le choix du Canada, vous avez soutenu que la minorisation, que l'enfermement dans notre statut de minoritaire à perpétuité constitue une voie de développement pour notre peuple. En

quoi la diminution du poids démographique du Québec pourrait-elle vous inquiéter ? Le Canada est votre pays, si vous avez des appréhensions, c'est que votre projet ne vous donne pas toutes les assurances. Nous les souverainistes savons depuis fort longtemps que le statut de province est incompatible avec la promotion de nos intérêts nationaux et l'épanouissement de notre culture.

Du reste, cette notion même d'intérêt national est bien mal utilisée ici, je vous le concède. Il n'y a qu'une nation au Canada, vous ne pouvez donc parler que des intérêts régionaux de la province. À cet égard, je vous concède tout aussi volontiers qu'il y a quelque chose de préoccupant à voir la province voisine s'assurer d'un plus fort taux d'emploi. Mais, après tout, ne sommes-nous pas partout chez nous dans ce vaste et beau pays ? La mobilité, vous savez, c'est aussi efficace que la péréquation. Pourquoi diable les chômeurs de Beauport croupiraient-ils dans une sous-région anémique quand il y a la prospérité à Hamilton ? Le raisonnement est odieux ? Mais allons donc ! Vous acceptez un ordre constitutionnel qui ne nous fait aucune reconnaissance comme peuple, vous acceptez que le Québec soit une province comme les autres et il faudrait encore s'occuper d'un quelconque avenir collectif au fait français, à la collectivité qui lui donne son être ? Vous êtes un *Canadian* à gros grains, monsieur Lavoie ! Pourquoi faudrait-il se préoccuper de poursuivre une civilisation française ici et accepter de souscrire à l'ordre qui la nie ? Un peu de tonus cher éditorialiste ! Vos réflexes s'émoussent. Il y a la loi sur les langues officielles, il y a un gros paquets d'individus qui parlent la langue de leur choix, de quoi diable vous inquiéteriez-vous ? De la difficulté de franciser les immigrants, de l'assimilation ? A *fact of life*, a dit Jean Chrétien. Soyez donc *Canadian* et relevez le défi d'être ce que vous êtes dans l'intimité de votre foyer et déclarez-vous satisfait

de savoir que les affiches sont bilingues au bureau de poste de Saskatoon.

Vous trouvez inquiétant de voir le gouvernement d'Ottawa agir unilatéralement ? Vous souscrivez aux inquiétudes exprimées quant à l'impossibilité d'obtenir des changements constitutionnels ? Mais c'est votre impasse, monsieur l'employé de Gesca. La conjoncture présente, l'arrogance d'Ottawa, son omnipotence, tout cela n'est qu'une limitation à vos débordements rhétoriques, sans plus, puisque jamais une perte ne sera assez grande, un recul assez grave pour vous amener à remettre en cause le lien canadien. Aucune injustice, aucune extorsion ne vous empêchera jamais de dire que si nous sommes patients pendant encore cent ans nous finirons bien par voir poindre le début d'une amorce de processus de changement. Je comprends que cela vous rende la vie difficile. Mais votre malaise est injustifié, c'est une faiblesse : vous traînez des réflexes folkloriques. Soyez *Canadian*, ayez confiance à cette majorité qui ne reconnaît pas le Québec, ce sont vos compatriotes après tout. Faites comme si vous partagiez vraiment une même communauté de destin. Faites-leur confiance puisque vous acceptez de leur laisser décider de notre sort de minorité niée. Vivez avec vos choix puisque vous rejetez la seule solution qui solidarise notre peuple et le laisserait maître de son développement.

Nous les souverainistes, nous n'attendons rien du Canada : la preuve est amplement faite qu'il n'y a plus rien à en attendre. Nous préférons que les choses soient claires : le Canada et le Québec évoluent sur des voies parallèles, nos valeurs divergent et nous ne voyons nullement nos avenirs de la même façon. Nous voulons vivre ici dans un pays normal, un pays français où nous n'aurons pas à nous tenir à la périphérie de nous-mêmes parce qu'une majorité hos-

tile ne supporte pas que nos différences portent à conséquence. Et nous pensons que le Canada érode notre société, lui inflige des reculs qui nous conduisent à l'enlisement dans la médiocrité.

Vous voulez des idéaux emballants ? Mais proposez-les dans votre beau Canada. C'est votre problème, construisez-le votre pays. Convainquez-nous de sa grandeur et des avantages de vivre dans une société qui emprisonne ses enfants. Dites-nous que la Loi sur les jeunes contrevenants est une voie de civilisation pour les francophones de l'Est. Dites pourquoi nous devrions être tolérants et supporter cette étroitesse d'esprit. Montrez-nous que nous avons tout à gagner de ces belles valeurs canadiennes. Vous avez mal aux Bourses du millénaire, à la Fondation canadienne pour l'innovation, aux investissements massifs d'Ottawa en Ontario ? Mais c'est à vous et aux fédéralistes de votre camp de nous faire la preuve des présumés vertus du leadership provincial si cher à Jean Charest. En attendant, vous pourrez toujours nous dire que ce n'est pas si grave, que cela pourrait être pire et que le Canada pourrait même fermer Valcartier. Vous pourrez toujours banaliser nos reculs en les présentant comme des preuves de notre sens du compromis. La lassitude vous gagne ? C'est votre impasse.

Dites-nous que nous avons toutes les raisons du monde d'être fiers de construire ce beau et grand pays, faites-nous vibrer ! Lancez-en des projets exaltants. Parlez-nous de la revitalisation de la capitale provinciale. Dites-nous toute la fierté que nous aurons de la voir devenir un gros Fredericton, le snobisme hauteville et le Bonhomme carnaval en sus. Proposez-nous le jumelage de Cap-Rouge avec Moose Jaw, donnez-nous de l'horizon *canadian* pour nous emballer. Parlez-nous de la monarchie et des petits fours d'Adrienne Clarkson. Et pourquoi pas nous offrir une édition

renouvelée du Bal de la Lieutenant gouverneur, quant à y être, histoire de nous offrir un supplément d'âme. Des symboles, monsieur l'éditorialiste, il n'y a rien de mieux pour bâtir une nation.

L'avenir vous appartient et le Canada est le pays de l'avenir. Monsieur Lavoie, vous tenez une position politique qui ne vous autorise pas à dire que le Québec est dans une impasse. Vous vous défilez aux devoirs de votre charge. C'est à vous de trouver les mots qui nous élèveront à la dignité de participer à la construction du *plus meilleur pays du monde*. Si vous n'êtes pas capable de proposer un destin pour le Québec dans le Canada, c'est vous qui êtes en panne. Et dans le Canada réel, par-dessus le marché. Pas dans notre rêve d'un Québec indépendant.

Nous, les souverainistes, nous continuons patiemment, de travailler à faire lever l'horizon du Québec. Nous le ferons malgré le mépris ouvert du Canada pour ce qu'est le Québec. Nous continuons de le faire malgré tous ceux-là qui veulent encore nier l'évidence et cautionner les stratégies d'asphyxie fiscale. Nous le faisons avec la conviction indéracinable qu'on ne peut proposer à peuple de s'oblitérer lui-même. Vous avez choisi de nous défier sur cette conviction même. Je veux bien concevoir que vous en éprouviez du malaise mais je ne vous laisserai pas l'imputer au Québec et à notre peuple. Vous souscrivez à un ordre qui ne tolère plus les artifices de la double légitimité. Vous avez cautionné toutes les manœuvres qui ont fini par rendre impossible le recours aux formules du bon vieux temps, vous savez, celles qu'on prononçait les yeux remplis de larmes en pensant aux Rocheuses, « Québec ma patrie, Canada mon pays ». C'est fini ce temps-là. Le Canada est à prendre tel qu'il est. *Take it or leave it.*

Vous avez choisi d'être *Canadian*. Eh bien ! Assumez. Et emballez-vous ! ◊

L'impérialisme et la fatalité

Pierre Vadeboncœur

Non, l'avenir n'est à personne!
Sire! L'avenir est à Dieu!

Hugo

Jamais un coup de dés n'abolira le hasard.

Mallarmé

L'impérialisme, depuis le début du XX^e^ siècle, peut être défini comme une politique dont ceux qui la mènent n'ont pas les moyens quoi qu'ils en pensent. Août 1914. Septembre 1939.

À cet égard, les super-armes actuelles des États-Unis sont extrêmement dangereuses parce que la puissance de ces armes aveugle le gouvernement américain et toute la nation, et par extension l'Occident.

Une image, celle de la plus grande force offensive, projette sur la réalité une fausse représentation des choses. Dès lors l'avenir, un avenir prétendu, se mesure pour les états-

majors d'après cette illusion. La présomption la plus futile quoique la plus vaste règne alors dans l'esprit des dirigeants.

Rien ne fait plus illusion que la puissance. C'est pourquoi elle pousse à la guerre.

Pareille illusion a provoqué les deux guerres mondiales, particulièrement la dernière, à laquelle le plus formidable armement de l'époque a entraîné l'Allemagne, et le Japon à sa suite.

Les armes font la politique, qui dès lors se mesure sur elles plutôt que sur les situations objectives, dont l'ampleur, la complexité et l'éventuel développement ne sauraient être connus adéquatement. Il y a donc décalage dès le départ et, par définition, cet écart est inconnu faute de pouvoir être mesuré.

Plus la puissance est énorme, plus risque d'être grande l'illusion qu'elle engendre.

Plus forte est l'armée, plus elle se pense investie d'un pouvoir presque suprême et se croit capable d'une vision à l'avenant, mais moins la pensée qui prévaut est politique, c'est-à-dire relative.

Plus la force peut agir sur les choses, autrement dit sur le réel, plus elle risque d'être irréaliste. Elle se prétendra néanmoins réaliste, car il est de la nature de la force de prétendre prévaloir, donc de prétendre savoir.

C'est de la bêtise, bien entendu ; mais même la bêtise, dans cette explosion d'illusions, de patriotisme, de cynisme et de prestige, disparaît de la vue.

De sorte qu'il n'y a plus guère que la puissance et les raisonnements particuliers à celle-ci pour orienter à l'heure présente la grande nation américaine. Elle est aveuglée par ses armes d'apocalypse. Elle tend à s'approprier l'avenir lui-même, ou presque.

La force travaille en effet sur du réel et cela la persuade qu'elle le fait avec réalisme, alors que les dernières conditions de son entreprise, essentielles, lui échappent nécessairement.

Nous voilà tous embarqués dans cette galère : la force, les perspectives réelles de celle-ci, doublées de ses illusions présomptueuses, immenses.

Ce qui est efficace à court terme et avec une puissance irrésistible sur des objectifs immédiatement ou bientôt accessibles, Iraq peut-être, suggère une semblable efficacité à long terme mais qui n'existe pas forcément, c'en est loin et c'est peut-être tout le contraire, c'est-à-dire le chaos.

La puissance embrasse comme sien un avenir illusoire, garanti seulement par le succès des premières péripéties d'une longue guerre, Afghanistan, Palestine et la diplomatie sur une partie du monde arabe achetée par l'argent.

La guerre crée les conditions d'une contre-guerre, soit de partisans, soit de terroristes, soit de pays ou d'armées, par un effet de dominos. C'est s'engager vers des conséquences incalculables qui soient, à terme, de nouvelles causes de désordre et de malheur, à l'infini peut-être, vraisemblablement un infini ponctué d'accidents démesurés.

On sait ce que l'on sait dans le moment présent et cela tient lieu de connaissance pour la suite. Mais enfin la grande cause pour toute la suite des événements, c'est toujours de s'engager comme on le fait à corps perdu dans l'instant même. Ainsi donc, ce faisant, les va-t-en guerre d'aujourd'hui ou d'hier sont responsables de tout, y compris les catastrophes qui les accableront, autrefois la déroute allemande et Hiroshima, non prévues par la puissance initiale des deux nations en cause.

Mais cela dépasse l'imagination des états-majors, qui eux pensent opérations.

Le gouvernement américain actuel pense opérations, comme son état-major dont c'est le métier et comme les intérêts privés, qui pensent profits et pertes.

Les pensées rétrécissent considérablement quand elles se modèlent sur celles de l'armée et sur les horizons des affaires.

Les stratèges ont la vue courte. En dernière analyse, ce qui leur échappe tout à fait, c'est le hasard, ce sont les conséquences des conséquences. Or, dans les conflits universels, elles sont à l'échelle du monde. C'est dire l'ampleur inouïe des inconnues.

Les États-Unis, depuis six mois, depuis un an, jettent le monde entre les mains de la fatalité.

Le 12 avril 2002

Le ver est dans la pomme

*Richard Weilbrenner**

Sur la question de la langue écrite et parlée au Québec, il n'existe ni consensus ni unanimité, et les positions contraires sont virtuellement inconciliables. Quelle que soit la thèse que l'on défende, c'est avec conviction que l'on expose ses arguments, et c'est souvent animé du zèle d'un croyant que l'on dénonce ceux de son vis-à-vis. Dans un cas comme dans l'autre, on s'indigne ou l'on se moque, on accuse ou l'on ridiculise, on fend et l'on pourfend avec le sentiment très vif de détenir la vérité. L'enjeu est cependant le même, implicite, en filigrane : l'avenir du fait français en Amérique, inexorablement lié à celui de la langue française.

* Traducteur, titulaire du dossier Langue française, dans *l'Encyclopédie de l'Agora* sur *la Toile*.

Un extrait du présent article a été publié dans le numéro de septembre-octobre 2001 de la revue *L'Agora*. On trouvera dans les pages qui suivent le texte intégral de la plus récente intervention de l'auteur sur la question de la langue au Québec.

Les uns...

D'aucuns réprouvent cette langue lourde de solécismes, de barbarismes, de termes et de tournures impropres, cette syntaxe embrouillée de structures maladroites, empêtrée de faux emplois et de formulations tronquées et étriquées, ce ramas de catégories grammaticales bafouées où prépositions, conjonctions, genre et nombre se choquent en une pantomime disloquée. D'autres encore vilipendent cette anglomanie galopante des élites financières, commerciales, intellectuelles et culturelles, mettent à mal cette cavalcade effrénée de jeux de mots et expressions « choc » à l'ingéniosité suspecte et facile claironnée par les publicitaires, abhorrent cette prose ligneuse des politiques et des chefs syndicaux et haïssent plus encore cette poésie bitumineuse de chanteurs-compositeurs-interprètes à l'avenir bouché par le baragouin qui leur tient lieu de moyen d'expression et que l'industrie du spectacle, cette fine dégustatrice de veau d'or, glorifie sans vergogne.

Nombre de nos concitoyens considèrent que la précision, la clarté et l'esthétique de notre langue sont gravement compromises. Ils en attribuent la dégradation à l'effondrement de nos valeurs sociales, à la rupture des liens avec notre passé et, surtout, aux ratés d'un système d'enseignement saboté à répétition par les réformes successives qui l'affligent depuis la révolution tranquille. Telle est la position qu'ils ont défendue, souvent avec chaleur, dans leurs mémoires à la *Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*, demandant avec la même passion que l'autorité compétente trouve la volonté et le courage de créer dans les écoles un contexte et un climat propices à un apprentissage acceptable du français, langue maternelle.

Les autres...

À l'autre bout de l'arc-en-ciel, que trouve-t-on ? Des savants, experts, linguistes, sociologues et pédagogues qui, emboîtant le pas à une certaine école littéraire et journalistique et au mouvement joualiste, rejettent le discours « négatif, culpabilisant et paralysant » des « puristes » sur la « langue des Québécois », langue qu'ils tiennent pour une « variété distincte » de la langue « source ». Selon ces « spécialistes du domaine », il faut éviter de « ghettoïser » cette *variété québécoise de la langue française* et, au contraire, la légitimer, voire la « valoriser ». À cette fin, ils proposent de définir une éventuelle *« norme du français standard au Québec »* et de rédiger un dictionnaire du québécois qui traduirait la société et la culture de chez nous, ouvrage ethnolexicographique dans lequel les Québécois se reconnaîtraient, enfin confirmés dans leur spécificité nationale, libérés enfin de leur « aliénation » dans une culture « étrangère » aux ambitions colonialistes – la culture « française de France ».

Loin de constater le *mésusage* de notre langue que l'on est à même d'observer dans toutes les couches de la société et dans tous les milieux au Québec, ces défenseurs de la « variété québécoise du français » n'hésitent pas à déclarer que *« la langue écrite et parlée au Québec est belle »*. On croit rêver, mais cette phrase se trouve en toutes lettres dans le rapport de la Commission Larose. Voilà qui montre l'influence que ces personnes auront réussi à exercer sur les travaux de la Commission. Pour les tenants de cette thèse, les « intégristes de la langue » commettraient une grave erreur de perception et de jugement en ne retenant de l'observation de la réalité linguistique québécoise qu'un *« ensemble d'écarts par rapport au français de Paris »*.[1] À leurs

1. Martel, Pierre. *Les Préoccupations du Conseil de la langue française en matière de qualité et d'aménagement de la langue*, Actes du colloque sur l'aménagement de la langue au Québec, Communications et synthèse, Mont-Gabriel, 7 et 8 décembre 1989, Conseil de la langue française, 1990, pp. 5 à 17. (Cité dans le rapport de la Commission Larose, page 220.)

yeux, il conviendrait plutôt de justifier les « traits distinctifs » de cette « belle langue » (le « québécois »), laquelle aurait désormais ses quartiers de noblesse et témoignerait d'un dynamisme et d'une créativité que, sans doute, la langue « académicienne » aurait perdus.

Entre les deux...

Entre ces deux extrêmes, il n'y a rien. En effet, on ne trouve pas de modérés sur la question de la langue écrite et parlée au Québec. Ceux que la question laisse froids ne sont pas des modérés. L'indifférence n'est pas une position, elle est une attitude. En l'occurrence, il s'agit d'une attitude extrême en soi, et elle est néfaste. En tout cas, elle ne sert à rien, sinon à aggraver la situation. Qui affiche de l'indifférence face à sa langue a de bonnes chances de se montrer indifférent à tout. Indifférence n'est pas neutralité. Dans le cas qui nous occupe, neutralité n'est pas vertu. Le combat pour la langue et le débat sur la langue au Québec ne sont pas de simples figures de style. Ils sont essentiels à la qualité de vie de notre société, à l'existence même et à la pérennité du fait français en Amérique. À cet égard, l'issue de l'affaire sera irréversible et l'échéance est rapprochée.

Ainsi, selon le point de vue d'où l'on observe la réalité linguistique, ou bien notre langue est menacée de l'intérieur et en voie d'implosion, ou bien elle est vigoureuse et en santé. Ou bien elle s'étiole et se ratatine comme fleur privée d'eau et de soleil, ou bien elle s'épanouit en gloire et en richesse et, sous réserve d'un certain « aménagement », elle jouira bientôt du même rayonnement que la langue française a connu en des jours meilleurs.

La position de la Commission Larose

Visiblement surpris du grand nombre de mémoires présentés par des citoyens et des organismes que préoccupe

l'état de la langue française au Québec, les commissaires n'ont pas eu d'autre choix que d'en prendre acte. Devant cette réalité qu'ils qualifient habilement de *« débat récurrent entre ceux qui constatent une amélioration et ceux qui voient une dégradation du français »*, ils écrivent : *« La qualité de la langue a été au cœur des mémoires et des communications des audiences régionales et nationales de même que lors des journées thématiques organisées dans le cadre des travaux de la Commission. La place centrale que la qualité de la langue a occupée dans le débat public témoigne bien des attentes des Québécoises et des Québécois en ce qui concerne l'importance d'améliorer la maîtrise et la qualité de la langue française au Québec. »*[2]

Insistons sur le fait que les commissaires n'avaient pas prévu qu'un nombre si élevé de citoyens s'intéresseraient plus à la *qualité* de la langue, donc à son *état*, qu'à ses aspects politiques, c'est-à-dire à sa *situation*. Selon toute vraisemblance, cette question n'avait pas été portée à la liste de leurs grandes préoccupations, comme on pourra le constater à la lecture du passage suivant de leur rapport : *« Au point de départ, tout, mais vraiment tout, était sur la table : durcissement de la loi 101, unilinguisme français, français langue d'enseignement obligatoire au niveau collégial, procédures judiciaires, enseignement de l'anglais dès la première année du primaire, déclin démographique du Québec, intégration des immigrants, crainte de la communauté québécoise d'expression anglaise d'être exclue du débat et de perdre une reconnaissance historique, sentiment que les chances de participer pleinement à la société ne sont pas les mêmes pour tout le monde, insatisfaction à l'égard de l'enseignement, attentes démesurées en faveur du bilinguisme, bilinguisation excessive des postes de travail, anglicisation de la vitrine québécoise, puissance de l'hégémonie américaine dans la mondialisation de l'économie, etc. »*[3]

2. Rapport de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, *Le français, une langue pour tout le monde*, Gouvernement du Québec, 2001, page 78.

3. *Op. cit.*, page 2.

C'est dans cet « *etc.* », sans doute, qu'il faut chercher le volet du mandat de la Commission qui porte sur la qualité de la langue. Or, sur cette table où « tout, mais vraiment tout » était mis lorsque les commissaires ont entamé leurs travaux, on ne trouve rien, mais absolument rien, sur la qualité de la langue, sinon, peut-être, cette vague allusion à « *une insatisfaction à l'égard de l'enseignement* ». Notons que les commissaires éviteront soigneusement d'explorer le fond de cette périlleuse question qu'est l'enseignement du français, langue maternelle, et des conditions dans lesquelles on doit le prodiguer : ils navigueront au large de ces côtes escarpées et n'aborderont qu'en passant un territoire dont la conquête est pourtant capitale pour l'avenir du fait français au Québec et en Amérique.

Précisons que le choix des mots, ici, n'est pas innocent. Il y a un monde entre « *constater* une amélioration » et « *voir* une dégradation » de la langue des Québécois. C'est l'expert (le spécialiste, le savant), qui *constate* (en toute objectivité, comme il se doit), tandis que c'est le profane (le simple citoyen, le *laïc*) qui, pour ne pas être bardé de diplômes attestant ses compétences en la matière, devra se satisfaire d'une appréhension subjective de la « problématique » et n'y trouver que ce que sa passion lui donne à *voir*, incapable de faire le *constat* d'une réalité dont la complexité lui échappe. On n'a qu'à penser au traitement indigne réservé au regretté Georges Dor par le clergé linguistique qui occupe les chaires de nos établissements de haut savoir pour se faire une idée de ce que les commissaires donnent à entendre par cette formule byzantine.

Il se trouve, cependant, que les citoyens ont été bien plus nombreux que prévu à exprimer leur inquiétude face à ce qu'ils tiennent pour l'une des menaces les plus graves qui pèse sur notre langue, c'est-à-dire les ratés de notre système d'enseignement du français, langue maternelle, et, en corollaire, pour l'un des combats les plus difficiles que la société québécoise devra livrer pour assurer son avenir sur

son propre terrain et sur la scène internationale, c'est-à-dire le redressement de la situation au chapitre de l'enseignement de notre langue.

Reconnaissons aux commissaires le mérite d'avoir pris connaissance des mémoires qui leur ont été présentés et d'en avoir livré une synthèse dans leur rapport. Mais s'ils en ont rendu compte, ils n'en ont pas nécessairement tenu compte. De toute évidence, cette question n'était pas une priorité. Le président de la Commission, M. Gérald Larose, ne s'était-il pas déclaré convaincu, aux premières heures du débat houleux qui a ponctué la création de la Commission, qu'il ne pensait pas que *« les jeunes soient moins bons (en français) aujourd'hui qu'ils ne l'étaient hier. Il y en a plus qui parlent bien de nos jours qu'autrefois » ?*[4]. Si les jeunes ne sont pas « moins bons » en français, c'est donc qu'ils seraient au moins aussi bons, que ceux des générations précédentes, et il ne nous resterait plus qu'à « constater une amélioration » de la qualité de la langue française au Québec. Ce n'est pas l'avis des vieux professeurs de français à la retraite, qui ont *constaté* exactement le contraire tout au long de leur carrière. Quoi qu'il en soit, pour M. Larose, la qualité de la langue était peut-être une affaire déjà entendue, sur laquelle, vraisemblablement, il n'avait pas l'intention de perdre son temps.

Or, et prenant en cela le contre-pied de l'opinion de son président, la Commission a fait une place importante dans son rapport à la maîtrise et à la qualité de la langue. Les commissaires vont même jusqu'à parler de « constats alarmants » avant d'énoncer ce qui suit, dans un passage tiré du chapitre 3 de leur rapport :

> *« Depuis 15 ans, divers tests de français ont été imposés pour mesurer la compétence linguistique des élèves. Une constante se dégage de ces évaluations : les résultats obtenus aux examen indiquent clairement que les jeunes (...)*

4. Voir *L'actualité*, livraison du 15 octobre 2000.

ont de graves lacunes quant à la maîtrise du code linguistique. La persistance des déficiences en langue française, notamment en matière de code, tout au long des cycles d'enseignement, est inacceptable.

« L'enseignement du français est actuellement enfermé dans un cercle vicieux qui fait que la méconnaissance de la langue française au Québec se transmet d'un ordre d'enseignement à l'autre. Il handicape les élèves dans la poursuite et la réussite de leurs études. Cet engrenage atteint aujourd'hui les responsables de l'enseignement de cette langue dans les écoles, soit les maîtres eux-mêmes.

« La Commission fait siennes les attentes des Québécoises et des Québécois. Le système québécois doit assurer un enseignement plus efficace et de meilleure qualité du français, langue officielle et commune. Dans tout le processus d'apprentissage et de maîtrise du français auprès des jeunes, des adultes, des membres de la communauté québécoise d'expression anglaise, des décrocheurs, des analphabètes, des nouveaux arrivants et aussi des personnes qui ont des difficultés auditives, le système québécois d'éducation doit être renommé pour sa rigueur, son excellence, sa qualité et pour la variété de ses services d'enseignement du français. C'est là une question cruciale pour la vitalité, le dynamisme, la survie et le rayonnement du français dans le concert mondial des langues nationales.

Il faut donc s'y mettre sérieusement !

Être d'une exemplarité à toute épreuve

L'exemple doit venir de haut. Compte tenu du rôle stratégique qu'ils jouent dans l'apprentissage, la maîtrise, le perfectionnement et l'usage de la langue française, le ministère de l'Éducation et les établissements québécois d'enseignement, de la maternelle à l'université, doivent donner l'exemple (...) »[5]

Au chapitre suivant de leur rapport, intitulé *Pour un vaste chantier d'aménagement linguistique liant statut et qualité de la langue*, les commissaires formulent des recommanda-

tions quant à la suite à donner à leurs travaux et réflexions, notamment :

> *« La Commission préconise la valorisation du français et l'amélioration de la qualité de la langue grâce à un plan global d'aménagement linguistique au Québec liant statut et qualité de la langue. Trois principaux objectifs sont visés dans ce plan : rester des locuteurs du français à part entière ; reconnaître officiellement notre diversité linguistique et culturelle et légitimer le français standard en usage au Québec, le décrire et le diffuser. » (page 79)*

À noter que les commissaires évoquent d'emblée cette notion d'*aménagement* qu'une école de linguistes propose depuis des décennies à un Québec qui n'en veut pas[6]. Mais nos *aménagistes*, puisqu'il faut les appeler par leur nom, ont une longue habitude de faire bon marché de ce que le Québec veut ou ne veut pas en matière de langue. On pourra consulter à cet égard la remarquable analyse de Diane Lamonde, intitulée *Le Maquignon et son joual*[7], dans laquelle l'auteur expose l'opiniâtre travail d'infiltration des organismes officiels auquel se sont livrés les aménagistes pour mousser leur idéologie. Diane Lamonde, montre comment cette curie de « spécialistes du domaine » se soucient comme d'une première soutane de ce qui préoccupe la plèbe, puisqu'eux-mêmes *font consensus*. Autrement dit, puisque les aménagistes sont d'accord avec eux-mêmes sur le fait qu'il soit « essentiel » d'aménager la langue française

5. *Op. cit.*, chapitre 3, *Assurer la maîtrise du français dans un aménagement linguistique pluriel* (page 42). Malheureusement, l'exemple qui doit « venir de haut » n'est pas toujours à suivre. Une récente publicité du gouvernement du Québec destinée à garder les Québécois chez eux durant l'hiver fait dire à un chanteur populaire : « *C'est l'fonne (l'hiver), c'est chez nous !* ». Voilà qui laisse perplexe. Sans doute l'auteur de cette merveille possède-t-il un diplôme en communication décerné par l'un de nos établissements de haut savoir. Haut lieu et haut savoir, chez nous, semble procéder du même esprit de bottine.

6. Voir le très pertinent mémoire de l'Association des professionnels de l'enseignement du français au collégial, qui s'interroge sur les objectifs et les motivations véritables des adeptes de cette thèse : *Pour un statut fort et clair du français dans la société et l'enseignement au Québec*, février 2001.

7. Éditions Liber, 1998.

pour la naturaliser québécoise, ils font nécessairement consensus. Il ne faut pas douter qu'ils auront réussi sans trop de mal à convaincre la Commission Larose du sérieux de leurs arguments.

À cet égard, on pourra apprécier, à l'annexe 5 du rapport de la Commission, sous le titre étonnant de *Consensus sur la norme du français au Québec*[8], un petit joyau de filouterie intellectuelle. Voici comment, en effet, les commissaires définissent ce consensus. Tout en étant un « *large consensus* », voilà qu'il se résume à « *quelques citations des principaux spécialistes du domaine* ». Précisons que ces personnes sont toutes des aménagistes notoires et que les citations qui leur sont attribuées sont tirées des *Actes du colloque sur l'aménagement de la langue au Québec* (1989), de la *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée* (1988) et de *La lexicographie québécoise* (1986). À noter aussi que ce consensus réunit en tout et pour tout huit personnes. Admettons que ces dernières soient des « spécialistes du domaine » et qu'en la matière on ne mesure pas la valeur au nombre, mais voilà tout de même un large consensus bien étroit.

Huit personnes, donc, qui entendent imposer au Québec une « norme » linguistique qui, on le verra plus loin, ne résiste pas à l'analyse, mais qu'elles s'entêtent à offrir sur toutes les tribunes, y compris celles qu'elles se créent elles-mêmes, ainsi qu'il en a été de la *Journée thématique sur la qualité de la langue*, tenue dans le cadre des travaux de la Commission Larose à l'Université de Sherbrooke le 19 janvier 2001. Au cours de cette journée qui devrait entrer dans les annales linguistiques québécoises, nos aménagistes sont venus nombreux savourer un triomphe longuement anticipé. Le gratin du club était au rendez-vous. Il régnait dans l'amphithéâtre et dans les couloirs une atmosphère surréaliste d'auto-congratulation et de suffisance un peu

8. *Op. cit.*, p. 230.

risibles, celui-ci adressant ses compliments à celui-là, et réciproquement.

Le point de vue aménagiste

Voyons comment les commissaires définissent la maîtrise de la langue : *« Au Québec, capacité d'une personne de parler et d'écrire la langue française en conformité avec la norme du français standard en usage au Québec, ce qui implique le respect du code linguistique (orthographe, grammaire et syntaxe), la connaissance du lexique de la langue commune et, au besoin, des vocabulaires de spécialités, et l'adaptation des messages selon les registres de la langue. »*[9] Quant à la qualité de la langue, c'est *« le fait pour une production (orale ou écrite) de respecter le système linguistique propre au français standard en usage au Québec. »*[10] Enfin, ce « français standard en usage au Québec » est défini comme le *« registre valorisé de la langue, servant de modèle, et utilisé dans tout genre de communications publiques et officielles. »*[11]

Un autre passage fort intéressant du rapport de la Commission Larose mérite une attention particulière sur les conseils de leurs spécialistes en aménagement, les commissaires lèvent le voile sur un projet qui imprègne toutes leurs recommandations quant à la suite qu'ils souhaiteraient donner à leurs travaux : *« (...) la mobilisation de l'ensemble de la société civile autour d'un vaste chantier d'aménagement de la langue est une condition essentielle à sa défense, à son maintien et à son rayonnement. Ce vaste chantier doit légitimer le français standard en usage au Québec. Pour y parvenir, il faudra allouer des ressources pour décrire la norme linguistique, produire les outils indispensables pour la diffuser et rendre accessibles à toute la population des services linguistiques ».*[12]

9. *Op. cit.*, p. 238
10. *Op. cit.*, p.238
11. *Op. cit.* p. 236
12. *Op. cit.*, p. 79.

« *Allouer des ressources pour décrire la norme linguistique* », disent-ils en termes sibyllins, « *produire les outils indispensables pour la diffuser* », ajoutent-ils sur la pointe des pieds, et « *rendre accessibles à toute la population des services linguistiques* », glissent-ils enfin, en retenant leur souffle. Ce beau programme, annoncé en sourdine dans une admirable économie de mots sans rapport avec ce qu'il risque de coûter à « l'ensemble de la société civile », est passé sous le nez de la presse et de la population, qui n'auront retenu du rapport Larose que les éléments les plus bruyants et les plus controversés, notamment la notion de citoyenneté québécoise.

Tenant pour autant de quantités négligeables, semble-t-il, les représentations des citoyens quant à la dégradation de la qualité de la langue écrite et parlée au Québec, les commissaires ont penché pour une démarche « déculpabilisante », « positive », opposée à celle des « puristes ». À ce qu'il paraît, ces soi-disant puristes brosseraient un tableau bien noir de la question linguistique au Québec et seraient prêts à vitrifier la langue si cela pouvait en protéger la virginité. Sur ce point, en effet, on peut faire confiance aux aménagistes : le purisme a bon dos. Il leur suffit à justifier toutes les élucubrations, à confondre intégrité et intégrisme, rigueur et rigidité, souplesse et laxisme. Une fois étiquetés nostalgiques, passéistes et rétrogrades, prophètes de malheur, pisse-vinaigre, pet-sec, empêcheurs de tourner en rond et casseux de veillée, il ne reste plus aux puristes qu'à jurer qu'ils sont pour l'évolution, contre la stagnation, pour la lumière, contre la noirceur, pour le progrès, contre la réaction... et ainsi de suite sous les quolibets de ces « vrais progressistes » qui défendent un mouvement irréversible destiné à faire du « québécois » une langue de grande civilisation.

Voyons donc cela d'un peu plus près. La position retenue par les commissaires pose que la maîtrise de la langue « *implique le respect du code linguistique (orthographe, grammaire et syntaxe), la connaissance du lexique de la langue commune et, au besoin, des vocabulaires de spécialités, et l'adaptation des*

messages selon les registres de la langue ». Les commissaires ne précisent pas à quel code linguistique ils font référence, mais on peut tenir pour certain qu'ils évoquent ici un éventuel code de la « variété québécoise du français », distinct de celui de la France, et ce, même si le « français de France » satisferait absolument aux exigences d'un tel code.

Quant à cette « langue commune », que les commissaires définissent comme étant la « *langue utilisée normalement et habituellement par l'ensemble des citoyens et citoyennes dans leurs communications courantes, à l'exclusion des communications privées* », parions qu'aucun d'entre eux ne songe sérieusement à ce registre « dévalué » qu'est le *joual*, considéré par les personnes même qui l'utilisent comme une parlure trop pauvre pour assurer une participation pleine et entière à la vie complexe d'un monde moderne, et qui déplorent que l'école ne leur ait pas prodigué un enseignement approprié de leur langue maternelle.[13] Nous pouvons donc conclure que la langue commune des Québécois serait précisément ce « *français standard en usage au Québec* », c'est-à-dire, comme nous venons de le voir, le « *registre valorisé de la langue, servant de modèle, et utilisé dans tout genre de communications publiques et officielles* ».

Quelque chose, ici, échappe à l'entendement. Sauf erreur, ce registre des « communications publiques et officielles » est celui des pouvoirs législatifs, politiques et judiciaires, des principales institutions sociales et culturelles, ainsi que des grandes sociétés industrielles, financières et commerciales. C'est donc la langue des textes de loi, des documents gouvernementaux et administratifs, des grands

13. Umberto Eco appelle *langues de bricolage* ces langues issues « *de la rencontre entre deux civilisations de langue différente. Les* pidgin *nés dans les aires de colonisation en sont des exemples typiques (...) ces langues ne sont pas universelles, elles sont partielles et imparfaites, parce qu'elles possèdent un lexique et une syntaxe très élémentaires, servant à exprimer un certain nombre d'activités tout aussi élémentaires, comme les transactions commerciales, mais elles n'ont ni une richesse ni une flexibilité suffisantes pour exprimer des expériences d'un ordre supérieur.* » Voir *La recherche de la langue parfaite dans la culture européenne*, Éditions du Seuil, Paris, 1994, p. 15.

dossiers, des programmes politiques, des études et des travaux de recherche ; c'est la langue des contrats et des conventions collectives, la langue de la presse, des publications littéraires et intellectuelles, celle des professionnels, des « gens instruits » et des « personnes cultivées », des intellectuels et des universitaires, des écrivains et des auteurs ; c'est aussi la langue des savants et des chercheurs – c'est le *niveau soutenu* de la langue *française*... Bref, ce « registre valorisé », selon la définition même qu'en donne la Commission Larose (et leurs amis aménagistes), serait celui de la langue de Grevisse !

Ici, une question se pose – et s'impose : que reste-t-il donc à aménager quand *« la norme du français standard en usage au Québec implique le respect du code linguistique »* décrit dans *Le bon usage* ? Pourquoi donc serait-il nécessaire d'aménager la grammaire, la syntaxe, l'orthographe et le lexique de la langue « source » pour les « conformer à la norme du français standard en usage au Québec », si cette norme est celle que définissent les bonnes vieilles grammaires d'antan et que décrit, par exemple, le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré ?[14]

14. On n'insistera jamais assez sur le fait que le Littré est un dictionnaire à la fois normatif et descriptif. Lors de sa parution, à la fin du XIX[e] siècle, c'était un ouvrage résolument moderne, bien de son temps, et, à maints égards, en avance sur le nôtre, ne serait-ce que par la facture impeccable de sa composition et la richesse de son *Supplément*, dans lequel Littré résume d'ailleurs sa pensée quant à l'entrée des néologismes, des mots étrangers et des *« provincialismes »* dans son dictionnaire, qu'il accueille avec autant de circonspection et de lucidité que d'ouverture d'esprit et de générosité. Au lieu de dénoncer le soi-disant purisme de Littré, comme il est de bon ton de le faire dans les cercles aménagistes, on aurait intérêt à relire la préface du *Supplément* de l'édition de 1883 du *Dictionnaire de la langue française*. On y trouverait matière à réflexion. Littré était conscient des coups vicieux que les modes et les snobismes peuvent porter à une langue, et il n'aurait pas accepté de mettre au lexique français un mot comme *Pokemon*, par exemple, non pas par souci de protéger la pureté de la langue, mais parce qu'il savait se méfier des courants insignifiants que l'usage ne retient pas. On prétend que le but poursuivi par les auteurs du dernier *Grand Robert*, en l'occurrence, est de faire en sorte que les francophones qui utilisent le vocabulaire branché retrouvent « leurs mots » dans le dictionnaire – comme s'il n'était pas de notoriété publique que les gens branchés ne consultent jamais les dictionnaires et que les mots branchés ont la fâcheuse habitude de finir par bientôt manquer de courant.

Parions encore qu'aucun aménagiste n'envisage de réécrire les règles de la grammaire et de la syntaxe françaises ni ne voudra risquer une énième refonte de l'orthographe pour les adapter à cette hypothétique « variété québécoise du français ». Une telle entreprise serait si colossale, si chronophage et, au demeurant, si ruineuse et si inutile que personne, sinon quelques esprits embrouillés, n'y voudrait s'engager sérieusement. Telle serait pourtant la seule voie logique à emprunter pour les aménagistes. Or cette logique-là, ils ne voudront pas la suivre. Le cas échéant, en effet, ils auraient, comme on dit à Paris, du pain sur la planche. Et ils feraient bien, ainsi qu'on le dit encore à Paris, de se retrousser les manches. Des phrases comme *Mé que j'y alle, Maw don ouaire* et *Aw bin oui gaw don*, par exemple, sont du plus pur « québécois ». On les entend non seulement dans les bas-fonds des grandes villes ou dans les campagnes profondes, comme on pourrait le croire, mais aussi dans les couloirs de nos collèges et de nos universités et jusque sur les ondes de la radio et de la télévision publiques. Elles offrent donc des modèles parfaits et authentiques de notre fameuse « variété québécoise du français ». Énigmes fort déroutantes pour nos cousins des autres pays de langue française[15], elles constituent un véritable cauchemar pour qui en voudrait faire l'analyse grammaticale et logique dans le contexte de n'importe quel code linguistique structuré existant. Comment expliquer cette « variété de français » aux premiers intéressés, c'est-à-dire aux élèves de nos écoles, sinon par une redéfinition des éléments du discours, par exemple, et par une refonte majeure des règles de conjugaison et, bien sûr, de l'orthographe ?

On voit bien que l'aménagement linguistique est un cul-de-sac, sinon une illusion, pour ne pas dire une fumisterie. C'est pourquoi une telle « réforme », heureusement,

15. Qui n'a pas tenté l'expérience ne saura jamais la perplexité incrédule qui se lit dans les yeux des gens que l'on soumet à cette « variété québécoise du français ».

n'aura jamais lieu. D'ailleurs, les aménagistes eux-mêmes n'appliquent-ils pas dans leurs écrits, bien que pas toujours avec bonheur, les règles de cette langue « étrangère » que serait devenu en Amérique le « français de France » ?[16] En effet, pas un aménagiste n'oserait écrire en « variété québécoise du français » ni ne proposerait d'élever le joual au statut de langue nationale (ou citoyenne) du Québec. Léandre Bergeron, l'apôtre du joualisme, en a peut-être rêvé un jour sur son nuage, mais nos aménagistes se gardent bien d'inviter à leur table ce gêneur qui gâterait la sauce plus sûrement que les dénonciations les plus senties des « puristes » les plus obtus. Ils savent pertinemment que l'évangile selon Bergeron n'a jamais ému la sagesse populaire, qui aura accueilli avec scepticisme les divagations de ce lexicographe *enfirouawpé*.

D'ailleurs, conscients que la meilleure façon de faire passer leurs idées consiste encore à ne pas trop les soumettre à l'opinion publique, nos spécialistes du domaine *farfinent*, dansant tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre, tantôt jurant leur fidélité à la grammaire classique (à laquelle il ne serait « absolument pas question » de toucher), tantôt

16. Dans les directives adressées aux personnes intéressées à se présenter devant la Commission Larose, on précisait que les mémoires retenus seraient versés au dossier Internet de la Commission, *« à moins que l'auteur ne s'y objecte par écrit »*. En français, le verbe objecter ne s'emploie pas à la forme pronominale. Il n'y a qu'au Québec que cet usage venu d'un milieu juridique peu scrupuleux en matière de langue, est si répandu qu'on le retrouve jusque sous la plume des « spécialistes du domaine » ! Et que dire de ces *« l'importance que cet espace reflète l'ensemble du patrimoine »* (p. 40), *« l'importance de maintenir »* (p. 49), *« l'importance d'améliorer »* (p. 90), *« l'importance de procéder »* (p. 94), qui relèvent d'une syntaxe anglaise sournoisement enracinée dans la pensée des personnes même qui avaient reçu pour mandat de réfléchir à la situation et à l'avenir de la langue française au Québec ? Que dire de cette double hérésie que constitue *« des résidants de langue française »* ? Que penser, enfin, de ce *« Nous avons le plaisir* (pour *l'honneur*) *de vous transmettre* (pour *remettre*) *le rapport final de la Commission des États généraux (...) »* ? Comment expliquer cet *« avancée »*, barbarisme que l'on emploie dans le rapport Larose au sens de « advances », et ce, trop fréquemment pour qu'on puisse l'assimiler à une distraction ? On pourra m'accuser de tout ce que l'on voudra, mais on ne me reprochera pas d'être exigeant envers des « spécialistes du domaine » à qui l'on aura confié la mission de recommander aux pouvoirs publics des mesures visant à assurer l'épanouissement et le rayonnement de notre langue.

vantant les mérites de notre « belle langue québécoise » (dont il faudrait absolument légitimer « les usages » face à des « règles issues d'un autre pays et d'une autre époque »), donnant ainsi une chandelle à Dieu et une à diable.

La grande ambition

Les contradictions inhérentes à la thèse de l'aménagement linguistique suffiraient à elles seules à la discréditer aux yeux des personnes mêmes qui s'en font les prosélytes, pour peu qu'elles se donnent la peine de les examiner sérieusement. Le bon sens aurait tôt fait de débusquer ces contradictions.

Les règles de la grammaire française sont certes complexes et si certaines d'entre elles donnent encore des maux de tête aux spécialistes du domaine, on peut comprendre qu'elles soient difficiles pour les enfants. Mais elles sont encore plus difficiles à saisir et à assimiler quand les maîtres confondent le guili-guili avec l'a b c des règles de la grammaire. Faudrait-il donc les rendre facultatives ? Telle est pourtant la seule conclusion que l'on pourrait tirer logiquement des théories des tenants de l'aménagement linguistique.

Ce sont ces mêmes théories qui ont conduit l'Académie française à décréter que l'on pourrait désormais s'autoriser à enseigner le pluriel *chevals* plutôt que *chevaux* dans les écoles de France. Le peuple, bien sûr, a refusé d'entériner cette décision pour le moins téméraire de la savante société. Mais pourquoi donc serait-il plus facile d'apprendre à écrire les chevals que les chevaux ? Pourquoi pas tout simplement les *chfal*, sans marque du pluriel, tant qu'à faire ? Nous réduirions une fois pour toutes les difficultés à leur plus simple expression et sortirions enfin de ce débat « récurrent » qui oppose celui qui constate une amélioration à celui qui voit une dégradation de notre langue.

Or de quel ordre serait donc le grand dessein des aménagistes, s'il n'est pas défendable sur le plan linguistique ? Eh bien, voici que la Commission Larose annonce la mise sur pied d'un *« nouvel organisme »* dont le mandat serait d'*« allouer des ressources pour décrire la norme linguistique, produire les outils indispensables pour la diffuser et rendre accessibles à toute la population des services linguistiques »*. Cet organisme réunirait une équipe de *spécialistes du domaine* chargés de réaliser toutes les composantes de son mandat, soit *« les fonctions liées à la défense, au maintien, au développement, à la promotion et au rayonnement de la langue française, langue officielle et langue commune du Québec. »*[17] La Commission Larose précise que *« le président de ce nouvel organisme sera nommé par le gouvernement du Québec »*, que son mandat *« sera de cinq ans, renouvelable une fois »*, qu'il *« sera appuyé par un conseil d'administration de sept (7) personnalités de la société civile nommées par le gouvernement, représentatives de la société québécoise. »*[18]

On peut s'interroger sur le sens qu'il convient de retenir de tous ces verbes conjugués au futur simple. L'affaire aurait-elle donc été conclue avant même que ne soient tenues les audiences de la Commission Larose ? Ne resterait-il plus aux citoyens qu'à attendre l'annonce officielle de la création de cet éventuel organisme, manifestement préparé avec soin, vu l'organigramme détaillé qu'en présentent les commissaires ?

Quoi qu'il en soit, le ***constat erroné*** de la Commission Larose en ce qui concerne l'état de la langue écrite et parlée au Québec découle en droite ligne du fait que ce sont des aménagistes qui ont orienté et déterminé sa réflexion en l'occurrence, et il y a tout lieu de s'en inquiéter. En effet, n'en déplaise aux commissaires, ce sont les citoyens qui ont eu raison de signaler et de dénoncer l'évolution

17. *Op. cit.*, p. 188.
18. *Ibidem.*

dégénérescente de notre langue et de réclamer un enseignement approprié de la langue maternelle dans les écoles.

Que l'on sache, ces citoyens sont aussi représentatifs de la société civile que les huit spécialistes du domaine dont la Commission Larose a retenu les idées et les propositions.

Les véritables enjeux

Notre langue est gravement menacée, et sur le plan géopolitique et du point de vue purement systémique. Dans ce centre névralgique qu'est Montréal, les statistiques de la situation du français, langue d'usage, n'ont rien d'encourageant, l'évolution démolinguistique étant plutôt défavorable au français. On prévoit que la population francophone passera sous la barre des 50 % vers 2016 et chutera à 43 % en 2041. À cet égard, il ne suffira pas de vœux pieux pour freiner la glissade minorative des francophones dans la plus grande ville française en Amérique. La mondialisation des échanges, ce processus aveugle et sourd devant tout ce qui ne concerne pas le profit immédiat, a déjà pour effet que même les politiques légitimement adoptées par les États démocratiques pour protéger leur culture nationale, et la langue est un critère primordial de la définition de la culture, sont et seront contestées devant les tribunaux quand on les tiendra pour contraires à la libre circulation des biens et des services, c'est-à-dire au « libéralisme des échanges »[19]. Le Canada a déjà payé cher aux États-Unis le prix de sa propre « souveraineté culturelle », et il n'est pas assuré qu'il continuera encore longtemps d'accepter de défendre ses prérogatives à cet égard. Quant à notre loi 101, l'une des mesures législatives les plus justes, ouvertes, tolérantes et généreuses qui soient à l'endroit des minorités, elle est toujours l'objet de nombreuses poursuites judiciaires, et elle est quotidiennement bafouée et

19. En français républicain, ce « libéralisme des échanges » se dit *capitalisme sauvage*.

méprisée dans la publicité et sur les tablettes des magasins, où s'alignent de plus en plus de produits d'importation dont les notices sont souvent libellées uniquement en anglais et plus souvent encore fort mal traduites en « français ». La fameuse étiquette « Fabriqué en Dinde » montre bien le peu de cas que l'on fait sur les marchés mondiaux du combat qui se mène pour la langue et la culture françaises au Québec. Tout cela est bien connu, et il ne paraît pas très utile d'épiloguer ici sur ce point.

En revanche, il semble plus opportun et pertinent de rappeler que c'est de l'intérieur que vient la plus grande menace qui pèse sur notre langue. Toute mesure destinée à ménager à la langue française un environnement favorable à son épanouissement, à son enrichissement et à son rayonnement doit par conséquent viser en tout premier lieu l'institution et le soutien d'un *enseignement systématique* dans les écoles du Québec des règles qui en assurent le bon fonctionnement et le bon usage. Une telle mesure doit passer bien avant l'éventuelle rédaction d'un « dictionnaire du québécois » qui aurait pour unique objet et pour seul effet de légitimer les erreurs qui déshonorent notre langue.

Signalons que la Commission Larose affirme qu'on *« ne peut adopter des lois pour imposer la qualité d'une langue. »*[20] Rien n'est plus loin de la vérité. L'autorité compétente dispose de tous les pouvoirs nécessaires pour exiger que les écoles prodiguent un enseignement de qualité de la langue maternelle. Jusqu'à nouvel ordre, c'est en haut lieu que les décisions se prennent quant aux programmes d'enseignement, et le ministère de l'Éducation peut intervenir auprès des écoles normales pour qu'on y forme des maîtres compétents en matière d'enseignement du français.

Le système actuel favorise plutôt la formation de pédagogues polyvalents et interchangeables selon les besoins ponctuels, comme si le boulonnier pouvait remplacer au

20. *Op. cit.*, p. 97.

pied levé le taraudeur. On ne s'improvise pas maître de français. On le devient. Pour cela, il faut avoir la vocation. Il faut aussi maîtriser soi-même la langue que l'on prétend enseigner, et un taux de réussite de 80 % dans les sciences de l'éducation n'est pas acceptable pour l'enseignement du français, première langue. La classe de français, en raison de l'importance capitale qu'elle revêt dans la formation générale des élèves, exige un maître exemplaire. À cet égard, l'acquisition de notions de pédagogie n'est pas à rejeter. Tous les enseignants ne sont pas des maîtres nés. Chacun de nous a rencontré sur sa route des professeurs malhabiles à transformer leur savoir en enseignement. Le diplômé de polytechnique le plus brillant de son groupe en mathématiques pures, par exemple, peut se révéler impuissant à enseigner les plus petits fragments de sa science. C'est malencontreux pour les élèves, et cela entraîne inévitablement des résultats négatifs, surtout pour celui qui n'a pas la bosse. Ces deux « moins », même multipliés, ne donnent pas un « plus ».

Cela étant dit, il nous faut répéter que l'enseignement du français doit occuper une place à part dans la formation des élèves. La langue est l'instrument de la pensée et la qualité de la pensée est liée à la qualité de la langue. Ne pas enseigner aux enfants les règles de base de leur langue maternelle équivaut à leur mettre entre les mains un crincrin désaccordé et à leur dire : « Allons, les enfants, jouez ! Ne vous en faites pas si ça sonne faux : l'important, c'est de jouer. » Voilà qui peut paraître extravagant, mais c'est pourtant cette pédagogie-là que l'on préconisait il n'y a pas si longtemps dans nos écoles, quand on invitait les enfants à s'exprimer librement, sans se soucier des règles d'orthographe ou de grammaire.[21] Il ne fallait pas les brimer en les obligeant à potasser, ô scandale, la forme masculine et féminine des mots, par exemple, ou encore, les règles d'accord du singulier et du pluriel. Et puis, plus près de nous, n'est-ce pas ce genre de consigne qu'avait donnée la Société Saint-Jean-Baptiste au jeune barde à qui elle avait

commandé une chanson pour la fête nationale en l'invitant à s'exprimer « dans sa langue », avec le résultat que l'on sait ?

Il est de toute première instance que nous décidions maintenant quel français nous voulons pour nos enfants et pour le Québec. Celui des aménagistes, ce soi-disant « québécois » traînant sa caravane d'erreurs et son catalogue d'insanités ? Certainement pas. Cette langue-là est à proscrire à tout jamais, si nous tenons vraiment à conjurer la « ghettoïsation » du Québec et son isolement du reste de la francophonie. Quelques succès passagers (et inexplicables) de quelques étoiles filantes (et joualisantes) du monde du spectacle en France ou en Belgique ne suffiront pas à imposer le Québec comme membre important, encore moins comme figure de proue, de la francophonie. Si le Québec veut se tailler une place sur la scène francophone internationale, il faudra bien que les Québécois se décident enfin à cultiver une langue qui accompagne obligatoirement une personnalité internationale, c'est-à-dire une langue qui soit compréhensible au-delà de ses frontières, une langue qu'on n'aura pas besoin de traduire... dans la langue « source » ! Précisons, pour éviter les dérapages, que cette exigence n'a pas pour effet de rejeter les régionalismes, ni même l'accent des Québécois.

Notre société se rend coupable d'une grave négligence intellectuelle envers ses enfants en ne créant pas pour eux un milieu propice à l'apprentissage non seulement des règles élémentaires qui permettent d'énoncer clairement des notions élémentaires, mais en les privant des subtilités de leur langue qui ouvrent une fenêtre sur l'univers des

21. Si l'on juge l'arbre à ses fruits, ce serait un tel contre-enseignement que l'on pratique encore dans nos écoles. Les jeunes Québécois ne s'expriment pas mieux de nos jours qu'autrefois. Sauf exception, ils s'expriment beaucoup plus mal. Leur syntaxe est mauvaise, leur vocabulaire est pauvre, et leur diction laisse grandement à désirer. Il est urgent de trouver une solution à cette incongruité que constitue une école qui engendre l'ignorance et lance dans le monde des marginaux linguistiques incapables de se faire comprendre en dehors d'un « réseau de communication » dont ils sont les otages.

notions plus évoluées. Pas de lettres, pas d'esprit. Les réalités complexes de notre monde échapperont à l'observation, à l'analyse et à la compréhension de quiconque ne dispose pas d'un instrument bien réglé. L'intuition elle-même s'appuie sur la langue pour s'exprimer. À plus forte raison, la réflexion.

En cautionnant la thèse aménagiste, les commissaires ne répondent pas aux attentes des citoyens, qui demandent avec insistance qu'on enseigne un français correct dans les écoles du Québec et non pas une soi-disant variété québécoise de la langue française. En retenant presque textuellement le refrain « largement consensuel » que nous serinent les « spécialistes du domaine » depuis qu'ils ont entrepris d'investir le Québec de leur idéologie, c'est-à-dire depuis l'époque où Léandre Bergeron a jeté son pavé dans la mare, les commissaires ne tiennent pas compte de la réalité du Québec contemporain. Les urgences sont différentes de celles d'il y a quarante ou cinquante ans. S'il fut essentiel de prendre des décisions d'ordre politique ayant pour objet de franciser les entreprises, de réglementer l'affichage, d'exiger des immigrants qu'ils inscrivent leurs enfants à l'école française, il faut maintenant intervenir auprès des Québécois pour qu'ils s'interrogent quant à l'usage qu'ils font de leur propre langue et qu'ils se branchent quant à la qualité de l'enseignement qu'ils souhaitent pour leurs enfants.

On peut à bon droit se montrer soupçonneux quant à la validité et à la pertinence de ces « outils de diffusion » destinés à appuyer l'éventuelle « norme d'usage » de la « variété québécoise du français », c'est-à-dire, principalement, ce « grand dictionnaire général du français au Québec ». Ce n'est pas de *débarbouillettes* et de *bancs de neige* ou autres joliesses que ce dictionnaire devra être fait pour refléter la réalité d'ici, ni même de cette liste de mots « choisis parmi des milliers » que le rapport de la Commission Larose propose à titre d'exemples de la norme de

français en usage au Québec (*nordicité, acériculture, poudrerie, sous-ministre, douance, pourvoirie, polyvalente, andragogie, courriel, téléavertisseur, cédrière, covoiturage, écotourisme, chiropratique, podiatre, urgentologue, caisse populaire, révolution tranquille, abri fiscal, gîte touristique, carte-soleil, embâcle des glaces, merle d'Amérique, érable à sucre, etc.*) – mais bien de « comités aviseurs » et semblables « mettre l'emphase sur », « voyager sur l'avion » (ou sur le train), « siéger sur le comité », « empruntes digitales »[22], « c'est pas queque chose qu'on s'vante »[23], « de d'autres »[24], « *la* bacille », « ça va-t-être », « est-ce vers là où il faut nous diriger », « c'est un feel good movie », « ont émis une alerte (ou un communiqué, un avertissement, un règlement, un mandat d'arrêt, etc.) », « quand une catastrophe résulte de la négligence d'une entreprise industrielle (...) l'émotion d'outrage se lève »[25], la « patente »[26], etc., toutes manières de langage que l'on peut observer dans tous les milieux et dans toutes les couches de la société au Québec. Voilà de quoi devrait se composer un dictionnaire du « québécois » pour qu'il reflète la spécificité d'ici.

Chose certaine, un tel ouvrage aurait pour effet d'anoblir le Bergeron. L'opération permettrait d'éliminer au passage quelques « tabarnak » et autres « cibouaire de fou » du Bergeron pour les remplacer par « les candidats sont *tojours* (sic) *élus par acclamation* (re-sic) », « *répliquer* une étude », « *sentiments mélangés* », « *œnversté* », « *rézstance* » (aux

22. Erreur extrêmement fréquente, comme un abcès qui refuse de crever.

23. Déclaration faite par un avocat sur les ondes de la Première chaîne de Radio-Canada à propos d'une agression subie par un enfant.

24. Absurdité qui a pourtant reçu la sanction pontificale du conseil linguistique de Radio-Canada.

25. « *(...) the feeling of outrage arises* » ?

26. Au sens de droits de propriété intellectuelle. Voilà un autre exemple de ce français « exemplaire » qu'on nous sert sur les ondes de Radio-Canada – et qui, comme le soutiennent un peu gauchement et mal à propos les aménagistes, est un « modèle dans tout genre de communications publiques et officielles », peut-être ? Une émission d'affaires publiques diffusée sur les ondes de notre radio publique est en effet une situation exemplaire de « communications publiques et officielles » ... en français *exemplaire* ?

antibiotiques)[27], *« les votes, j'ai voulais (...) pis les programmes, on était capabes des vendre »*[28] et autres *« belles exemples »* de notre belle langue québécoise.

Même certain linguiste, à ce qu'il paraît, n'échapperait pas à cette contagion de nonchalance, de laisser-aller et de négligence qui atteint une société civile à qui l'on a prodigué un enseignement déglingué de sa langue maternelle. En voici un exemple, tiré de l'une des citations des « quelques spécialistes du domaine » qui font « consensus autour de la norme du français standard au Québec » (p. 221 du rapport de la Commission Larose) :

> *« On peut en effet imaginer la difficulté que présente, par exemple, l'enseignement du registre standard québécois de la langue, puisque c'est la variété que les enseignants ont choisie de privilégier, alors qu'il n'existe aucun ouvrage de référence sur le sujet. »* (Claude Poirier, « Problèmes et méthodes d'un dictionnaire général du français québécois », *Revue québécoise de linguistique et théorique appliquée*, vol. 7, n° 1, janvier 1988, pp. 13 à 45.)

Soyons bon prince et admettons que ce malencontreux *choisie* soit le fait d'une distraction. Admettons encore qu'il ne soit pas attribuable à l'auteur lui-même mais à une correction d'épreuves, voire à une transcription faite étourdiment. La perfection n'est pas de ce monde. Cela étant dit, cette citation nous rappelle que le projet de dictionnaire d'*ouvrage de référence* (entendre « dictionnaire du québécois ») hante les aménagistes depuis longtemps. Le retrouver dans les pages du rapport Larose montre que ceux-ci ne semblent pas sur le point de désarmer, surtout si l'on en juge par le soin qu'ils prennent à le faire passer en douce dans les recommandations de la Commission.[29]

27. On se croirait atteint d'acousmie, mais non : les locuteurs ont voulu dire, respectivement, *université* et *résistance*.

28. Propos tenus par un ancien ministre se rappelant les années où son parti était au pouvoir.

Quel est donc l'argument fort des aménagistes pour justifier ce projet de dictionnaire ? La réponse à cette question en surprendra plus d'un, mais elle s'énonce pourtant comme suit : la langue des Québécois est la langue des Québécois et puisqu'elle est la langue des Québécois, elle n'est pas la langue des Français. C'est pourquoi les Québécois doivent avoir un dictionnaire du québécois ! Voilà qui paraîtra simpliste aux beaux esprits férus de raisonnements bien ficelés pour étayer une thèse, mais il leur faudra s'en satisfaire – le dictionnaire du québécois est « *indispensable* » parce que les Québécois n'ont pas de dictionnaire du québécois. Et puisqu'il n'existe pas au Québec de dictionnaire du québécois, il est indispensable que le Québec se dote d'un dictionnaire du québécois – CQFD !

Pour en finir avec l'aménagisme

La Commission Larose et ses amis aménagistes croient avoir constaté une amélioration de la langue parlée et écrite au Québec. On doit reconnaître dans une affirmation aussi étonnante l'intention de ne pas décourager les Québécois devant les difficultés qu'il leur faudra surmonter

29. Voir le rapport de la Commission Larose : « C'est l'Association québécoise des professeures et professeurs de français, qui, lors de son congrès annuel, en 1977, a donné une première définition de la notion de « français standard d'ici » en adoptant la proposition suivante : « ***Que la norme du français dans les écoles soit le français standard d'ici. Le français standard d'ici est la variété de français socialement valorisée que la majorité des Québécois francophones tendent à utiliser dans les situations de communication formelle.*** » Cette déclaration de l'Association québécoise des professeures et professeurs de français a eu le mérite de susciter la discussion au Québec ; elle changeait profondément la vision du français parlé et écrit au Québec. La norme du « français standard d'ici » n'était plus le français international ni celui de Paris, mais le niveau de langue soigné des Québécoises et des Québécois. En 1990, le Conseil de la langue française reprenait à son tour cette définition et proposait un avis au ministre responsable de l'application de la Charte, affirmant l'importance de procéder à une description et à une hiérarchisation des usages linguistiques au Québec. Parallèlement, les linguistes et autres spécialistes de la langue au Québec, réunis lors de nombreux colloques, congrès, ou autres rencontres scientifiques, ont largement adopté cette vision d'un « français standard d'ici ». Enfin, en 1996, ces propositions étaient endossées par le gouvernement québécois lui-même (...) » (page 83).

pour se débarrasser de leurs mauvaises manières de langage et reprendre un système d'enseignement si déboussolé qu'il décerne un diplôme à un « maître » dont la « compétence linguistique » serait de 80 % seulement. Une fois sur cinq, donc, ce « maître » enseignera une science qu'il ne maîtrise pas. Pourra-t-on s'étonner, devant cela, si des élèves du niveau collégial peuvent réussir l'épreuve uniforme de français tout en faisant jusqu'à 30 fautes dans un texte de 900 mots – ces mêmes élèves ayant le droit d'utiliser pour cette épreuve un dictionnaire, une grammaire et un manuel de conjugaison ?

Bien sûr, il se trouve parmi nous des gens qui savent et qui aiment s'exprimer correctement, aussi bien verbalement que dans leurs écrits, parfois même avec plus de rigueur que certains de nos cousins de France. C'est précisément la langue de ces personnes que les citoyens évoquaient dans leurs mémoires relativement à une langue de qualité, et non pas une « variété québécoise » du français qui réunirait la *« somme des* **usages** *linguistiques* **utilisés** *au Québec »*.[30] C'est parce qu'il maîtrise majestueusement la langue française et qu'il est un grand poète que Gilles Vigneault peut écrire « perdrerais-je mon temps ». Une telle invention répond à des impératifs d'ordre poétique qui n'ont rien à voir avec le dynamisme, la créativité et la beauté de la langue des Québécois, contrairement aux fabulations d'un pseudo-expert-linguiste sévissant sur les ondes radio-canadiennes. Ce « perdrerais-je mon temps » appartient à la poésie de Gilles Vigneault, pas à la parlure du peuple québécois. La créativité, en matière de langage, procède ici de la connaissance, et non pas de l'ignorance des règles. Il faut ne pas avoir une once de sens commun pour vouloir établir un lien entre ce « perdrerais-je mon temps » de Vigneault et les « beurre de pinottes », les « petite sucrosité magique », les « hésiter de conclure » et les

30. *Op. cit.*, p. 94.

« élaborer sur un sujet » des aménagistes. Il s'agit là d'une insulte pour la poétique de Vigneault.

C'est à une langue française châtiée que pensaient toutes ces personnes venues réclamer devant la Commission Larose que l'État prenne des mesures pour favoriser un apprentissage efficace de la langue maternelle dans les écoles du Québec. Une telle demande est-elle la marque d'une « nostalgique résistance » au progrès ? Ces gens occuperaient-ils donc l'arrière-garde d'une langue en déroute, fatiguée, incapable de se renouveler, vestige fané d'une époque révolue ? Tous ces gens qui croient que la langue française est une langue moderne, pratique, efficace, autant que n'importe quelle autre langue contemporaine, existent-ils dans un univers mythique dont la réalité ne serait qu'une rumeur évoquée entre les pages jaunies d'un grimoire empoussiéré ? Ne constituent-ils pas, au contraire, l'avant-garde d'une renaissance du français, langue de précision et de clarté, langue de pensée et de réflexion, langue de poésie, langue de lumière et, pourquoi pas, langue de citoyenneté ?

J'aimerais, je voudrais croire que notre héritage français sera assez vivant pour garder la mer tandis que nombre de langues, de cultures et de traditions seront emportées par le raz-de-marée de la mondialisation, mais le courant de fond est puissant. Tous ces irresponsables qui refusent de corriger leurs erreurs ou de les reconnaître comme telles et qui les brandissent comme les étendards et les oriflammes d'une nouvelle vertu d'aménagement linguistique participent activement à la détérioration de la langue des Québécois. La politique démissionnaire favorisée par la direction chargée d'exécuter le mandat de la Société Radio-Canada dans ses services français a pour conséquence directe que l'auditeur a désormais le douteux privilège d'être le témoin d'une véritable intensification de l'offensive aménagiste, mise en ondes par des artisans de l'information qui manient si maladroitement leur outil de travail (leur propre langue)

qu'on est porté à croire qu'ils le font exprès. Anglicismes, barbarismes, solécismes, impropriétés, pataquès, confusion des niveaux de langue, bêtises, inepties et insanités sans nom se télescopent à une fréquence accélérée – *« réduire la dépendance nord-américaine sur le pétrole du Moyen-Orient »*, *« le redessinage de la carte du monde »*, *« implanter un centre de recherche »*, *« les enquêtes contre le terrorisme »*, *« sa première plus importante victime »*, *« la faisabilité de demander des questions à propos de l'orientation sexuelle »*, *« il y a de l'infiltration d'eau qui est apparue dans le sous-sol »*, « (une déclaration) *qui a fait déborder la patience de la communauté internationale »*, *« honoraires convenus à l'avance par convention »*, *« le parcours de la marche devait partir de (...) pour se diriger vers (...) »*, etc., etc. Les pires bêtises donnent la réplique aux pires âneries. Pendant ce temps, l'autorité compétente, incarnée par un conseil linguistique dépassé par les événements, fait la sourde oreille. Des expressions comme « Voilà qui complète nos informations » (encore un bel exemple du farfinage auquel on se livre à Radio-Canada pour justifier son indigence) ou « compléter les travaux », dénoncées par tous les linguistes qui se sont succédé à Radio-Canada depuis trente ans, sont encore sur toutes les lèvres, y compris celles de ces nobles chevaliers du bon parler français que sont certains animateurs d'émissions d'affaires publiques de la télévision, qui ne se gênent pas par ailleurs pour nous crever les tympans de leurs « fournaise à l'huile », de leurs « contracteur » et de leurs « prendre une marche » – autant d'expressions pittoresques de notre « belle langue québécoise ».

La langue des Québécois, c'est le français. Prétendre que notre langue serait une « variété » de la langue française est une mauvaise plaisanterie relevant d'une insondable flagornerie. Il serait tout aussi absurde d'affirmer que les Belges parlent une variété belge du français. Certes, le français que l'on parle au Québec compte nombre de régionalismes. Mais il ne faut pas confondre *particularités* de langage et *norme* linguistique. Les *québécismes* sont des

particularités, ils ne constituent pas une norme. À cet égard, il faut tout de suite écarter une autre confusion, selon laquelle une expression comme « opérer une boulangerie » (ou une usine, un restaurant, un salon de coiffure, un lieu d'enfouissement), sous prétexte qu'elle est largement répandue, serait une particularité de la langue des Québécois, c'est-à-dire un québécisme parfaitement acceptable et légitime, et qui devrait donc avoir sa place dans un éventuel « ouvrage de référence ». Il s'agit au contraire d'un anglicisme hideux, à éliminer absolument de notre discours. Ce n'est pas parce que des personnes qui ignorent les ressources de leur propre langue recourent à de tels emprunts directs n'ayant aucune justification qu'il faut les « normaliser » et les faire passer du statut d'*erreurs* à celui de *québécismes* de bon aloi, encore moins de « norme du français standard en usage au Québec ». Il y a une différence entre couleurs locales et erreurs de grammaire, de syntaxe, d'orthographe, calques, glissements de sens, faux sens et non-sens. Il ne faut pas pour lanterne prendre vessie. Et quand ça sent l'urine de joual, ça ne sent pas la paraffine.

En ce qui concerne l'*accent* québécois, si tant est qu'il existe *un* accent québécois et non pas *plusieurs* accents selon la région du Québec que l'on observe, il n'est pas moins légitime que n'importe lequel des très nombreux accents que l'on entend dans toutes les régions de la France et dans tous les pays de la Francophonie. Brandir l'accent québécois pour justifier la rédaction d'un dictionnaire général de la langue écrite et parlée au Québec, voilà qui s'appelle avoir de la suite dans les idées !

Le coup de grâce

Lors des audiences de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, j'ai eu l'honneur de présenter un mémoire intitulé

Les vrais ennemis de notre langue.[31] Dans ce texte, j'affirmais ceci : « *Force nous est de constater – et d'admettre – que notre pays est un endroit où l'on parle et où l'on écrit un bien mauvais français, peut-être l'un des plus mauvais de toute la francophonie (...) je n'affirme pas cela à plaisir, mais cela se vérifie partout, dans tous les milieux, dans toutes les professions, chez les ouvriers comme chez les intellectuels, chez les bourgeois comme chez les prolétaires.* » Je reconnais que ce jugement est sévère, surtout quand on le prend en dehors de tout contexte, mais il se fonde sur une observation attentive des phénomènes linguistiques, et j'ai malheureusement dans mes cartons de quoi étayer ma position cent fois plutôt qu'une.

Pourtant, c'est sans équivoque que les commissaires m'ont reproché d'avoir brossé de la situation un tableau excessivement « noir ».[32] Seulement voilà, je n'étais pas le premier à sonner l'alarme, et la suite des audiences allait démontrer que je ne serais pas le seul. Quoi qu'il en soit, n'en déplaise aux commissaires, ce n'est pas moi qui choisis la couleur. Je ne demanderais pas mieux que de partager le point de vue de ceux qui « constatent une amélioration » du français écrit et parlé au Québec. Mais ceux-là rêvent en couleur. Mes conclusions reposent sur des faits. Je ne me nourris pas d'illusions : la langue de mes concitoyens est en mauvais état et l'avenir du français au Québec est sombre. Cela est indéniable. Je puis comprendre que cette vérité ne soit pas facile à entendre, mais elle n'est pas facile à dire non plus. Il faut du courage dans l'un et l'autre cas.

31. Le lecteur pourra consulter ce mémoire, ainsi que nombre de documents fort intéressants et instructifs, notamment le mémoire de l'Association des professionnels de l'enseignement du français au collégial, mentionné plus haut, à l'adresse : www.etatsgeneraux.gouv.qc.ca.

32. Certains journalistes, se sentant peut-être visés, se sont empressés de rapporter le lendemain dans les pages de leurs journaux que le président de la Commission, M. Gérald Larose, avait dénoncé mes propos comme étant « alarmistes ».

Fermer les yeux n'aura pas pour effet de résoudre le problème. C'est pourtant le choix que font les commissaires, qui estiment qu'on a assez débattu cette question. Il faut les comprendre : le dictionnaire du « québécois » de leurs amis aménagistes est à portée de lasso. Ce n'est pas le moment de mettre pied à terre. Parmi la panoplie de documents versés au dossier Internet de la Commission Larose relativement à la *Journée thématique sur la qualité de la langue*, on trouve un petit texte de trois pages signé par un aménagiste de la première heure, professeur et chargé de projet au département des Lettres et des Communications de l'Université de Sherbrooke. Rappelant les interventions des citoyens qui « voient une dégradation » du français au Québec, le savant linguiste constate que « *Quelques-uns vont même jusqu'à dire que notre pays est un endroit où l'on parle et où l'on écrit l'un des plus mauvais français de toute la francophonie.* » Approfondissant sa réflexion, notre spécialiste du domaine en vient à la conclusion suivante : « *On a la nette impression d'entendre le même discours qu'à l'époque de la querelle du joual des années soixante* ». Autrement dit, ce débat « récurrent » serait entretenu par quelques radoteurs qui n'auraient pas compris que la société avait évolué et que les jeunes québécois s'expriment beaucoup mieux aujourd'hui qu'il y a trente ou quarante ans.

Bien sûr, une telle remarque est une insolence. Mais voilà au moins une première réaction. C'est un peu court, sans doute, mais c'est déjà ça. L'on sait maintenant que l'attention du monsieur a été retenue. Au risque de le contrarier, cependant, je dirai que la querelle du joual est plus pertinente et actuelle que jamais. L'instituteur qui enseigne à ses élèves autre chose que les règles strictes de leur langue maternelle et qui ne leur apprend pas à épeler et à prononcer correctement les mots est un joualiste. Le directeur d'école qui tolère que ses instituteurs prodiguent un enseignement déficient de la première langue des enfants et qui n'exige pas des maîtres la compétence et la rigueur professionnelles que les enfants eux-mêmes sont en droit d'attendre

d'eux est un joualiste. Le ministre qui se permet de hennir « *Vous allez vous faire fourrer !* » dans le discours qu'il prononce devant une assemblée de jeunes est un joualiste. Le journaliste qui dédaigne de faire la différence entre les niveaux familier et vulgaire de la langue est un joualiste. Le chef de pupitre qui accepte que ses journalistes utilisent une autre langue que cette langue « exemplaire » dont se tape les bretelles le conseil linguistique de la Société Radio-Canada est un joualiste. L'administration qui regarde ailleurs tandis que les personnes chargées d'élaborer une politique linguistique pour ses services français s'arrangent pour donner aux artisans de l'information un permis universel de polluer les ondes de toutes les bêtises qu'ils sont capables de braire, pourvu qu'ils les fassent suivre d'une formule justificative du genre « comme on dit en Béotie », est une administration joualiste.

Non, la querelle du joual n'est pas terminée. Parlez-en à ce journaliste qui « cherche de midi à 14 heures ». Parlez-en à ce médecin qui parle des « épisodes fréquentes » d'une affection. Parlez-en au chef d'un parti politique fédéral qui offre « sa condoléance » à une famille éplorée. Parlez-en au jeune homme qui, évoquant une vedette de la chanson populaire, dit : « C'comm' un peu un d'mes idoles, tsé ? ». Parlez-en à ce linguiste qui pousse l'impudence et l'imprudence jusqu'à utiliser un barbarisme (« l'*implantation* d'un français de qualité ») dans un texte sur... la qualité de la langue.[33] Alarmistes, mes propos ? Finie, la querelle du joual ?

Certes, le joual ne fait pas l'objet d'un grand débat sur la place publique, comme au temps où le Frère Untel secouait les puces au ministère de l'Instruction publique, mais la bataille fait rage dans toutes les « situations de communication », publiques ou privées. Si le Québec perd cette

33. Voir le site Internet de la Commission Larose, dans la partie « Journées thématiques », le texte intitulé *La qualité du français au Québec : un cycle complet d'interventions à mettre en œuvre.*

bataille, il perdra son âme. Il ne pourra plus justifier sa volonté d'affirmation comme société « distincte » ou jouissant d'un improbable « statut particulier » au sein de la structure politique canadienne, voire comme « nation souveraine ». Le cas échéant, le Québec aura rompu avec son passé, sa culture et ses traditions. Il dérivera sans identité dans un monde où on ne le reconnaîtra pas, même si ce monde devait se composer uniquement de pays de langue française.

Le français n'est peut-être pas une langue *parfaite*, du moins au sens du philologue, mais elle est infiniment supérieure à ce baragouin que nous proposent les joualisants. Notre société vaut certainement mieux que cela. En tout cas, elle demande mieux que cela. Voici ce que les citoyens ont déclaré solennellement devant la Commission Larose :

> *Notre langue, c'est le français. Nous l'affirmons depuis bientôt cinq cents ans. Nous ne voulons pas d'une variété distincte de la « langue source ». La langue française, en effet, est la source à laquelle nous puisons et qui porte notre histoire, nos traditions, nos valeurs et notre culture.*
>
> *Nous n'avons rien à faire d'une « variété » qui, par suite d'un aménagement réducteur, aurait pour effet de nous priver de l'un des plus beaux instruments de communication jamais inventé par l'homme et de nous isoler du reste de la francophonie.*
>
> *Nous voulons que nos enfants puissent exprimer leur pensée en toute liberté grâce à la maîtrise d'un outil qui est d'une prodigieuse efficacité pour la perception, l'analyse et la compréhension du monde dans lequel ils évoluent.*
>
> *Nous voulons pour nos enfants une langue dégourdie, délurée, une langue riche, noble et fière, dans laquelle ils pourront chanter notre pays avec les mots et les accents qui nous sont particuliers, certes, mais dans un registre qui soit en harmonie avec la langue commune de la francophonie, la langue française.*

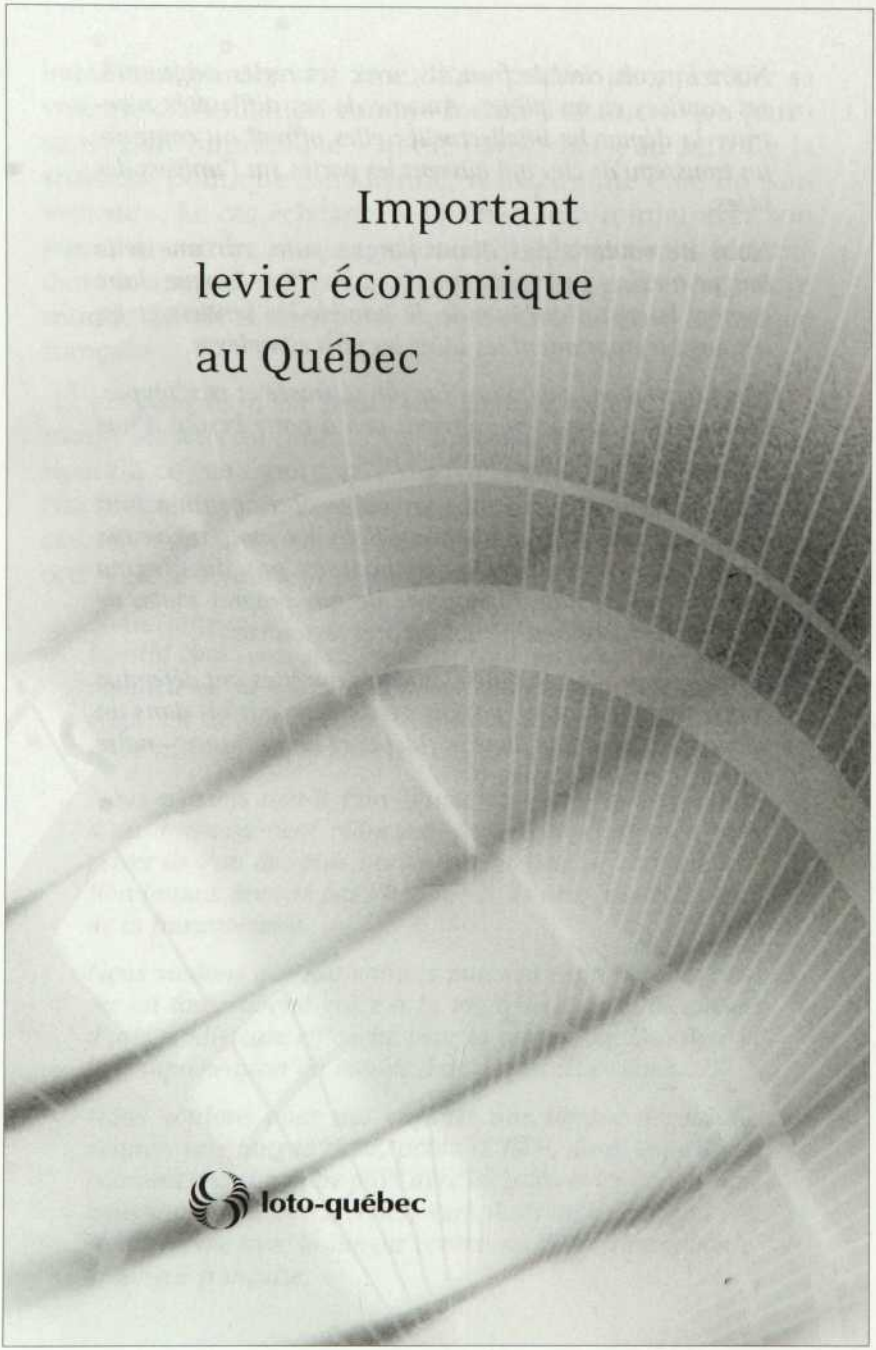
Notre langue, c'est le français, avec ses règles exigeantes, ses caprices et ses pièges. Aucune de ses difficultés n'entrave la démarche intellectuelle : elles offrent au contraire un trousseau de clés qui ouvrent les portes sur l'univers des idées.

Nous ne voulons pas d'une langue pure, car une telle langue n'existe pas, mais nous voulons d'une langue claire comme le cristal qui inonde de lumière les sentiers et les détours qu'empruntent les idées les plus complexes.

Nous ne voulons pas d'une langue sclérosée et stéréotypée, car une telle langue ne convient pas à notre besoin d'une pensée agile et souple, subtile et fine.

Nous acceptons que notre langue évolue, comme tout organisme vivant, et nous accueillons les mots nouveaux l'esprit ouvert, mais nous ne voulons pas du magma informe qu'engendre l'ignorance de nos propres mots, de nos propres locutions, de nos propres ressources.

Notre langue, c'est la langue que nos ancêtres ont défendue contre vents et marées, parfois avec colère, parfois dans un silence têtu, toujours dans la fidélité et la confiance – notre langue, c'est le français. ◊


Important
levier économique
au Québec
loto-québec

À Murdochville, la Gaspésie est frappée droit au cœur

*Jules Bélanger**

En novembre dernier, la compagnie Noranda avait annoncé, pour la fin d'avril, la fermeture au moins temporaire de sa Fonderie de Murdochville. La Gaspésie appréhendait le pire. Et le pire vient d'être confirmé : l'annonce en a été faite à Murdochville, le 28 mars, par le président et chef de direction de Noranda, monsieur Derreck Pannell. Pour cause de non-rentabilité, Noranda cessera définitivement toutes ses activités à Murdochville le 30 avril prochain. C'est la consternation pour cette ville minière du cœur de la Gaspésie qui ne compte plus que 1100 habitants après en avoir déjà compté 5000. C'est aussi un coup très dur pour toute l'économie de la Gaspésie.

Ville minière ouverte en 1950, l'exploitation du gisement de cuivre y débuta en 1953. En 1971-72, « La Mine », comme le disaient les Gaspésiens, employait plus de 2000 personnes. À cause des coûts de l'extraction sur place par rapport à celui du minerai importé, on cessa toute extraction et

* Historien et gaspésien.

concentration en 1999, ce qui entraîna des mises à pied massives. Il ne reste plus maintenant que 300 employés pour faire fonctionner l'usine de smeltage qui traite du minerai de cuivre venant du Chili, du Pérou et du Nouveau-Brunswick. Ce sera la fermeture totale et définitive le 30 avril.

Catastrophe économique pour Murdochville. Grave problème social, par conséquent, pour cette communauté. Même si tout le monde sait que la vie d'une ville minière ne dure généralement pas plus longtemps que la rentabilité du gisement qui lui a donné naissance, il demeure que 50 ans de travail, 50 ans de multiples engagements et réalisations sociaux et communautaires, de projets d'avenir, de rêves légitimes et d'enracinement constant dans une petite ville ayant surgi au beau milieu de la forêt, tout ça fait nécessairement d'une population quelque chose comme un arbre qui a planté profondément de solides racines. C'est très difficile à déplacer.

Il faut donc comprendre le dynamisme et la ténacité avec lesquels les chefs de file de Murdochville explorent depuis quelques années déjà les divers moyens d'empêcher la fermeture de leur ville. Il faut souhaiter que les recherches en cours aboutissent rapidement à la découverte de nouvelles sources d'emplois : gisements nouveaux, preneurs pour les installations en place, implantation d'industries forestières ou autres.

Coup dur pour Murdochville mais aussi pour plusieurs autres localités de la côte gaspésienne dont une importante partie des revenus proviennent de la ville minière, autant en salaires directs (45 % des employés de la Noranda ont leur résidence principale ailleurs en Gaspésie) qu'en diverses retombées économiques. Aggravation considérable de la conjoncture économique de la Gaspésie qui est déjà particulièrement souffrante et qui, comme chacun le sait, fait l'objet de soins intensifs de la part du gouvernement du Québec et du Premier ministre Bernard Landry.

Quoi faire alors ? Le gouvernement du Québec a immédiatement pris le leadership d'un « comité spécial de soutien » pour chercher des moyens de faire face à la situation et le Premier ministre Landry s'est engagé à « déployer tout ce qu'il peut pour venir au secours de Murdochville ». Des idées, des projets vont jaillir...venant d'experts de tout acabit pour permettre la survie de cette ville de 1100 habitants et pour compenser, autant que possible, les pertes d'emplois subies ailleurs en Gaspésie.

Si l'on trouve une rentabilité à de nouveaux gisements du sous-sol gaspésien et/ou des industriels intéressés à l'acquisition des installations de la Noranda à Murdochville, bravo ! Mais il faut davantage : il faut penser aussi et surtout aux ressources renouvelables permettant l'émergence dans la péninsule d'une économie durable. Or, il existe de telles ressources en Gaspésie et elles attendent d'être exploitées.

D'abord il faut reconnaître concrètement qu'on ne peut exploiter n'importe comment les ressources renouvelables comme on l'a fait, malheureusement, pour la morue et comme il y a danger qu'on le fasse aussi pour la forêt. Pour cela, il faut, entre autres nouvelles attitudes, moins s'en remettre à mère-nature pour la reproduction du poisson et se mettre davantage et résolument à l'aquaculture et à la mariculture. Il faut, pour éviter échecs et décourageantes faillites, importer les connaissances techniques éprouvées en d'autres pays. À chacun ses compétences : le Québec exporte son expertise en transport de l'électricité à haute tension et la Norvège réussit l'élevage à haute échelle de la morue en eau froide.

Et il y a plus. Il y a le tourisme, évidemment encore trop peu exploité en Gaspésie. Le tourisme est l'une des plus grandes, sinon la plus grande industrie au monde. Or, incontestablement, la Gaspésie possède un potentiel touristique extraordinaire, un potentiel touristique différent de ceux de Montréal, de Québec, du Mont-Tremblant

ou de la région de Charlevoix. Il y a là une mine d'or à exploiter, une mine inépuisable. L'un des facteurs essentiels au développement optimal de ce vaste potentiel, c'est l'amélioration des moyens de communications vers la Gaspésie. Que vienne le jour où on pourra voir atterrir en Gaspésie de gros porteurs chargés de touristes étrangers venus goûter les charmes inépuisables de la nature gaspésienne, en hiver comme en été ! Ce jour-là, évidemment, il devra y avoir aussi en Gaspésie les infrastructures capables d'accueillir et d'accommoder ces nombreux visiteurs.

Il y a plus encore. Il y a en Gaspésie un port de mer naturel extraordinaire, celui de Gaspé. Ses avantages exceptionnels (localisation géographique, profondeur d'eau, faiblesse des marées, uniformité du couvert de glace, protection contre les tempêtes, etc.) ont déjà été amplement démontrés. Le port de Gaspé offre des possibilités à faire rêver de nombreux pays. Une conjoncture nouvelle ne favorise-elle pas ce port de mer ? Le fleuve Saint-Laurent voit son niveau d'eau baisser de façon inquiétante, particulièrement pour les compagnies de transport maritime. Ce niveau baissera davantage quand les Américains auront pompé des Grands-Lacs toute l'eau dont ils ont besoin pour leurs terres agricoles du Mid-Ouest. Ce bas niveau d'eau du fleuve augmente les dangers de tragédies écologiques et il justifie la pression légitime des écolos de même que l'inquiétude des transporteurs, qui préfèrent utiliser les navires toujours plus gros que peuvent construire les chantiers navals.

Le développement de ce port naturel entraînerait automatiquement l'achalandage et le développement du chemin de fer de la Gaspésie dont la survie est sérieusement menacée par la fermeture de la Fonderie Gaspé à Murdochville. Un chemin de fer amélioré encouragerait cette nouvelle clientèle touristique qui, depuis quelques années, choisit de plus en plus le train pour se rendre en Gaspésie.

Le plan québécois de relance de la Gaspésie, qui commence à porter des fruits, doit donc non seulement se poursuivre mais s'intensifier afin d'éviter qu'on ait à regretter demain de ne pas avoir fait assez lorsqu'il en était encore temps. Il est plus difficile de rapatrier des déracinés que d'empêcher leur déracinement. Mieux vaut prévenir que guérir.

Il y a là une responsabilité qui incombe aux deux niveaux de gouvernement auxquels les Québécois payent leurs taxes et impôts. Il y a aujourd'hui pour ces deux gouvernements une urgence nouvelle d'assumer cette responsabilité. Ils le feront à condition que tous deux croient vraiment et fermement que la vie économique des régions est, elle aussi, importante pour le pays tout entier. L'un d'eux a déjà montré qu'il y croit. ◊

PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors…

Passez à l'histoire

et abonnez-vous !

JE M'ABONNE (Taxes incluses)

Pour 1 an ❑ (4 N^{os} 30$), pour 2 ans ❑ (8 N^{os} 55$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ **PROV.** _____

CODE POSTAL _____

TÉL.: ( ) _____

(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS

POUR VOUS ABONNER

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282

Par la poste :

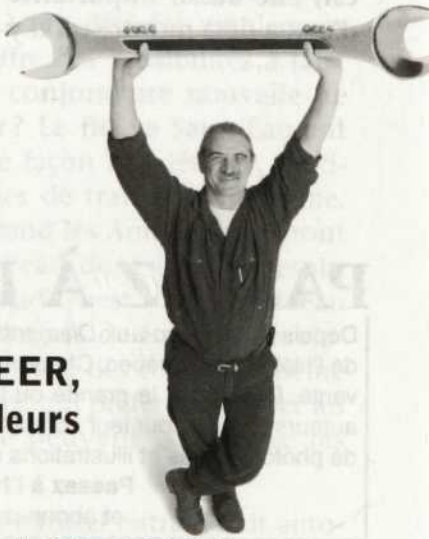
C.P. 26, succ. Haute-Ville

Québec QC G1R 4M8



J'aime l'action!

Avec Fondaction, je travaille plus facilement pour ma retraite. J'épargne plus vite grâce à la réduction d'impôt pour contribution à un REER et aux deux crédits d'impôt totalisant 30 % de mon placement dans un fonds de travailleurs.



Outillez-vous dès aujourd'hui avec Fondaction pour demeurer actif demain! De plus, votre épargne-retraite permet de créer et de maintenir des milliers d'emplois partout au Québec.

Plus qu'un REER, un fonds de travailleurs

FONDACTION

CSN POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI

514-525-5505 / 1 800 253-6665

www.fondaction.com

Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez toutes les informations pertinentes dans le prospectus simplifié de Fondaction disponible à nos bureaux ou sur notre site Internet.

L'œuvre de Gabrielle Roy : entre un Manitoba mythique et un Québec incertain

*Ismène Toussaint**

À l'occasion du vingtième anniversaire de la publication du dernier roman de Gabrielle Roy, ***De quoi t'ennuies-tu, Éveline ?*** *(1982), le professeur Paul Socken[1], de l'Université de Waterloo, Ontario, a soumis Ismène Toussaint, auteur et spécialiste de l'écrivain, à un questionnaire qui tente de faire le point sur sa vie et son œuvre.*

Paul Socken. Avec le recul des vingt ans écoulés depuis la disparition de Gabrielle Roy, comment caractériser la nature de sa réussite ? Quelle serait pour vous sa contribution aux lettres québécoises et canadiennes-françaises ?

I.T. Vingt ans après sa disparition, Gabrielle Roy (1909-1983) demeure l'un des plus grands écrivains de langue française au Québec et au Canada francophone. Elle est aussi l'un des rares auteurs à être lus à la fois par le grand public

* Spécialiste de Gabrielle Roy lui-même, il a publié, entre autres, *Concordance de Bonheur d'occasion de Gabrielle Roy* (1982), *Myth and morality in Alexandre Chenevert by Gabrielle Roy* (1987), ainsi que de nombreux articles, essais et conférences.

et le public plus savant, et autant appréciée par le lectorat de langue française que par le lectorat de langue anglaise.

Au fil des années, sa réputation n'a cessé de croître : livres, biographies, essais, recueils de témoignages, articles de presse, études universitaires, colloques, manifestations diverses se multiplient aux quatre coins du pays, témoignant de l'exceptionnel engouement que suscite son œuvre, des richesses sans cesse renouvelées qu'en offre l'exploration, mais aussi de la sympathie qu'éveille le personnage même de l'auteur – perçue comme une femme hypersensible, fragile, maladive –, contribuant ainsi à entretenir « la légende Gabrielle Roy ».

De même, son roman *Bonheur d'occasion* ayant été traduit dans une douzaine de langues, de plus en plus d'universitaires étrangers inscrivent les ouvrages de Gabrielle Roy au programme de leurs cours de littérature canadienne-française. On pourra à cet effet consulter le *Bulletin de la Société des Amis de Gabrielle Roy* diffusé sur Internet par M^me^ Myrna Delson-Karan, professeur à l'Université Fordham de New York, et spécialiste de la romancière aux États-Unis : http://www.sociétégabrielleroy.com

La brillante réussite de l'écrivain Gabrielle Roy est due, à mon avis, aux raisons suivantes :

Premièrement, encore aujourd'hui, elle est considérée par la critique universitaire et par le grand public comme la pionnière du roman réaliste et social, et la pionnière du roman psychologique moderne au Canada. Lors de sa parution en 1945, *Bonheur d'occasion* – qui se présentait comme la peinture d'un quartier ouvrier de Montréal – rompait avec cent ans de romans du terroir et de romans historiques.

C'était la première fois que, mêlant la veine naturaliste d'un Zola à un style déjà personnel, sensible, d'une finesse de dentelle, un écrivain prenait pour le cadre de son roman un quartier défavorisé de la ville.

C'était la première fois que quelqu'un se penchait sur le sort des humbles, avec cet accent d'émotion et de compassion inimitable qui n'appartient qu'à Gabrielle Roy.

C'était la première fois qu'une romancière effectuait une analyse approfondie de la psychologie des personnages, livrant dans les moindres détails leur caractère, leurs sentiments, leurs réactions, leurs expressions.

C'était aussi la première fois qu'une femme osait évoquer l'amour sous cet angle, et mettre en scène une situation « immorale » – la grossesse de Florentine Lacasse et l'attribution de la paternité à une tierce personne –, en un temps où les contraintes religieuses interdisaient que l'on parle de « ces choses-là ».

Enfin, c'était la première fois qu'un auteur dénonçait avec indignation l'exploitation outrancière dont le peuple canadien-français était la victime par les industriels et les « petits boss », exploitation symbolisée par le fossé qui sépare les bas-fonds de Saint-Henri de la montagne de Westmount aux résidences patriciennes. Par conséquent, ce fut une révolution dans le monde des Lettres québécoises, et une révélation pour les lecteurs de cette époque.

Deuxièmement, au mépris des « traversées du désert » qu'elle a connues au cours de sa carrière, Gabrielle Roy s'est toujours efforcée de se soustraire aux modes éphémères et aux influences passagères de son temps. Elle a dédaigné les succès faciles, adroitement évité le piège de « l'écrivain engagé » lors du triomphe de la Révolution tranquille, et refusé d'exploiter sa vie durant la veine qui avait fait son premier succès – cela, même si l'étiquette de « romancière du réalisme social » lui a collé à la peau tout au long de son existence. Dès le second roman, elle rompait avec son inspiration initiale, en nous peignant un triptyque de la vie rurale sur une île mi-réelle mi-imaginaire du Manitoba, allégorie de la nostalgie universelle du paradis originel : *La Petite poule d'eau* (1950).

Par la suite, elle déployait l'éventail diversifié de ses talents, en décrivant tour à tour le mal-être existentiel du citadin (*Alexandre Chenevert*, 1954), la quête d'absolu de l'artiste (*La Montagne secrète*, 1961), le déchirement des Autochtones entre deux mondes (*La Rivière sans repos*, 1970), la grandeur mystique de la nature (*Cet Été qui chantait*, 1972), la difficile adaptation des pionniers dans l'Ouest (*Un Jardin au bout du monde*, 1975), le voyage d'une mère vagabonde (*De quoi t'ennuies-tu, Éveline?*, 1982). S'y ajoutaient la transposition de ses souvenirs d'enfance, de jeunesse et d'enseignement (*Rue Deschambault*, 1955 ; *La Route d'Altamont*, 1966 ; *Ces Enfants de ma vie*, 1977), de larges fragments de son âme (*La Détresse et l'enchantement*, 1984 ; *Le Temps qui m'a manqué*, 1997), des recueils de reportages (*Fragiles lumières de la terre*,1978 ; *Le Pays de Bonheur d'occasion*, 2001), des contes pour enfants (*Ma vache Bossie*, 1976 ; *Courte-Queue*, 1979), des correspondances (*Ma chère petite sœur – Lettres à Bernadette : 1943-1970*, 1988 ; *Mon cher grand fou, Lettres à Marcel Carbotte, 1947-1979*), et de nombreux inédits.

La volonté de Gabrielle Roy de surprendre ses lecteurs à chaque nouvelle parution et d'échapper à toutes les tentatives de cloisonnement, de classification et d'enfermement de son œuvre, a permis à cette dernière de s'élever au-dessus de la prolifération des publications en vogue et de préserver sa pureté, son originalité et son unicité.

Troisièmement, par la profonde humanité qui caractérise son œuvre, Gabrielle Roy a su toucher un public de tous âges, de toutes nationalités, de toutes catégories sociales et professionnelles. À l'image de la romancière américaine Louisa May Alcott, elle se met tout entière dans chacune de ses phrases et l'émotion, la sensibilité, la générosité qui s'en dégagent, font d'elle un être rare, l'un des plus grands écrivains de la condition humaine.

Quatrièmement, l'universalité des thèmes qu'elle aborde l'a hissée au premier rang dans la littérature québécoise et

canadienne-française, tout en lui assurant une place non négligeable dans la littérature internationale : la condition douloureuse des humbles, des enfants, des femmes et des étrangers ; le cheminement absurde de la vie ; le déracinement des immigrants ; l'inadaptation à la société, à la vie citadine ou campagnarde ; la solitude et l'ennui ; la nostalgie du passé ou d'un « ailleurs » ; le rêve d'un monde meilleur ; la quête de l'absolu ; le voyage ou la fuite ; la guerre ; l'incommunicabilité entre les hommes ; les rapports harmonieux ou disharmonieux des êtres avec la nature, pour n'en citer que quelques uns.

Cinquièmement, l'authenticité de ses personnages, issus de tous les horizons, de tous les milieux, de toutes les classes de la société, lui a acquis les suffrages de milliers de lecteurs au Canada et dans le monde. Ancienne comédienne du Cercle Molière de Saint-Boniface, sa ville natale, et auteur elle-même de plusieurs pièces qui furent jouées au théâtre et à la radio, à Montréal, Gabrielle Roy excelle à mettre en scène les petites joies, les lourdes peines, les angoisses, les échecs, les rêves et les aspirations des êtres humains. Hantés par d'obsessionnelles questions existentielles, déchirés entre de multiples contradictions et incapables d'harmoniser leurs désirs, ces anti-héros ne nous ressemblent-ils pas comme des frères et sœurs ?

La séduction qui émane des œuvres de Gabrielle Roy est encore renforcée par ses descriptions vivantes et animées de la nature, toujours évoquée sous forme de symboles en étroite symbiose ou en profonde contradiction avec les états d'âme des protagonistes ; par sa vision anthropomorphique des éléments primordiaux : l'air (le vent), la terre, l'eau, le feu, ramenés à leur authenticité primitive et sacrée ; par l'attention qu'elle porte au moindre petit détail, fait ou drame de la vie humaine ou naturelle ; et dans certains de ses ouvrages, par l'absence de références toponymiques, qui donne une dimension universelle à ses décors, à ses personnages et à ses intrigues.

Sixièmement, la simplicité de son style, mariant les puissants raccourcis de la langue nord-américaine à la perfection du classicisme français, a rendu son œuvre accessible au plus grand nombre. Réalisme et poésie, humour et ironie, fraîcheur et spontanéité, raffinement et légèreté, se conjuguent harmonieusement pour donner naissance à cette écriture d'une luminosité et d'une limpidité rayonnantes. En nous conviant à un perpétuel va-et-vient entre rêve et réalité, en jetant sur ses phrases comme un chatoiement d'ombres et de lumières, de mystère et de vague nostalgie, de détresse et d'enchantement, la romancière crée une atmosphère romantique et onirique qui nous replonge dans les contes et légendes de notre enfance.

Septièmement, la modernité de l'œuvre de Gabrielle Roy, jointe à son parti-pris de transgresser certaines règles formelles tout en demeurant fidèle aux traditions du passé, lui a ouvert les portes de l'immortalité. Novatrice, quoi qu'en disent ses détracteurs, l'écrivain a fait éclater la notion de genre littéraire, la structure de ses ouvrages relevant à la fois du reportage, de la nouvelle, du récit et du conte oriental (une histoire ouvre sur une autre, laquelle en entraîne une autre, et ainsi de suite). Son art fait montre d'une singulière originalité : à la manière des peintres japonais, elle procède par petites touches subtiles et délicates, toutes en nuances et en demi-teintes, par une juxtaposition de petits paragraphes précis et concis, composant une mosaïque qui s'épanouit en une vaste fresque.

Enfin, huitièmement, le mystère qui a toujours entouré l'écrivain a presque donné naissance à un « mythe Gabrielle Roy. » En effet, jusqu'à la publication de la biographie de François Ricard, *Gabrielle Roy, une vie* (Éditions Boréal, 1996), qui fit des révélations inédites sur sa vie et sa personnalité, puis de mon propre livre, *Les Chemins secrets de Gabrielle Roy* (Éditions Stanké, 1999), un recueil de témoignages manitobains, l'on ignorait à peu près tout d'elle. Elle avait la réputation d'être une femme assez

sauvage, vivant retirée entre Québec et son chalet de vacances, à Petite-Rivière-Saint-François, ne participant jamais au lancement de ses ouvrages, ni à ses remises de prix, ni aux salons du livre, recevant peu de visiteurs et de journalistes. Tout en respectant sa vie privée, les ouvrages sus-mentionnés ont soulevé un pan du voile...

Gabrielle Roy est l'une des plus belles fiertés du patrimoine québécois. Établie dès l'âge de trente ans à Montréal, elle a toujours fidèlement écrit sur sa patrie d'adoption et obtenu les plus hautes distinctions littéraires décernées au pays, dont le Prix David pour l'ensemble de son œuvre (1970). Étudiée dans les écoles et les universités, elle a également influencé de nombreux écrivains contemporains, dont Jacques Poulin, Michel Tremblay, Monique Bosco, Antonine Maillet.

Devenu un extraordinaire phénomène médiatique dès sa parution, *Bonheur d'Occasion* a fait rayonner le Québec un peu partout dans le monde en étant choisi comme « Livre du mois » par la Literary Guild of America (New York, 1947), en faisant racheter ses droits par la Universal Pictures (Hollywood, même année), et en remportant le prix Fémina (France, même année).

Nombre de nationalistes m'ont confié qu'ils considéraient Gabrielle Roy comme un précurseur, en ce qu'elle a été la première à capter véritablement « l'âme québécoise », l'essence du pays. *Bonheur d'Occasion* apparaît comme la célébration du peuple nouveau, du peuple urbain. Enfants ou petits-enfants d'agriculteurs déchirés entre le monde rural et le monde citadin, ces lecteurs y retrouvent les vestiges de leur vie familiale et se reconnaissent dans les personnages de Florentine Lacasse et de Jean Lévesque, qui incarnent, selon eux, le peuple québécois et son accession vers l'autonomie et l'indépendance.

Gabrielle Roy est également l'une des plus belles fiertés du patrimoine de l'Ouest franco-canadien. Grand peintre

du Manitoba, elle a révélé à d'innombrables lecteurs la poésie de l'âme, à la fois nostalgique et colorée, de cet immense pays méconnu, parfois mal aimé. Nombre de ses œuvres ont pour cadre les lieux de sa jeunesse et témoignent d'une authentique nostalgie de sa région natale, de ses paysages et de ses habitants. Dans la patrie de Louis Riel, l'on a coutume de dire qu'entre 1945 et 1960, Gabrielle Roy a « sauvé l'Ouest » du désert littéraire qui régnait à cette époque, et redonné une dignité à ses compatriotes, frappés d'ostracisme par les lois Greenway (1890) et Thornston (1914), qui avaient officiellement supprimé la langue française dans cette province. Considérée comme un chef de file, elle compte de nombreux enfants spirituels, au nombre desquels les écrivains Annette Saint-Pierre, Roger Léveillé, Simone Chaput et Monique Genuist. Actuellement, la petite ville de Saint-Boniface tente de transformer sa maison natale, rue Deschambault, en un musée consacré à sa mémoire.

P.S. Pourquoi lit-on encore son œuvre ? Qu'y a-t-il dans ses écrits qui séduit toujours les lecteurs ?

I.T. Je pense que l'œuvre de Gabrielle Roy est toujours autant lue et appréciée pour les raisons que j'ai expliquées précédemment.

P.S. Quelles études envisagez-vous sur son œuvre ? Que reste-t-il reste aux chercheurs à explorer ?

I.T. Ayant déjà consacré un certificat de maîtrise, un D.E.A. (Diplôme d'études approfondies), une thèse de doctorat de 3e cycle, des ouvrages, dont *Les Chemins secrets de Gabrielle Roy*, ainsi que de nombreux articles, conférences, émissions, expositions de photos, etc. à Gabrielle Roy, je n'envisage plus de lui consacrer de nouvelles études, sinon des articles ou des conférences pour le grand public, si on me le demande. Néanmoins, je continuerai volontiers à lire ce qui s'écrit sur elle.

Je m'estime mal placée pour donner des conseils aux professeurs, aux chercheurs ou aux étudiants. Toutefois, il

me semble que les recherches sur la vie et l'œuvre de Gabrielle Roy sont loin d'être épuisées. Il serait particulièrement intéressant d'approfondir ses sources littéraires et d'étudier l'influence de ses lectures sur son œuvre. Elle était férue de littérature grecque, latine, française, canadienne-française, anglaise, russe, scandinave, et, selon Myrna Delson-Karan, vouait un véritable culte à la romancière suédoise Selma Lagerlöf.

P.S. À partir des manuscrits publiés depuis sa mort (par exemple, *La Détresse et L'Enchantement*, *Lettres à Bernadette*), qu'apprend-on de l'auteur et de son œuvre ?

I.T. Avec la publication de *La Détresse et l'Enchantement*, suivie de *Le Temps qui m'a manqué*, puis de *Ma chère petite sœur : Lettres à Bernadette 1943-1970*, Gabrielle Roy renoue avec le genre intimiste, inauguré par *La Route d'Altamont*, *Rue Deschambault* et *Ces Enfants de ma vie*, une transposition magnifiée de ses souvenirs d'enfance et de jeune enseignante.

Loin de nous offrir une série de révélations extraordinaires ou une brochette de détails à sensations, l'autobiographie en deux volumes apparaît bien plutôt comme un recueil de « morceaux choisis » de la vie de son auteur, et l'expression d'un regard jeté, avec cette distance attendrie et quelque peu indulgente que confère l'âge, sur les trente premières années d'une existence. Par conséquent, il ne s'agit pas d'un récit linéaire et chronologique, mais d'une « recréation » – pour reprendre une expression chère aux commentateurs de l'œuvre de Gabrielle Roy –, laissant le champ libre à une interprétation personnelle des événements et au cheminement de la mémoire, qui effectue d'incessants allers et retours entre passé, présent et futur.

Nombre de critiques ont « reproché » à l'auteur d'avoir embelli, idéalisé, transfiguré certains épisodes de sa jeunesse, ou au contraire, exagéré, assombri, dramatisé certains autres. Je pense qu'il faut considérer ce livre comme le « roman de la vie » de Gabrielle Roy, son meilleur, sans aucun doute.

Jamais autobiographie n'aura illustré de manière aussi magistrale le mot de Jean Cocteau : « La littérature est un mensonge vrai. »

Qu'y apprend-on ? Sur le plan événementiel, l'auteur nous raconte avec un souci sincère d'objectivité et d'authenticité, ses humbles débuts dans la vie : son enfance à Saint-Boniface, heureuse, quoique marquée par un douloureux sentiment d'aliénation dans cet îlot francophone entouré d'une mer anglophone, par une santé fragile, et par la modicité de la fortune familiale ; l'existence, souvent laborieuse, de ses ancêtres et de ses proches ; son apprentissage scolaire et ses expériences d'enseignement, placés tantôt sous le signe de l'échec, tantôt sous celui du succès ; son adolescence romantique, tourmentée par l'ennui et le désir d'un « ailleurs », d'une autre vie ; son affection pour sa mère, qu'elle s'accuse d'avoir abandonnée pour « courir le vaste monde », et dont la mort laissera en elle des cicatrices indélébiles ; sa découverte émerveillée des enfants, des immigrants, des paysages du Manitoba, de la littérature, de l'écriture, du théâtre, des voyages ; le demi-ratage de son séjour en Europe et l'abandon de ses ambitions théâtrales ; ses amours contrariées ; ses premières armes de journaliste au Québec, puis l'envol de l'écrivain.

Mais au-delà de la simple relation des faits, c'est un portrait intime des autres et d'elle-même que l'écrivain nous livre, en une succession d'impressions, de sensations, de réflexions, d'émotions – parfois fugitives –, qui fait davantage de ce livre un ouvrage « d'atmosphère » que de souvenirs. Comme si la « mémoire affective » prenait systématiquement le pas sur la mémoire des événements, en un perpétuel balancement entre souffrance et bonheur, joie et tristesse, espoirs et regrets. Oscillation que l'on retrouve dans le mouvement des phrases, qui se colorent tour à tour ou conjointement des états d'âme enthousiastes et désenchantés de leur auteur.

S'il arrive parfois à Gabrielle Roy de se mettre en vedette, elle n'hésite pas, cependant, à avouer certaines de ses erreurs, tout comme ses échecs, ses complexes, ses hésitations, ses interrogations, ses angoisses et ses désespoirs. Toutefois, nulle haine, nul ressentiment, nul jugement négatif à l'égard d'autrui ne viennent entacher sa plume. Chez elle, domine surtout le désir de faire le point sur elle-même, sur ses relations avec son entourage, et de gommer les défauts des autres pour mettre en valeur leurs qualités. Tout comme avec ses personnages de roman, elle plonge au cœur même des êtres pour faire jaillir la lumière qui brille tout au fond d'eux.

De la lecture de cette autobiographie, émerge l'image d'une femme contradictoire, à la fois forte et fragile, modeste et imbue d'elle-même, aimante et indépendante, heureuse et déchirée, qui ne trouvera son refuge, son salut, un exutoire à ses malheurs, que dans l'écriture. En résumé, une femme profondément humaine et attachante, même si Paul Genuist, auteur du pertinent article *Gabrielle Roy : personnage et personne,*[2] nous engage à ne pas confondre le personnage qu'elle crée et met en scène à partir d'elle-même, et sa personne véritable.

La construction en abîme de ce double livre, formé d'une succession d'histoires contenant elles-mêmes d'autres histoires, nous tient sous l'emprise de son charme envoûtant. Éclatée en une multitude de fragments, la narration, en épousant les caprices et les détours de la mémoire, rayonne comme un diamant, un soleil ou un miroir qui nous renvoie le reflet d'une Gabrielle Roy à la fois proche et insaisissable.

L'on n'y surprendra pas le secret de son âme, mais l'on y retrouvera avec plaisir la conteuse, la journaliste-reporter, la portraitiste, la dialoguiste, la confidente, le confesseur, la mémorialiste, la philosophe et le poète. L'on y savourera toutes les qualités qui font de cet auteur une magicienne de la plume : un style alerte, savant mélange de douceur et

de vigueur ; le don de l'observation, de la mise en scène, de la description et du suspens ; un sens aigu de la psychologie humaine et de la nature ; une sensibilité au moindre petit détail (images, sons, couleurs, parfums...) ; la faculté de peindre, dans des tonalités chargées de réminiscences, de songes et de mélancolie, de vastes fresques constituées d'une suite de petits tableaux ; et cet indicible sentiment de « compassion » – pour reprendre un terme fréquemment utilisé par les spécialistes de son œuvre –, dont elle entoure les êtres qu'elle rencontre, tout comme ses personnages de fiction.

Sur le plan strictement littéraire, Gabrielle Roy se refuse à essayer d'expliquer les mécanismes de son œuvre en termes pédants et alambiqués. Son autobiographie pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses, et nous renvoie au mystère insondable de la création. L'écrivain avoue s'abandonner volontiers à l'inspiration et faire confiance à la « folle du logis ». Par conséquent, on ne sait jamais à quel moment elle met sa mémoire au service de son imagination, et vice versa. À l'opposé de sa sœur, l'écrivain Marie-Anna Roy (1893-1998), elle refuse de faire de ses romans une copie servile de la réalité, lui préférant une forme de réalisme poétique. Si, dans *Bonheur d'occasion*, elle s'était attachée à une reconstruction minutieuse du terrain, elle reconnaît avoir rapidement abandonné ce procédé pour donner toute liberté à sa fantaisie. Technique qui, paradoxalement, contribue à créer l'illusion d'une vérité plus vraie que nature, et donne une portée universelle à son œuvre.

Si elle demeure relativement discrète sur son art, Gabrielle Roy ne nous en livre pas moins quelques-uns de ses secrets de fabrication. Ainsi nous éclaire-t-elle sur la genèse de plusieurs œuvres : *Bonheur d'occasion*, né de l'indignation qu'elle a ressentie face au spectacle de la misère, dans le quartier Saint-Henri de Montréal ; *La Petite*

Poule d'eau, dont l'intrigue a surgi lors de ses séjours en France et en Angleterre.

L'on apprend qu'un tout petit détail, une émotion, une sensation, une rencontre de hasard lui ont suggéré certains de ses thèmes ou de ses épisodes : dans *La Montagne secrète*, le *« bonheur ineffable »* qui soulève le peintre Pierre Cadorai en entendant, à la fin de l'hiver, les gouttes d'eau tomber des arbres, fait écho à la joie que l'écrivain a éprouvée lors de l'éclosion de son premier printemps londonien.

Parallèlement, l'on découvre qu'elle mêle personnes réelles, lieux familiers et événements authentiques sans aucun souci de véracité, ces derniers ne servant le plus souvent que de point de départ à l'élaboration d'une histoire de son cru. Il lui arrive également d'utiliser l'aspect physique et (ou) les traits de caractère de plusieurs personnes pour créer un personnage de fiction : sa propre mère devient l'Éveline vieillissante de *La Route d'Altamont* ; deux hommes croisés en voyage se transforment en chef de gare et en marchand de bestiaux dans *La Petite poule d'eau*.

Inversement, une seule personne peut donner naissance à une diversité de protagonistes : les petits-cousins de Gabrielle Roy, ainsi que les sept élèves auxquels elle a enseigné à la Petite Poule d'eau, ont servi de modèle aux innombrables enfants du roman éponyme.

Dans le même ordre d'idées, l'auteur n'hésite pas à prendre des libertés avec la description des lieux qu'elle fait revivre (la Poule d'eau), et dont elle ne cite pas toujours le nom (le village de Cardinal dans *Rue Deschambault* et *Ces Enfants de ma vie ;* celui de Marchand dans *Cet Été qui chantait).*

En fait, à l'instar de Marguerite Yourcenar dans ses *Nouvelles orientales*, Gabrielle Roy s'attache davantage à décrire *« l'essence des choses que les choses elle-même »* et l'impression générale que celles-ci lui ont laissée. Chez elle,

on peut parler sans trop s'avancer de fidélité à l'imagination et d'invention de la mémoire...

En complément à l'autobiographie, vient la correspondance avec sa sœur préférée, la religieuse Bernadette, qui s'étire sur une période de vingt-sept ans, entrecoupée de longs silences dus à l'élaboration de son œuvre et à ses problèmes de santé. Là encore, aucun effet sensationnaliste, aucun détail croustillant : succès littéraires, voyages, rencontres, relations familiales, petits et grands événements, tels l'achat du chalet de Petite-Rivière-Saint-François, comptes-rendus de lectures et d'activités diverses composent la toile de fond de ces lettres qui nous renseignent sur la vie quotidienne de Gabrielle Roy et sur l'état de son moi intérieur.

Même si cette dernière choisit minutieusement le thème de ses confidences, tout en s'efforçant de conserver un ton enjoué afin de ne pas inquiéter la religieuse, elle n'en laisse pas moins transparaître la douleur que lui inspirent ses rapports tumultueux avec son autre sœur, Marie-Anna Roy, et la disparition prochaine de sa correspondante.

Véritables morceaux d'anthologie, ces textes trahissent l'écrivain perfectionniste qui, jusque dans son courrier, s'attache à peaufiner son style, classique, rigoureux, d'une élégante pureté. De même reflètent-ils le profond attachement de Gabrielle Roy pour les membres de sa famille, ainsi que sa grande sollicitude à l'égard de ses sœurs Clémence et Bernadette, dont l'état de santé et le bien être matériel semblent être une préoccupation constante chez elle. Enfin, ils dévoilent l'image d'une femme simple, hypersensible, d'une grande richesse intérieure, moins soucieuse du paraître que d'accueillir, au jour le jour, les petits bonheurs et les miracles du quotidien, en quête d'une connaissance toujours plus approfondie d'elle-même et de son entourage.

Pour ma part, j'ai été particulièrement sensible à l'amour de l'écrivain pour la nature, qui se traduit par de vastes descriptions de paysages (celle du lac Manitoba, par exemple) ou par de brèves notations ; amour qui se confond avec celui d'un Dieu adoré en dehors des structures traditionnelles de l'Église catholique. À travers l'écriture, la contemplation de la nature et la maladie de sa sœur (condamnée par un cancer), il semblerait que Gabrielle Roy redécouvre les chemins perdus de la foi. Une foi qui s'affermit et grandit de jour en jour, jusqu'à éclater en un véritable hymne au Créateur. Mysticisme et littérature se rejoignent, en effet, dans les lettres datées de 1970 : véritables poèmes ou prières en prose, petits chefs d'œuvre de précision, de sensibilité et d'émotion encore trop méconnus de nos contemporains, ils annoncent déjà *Cet été qui chantait*, ce recueil de nouvelles où la narratrice retrouvera l'âme de Bernadette dans *« le vent, les arbres »* et *« la beauté du monde »*.

À la fois portrait de Gabrielle Roy, portrait de sa sœur et portrait de la nature, cette correspondance ne se livre pas au premier coup d'œil ou à la première lecture : l'on éprouvera le besoin de s'y plonger à plusieurs reprises, afin d'en écouter palpiter les rythmes, les résonnances, l'intime chant intérieur.

P.S. Qu'est-ce que son œuvre vous dit à vous personnellement ? La lecture de ses écrits a-t-elle laissé sa marque ?

I.T. Je suis sensible à tous les aspects de l'œuvre de Gabrielle Roy, aspects que j'ai développés dans mes propos précédents, et en particulier au charme indicible et mélancolique qui se dégage de ses phrases, de ses paysages, des regrets de son enfance, et qui vous colle à l'âme. Elle me fait songer aux couchers de soleil nostalgiques décrits par Verlaine ou Pierre Loti, qui vous poursuivent longtemps après leur lecture, et vous laissent une impression ineffaçable. Un peu comme la marée qui, en se retirant, teinte

le sable de mer et de ciel, de galets et de coquillages, d'odeur d'algues et de sel.

J'admire aussi la foi de la romancière en l'humanité et en un monde d'amour, fraternel et uni, car c'est un idéal en lequel je ne crois pas, même si, paradoxalement, je le défends à travers mes livres, mes articles et mes différentes actions.

Si j'ai passé autant de temps à étudier les écrits de Gabrielle Roy, c'est qu'ils m'ont ensorcelée, au sens premier du terme, pendant de longues années. En 1983, la lecture de *La Montagne secrète*, qui fut une véritable révélation pour moi, a été le point de départ d'un voyage littéraire, humain, géographique et spirituel à travers le Canada, qui se poursuit maintenant depuis plus de dix ans.

Néanmoins, je me suis obligée à prendre quelque distance par rapport à la romancière, car j'avais envie de lui consacrer une grande partie de ma vie et, par conséquent, me serais fermé d'autres horizons tout aussi fascinants. Difficile, en effet, de ne pas succomber au puissant attrait de son œuvre : mystérieuse, miroitante à l'infini de rêves, d'illusions, de promesses, elle est d'une telle richesse que plus vous vous enfoncez en elle, plus vous y découvrez de trésors et avez envie de poursuivre votre exploration.

Gabrielle Roy est de ces écrivains que l'on ne se lasse pas de relire, tant elle vous procure des plaisirs émotionnels, esthétiques, intellectuels et mystiques sans cesse renouvelés.

Contrairement à ce que l'on a parfois dit ou écrit sur moi, je ne me reconnais pas comme la fille spirituelle de Gabrielle Roy. Je ne revendique pas une place qui revient de droit à quelques auteurs, universitaires et proches de l'auteur, ayant eu le privilège de la connaître et (ou) de travailler à ses côtés. Son style n'a d'ailleurs guère marqué le mien, même si plusieurs écrivains m'ont assuré retrouver dans mes livres certaines caractéristiques proches de son écriture.

Par contre, je ne cacherai pas que la femme a exercé une profonde influence sur moi. Son propre parcours n'est pas étranger à la décision que j'ai prise, dans la seconde moitié des années 80, de me tourner vers le journalisme, après deux ans d'enseignement. Assurément a-t-elle contribué à m'ouvrir les yeux sur le monde, car jusqu'à l'âge de vingt-sept ou vingt-huit ans, je ne m'étais jamais intéressée aux autres, et la situation internationale me laissait parfaitement indifférente.

À travers le regard d'enfant émerveillé et plein de tendresse qu'elle porte sur les êtres, j'ai privilégié à mon tour, dans mon travail de chroniqueur, le portrait des humbles et des créateurs méconnus. De même, si je n'avais pas croisé cette romancière sur ma route, sans doute n'aurais-je jamais écrit un ouvrage comme *Les Chemins secrets de Gabrielle Roy*, qui a donné pour la première fois la parole aux « petites gens » de l'Ouest.

À l'inverse, je sais que je tiens en grande partie de Gabrielle Roy cette fâcheuse tendance au repliement sur soi, mon goût prononcé pour la solitude et l'indépendance, et surtout ma propension à fuir l'aspect public du métier d'auteur, avec son cortège de contraintes et d'obligations sociales.

C'est bien la preuve qu'il ne faut pas laisser les écrivains ou les personnages historiques prendre trop de place dans votre vie intérieure : Gabrielle Roy est de ceux qui vous habitent totalement, vous hantent et vous obsèdent, allant jusqu'à vampiriser le temps, l'énergie, la personnalité des chercheurs qui tentent de percer l'énigme de son être.

P. S. Selon vous, quel serait son meilleur roman ou écrit ?

I.T. J'ai longtemps cru que *La Montagne secrète* était le meilleur roman de Gabrielle Roy, en raison de l'exotisme de ses descriptions du pays canadien – toujours promptes à séduire un lecteur d'origine française ; de son intrigue

menée à un rythme haletant, même si ce livre n'est pas un véritable roman d'aventures ; de l'originalité du double itinéraire du peintre Pierre Cadorai, à la fois géographique et symbolique ; et de la véracité de ce personnage, très proche d'un de mes cousins, lui-même artiste-peintre et sculpteur. En fait, il ne s'agissait que de mon roman préféré...

Ensuite, j'ai lu *Bonheur d'occasion* et, comme beaucoup de lecteurs, j'ai crié au génie...

C'est alors qu'*Alexandre Chênevert* est entré dans ma vie : la fragilité de ce petit employé de banque, que l'on voudrait prendre sous son aile pour le protéger des coups bas de l'existence, les méandres tourmentés de sa personnalité, qu'épouse admirablement la narration, sa prise de conscience tardive d'une vocation d'écrivain qui ne pourra jamais s'épanouir, sa redécouverte de la foi, laquelle se confond avec son amour de la nature et son séjour inoubliable au lac Vert, m'ont littéralement bouleversée, tant les thèmes développés dans cet ouvrage correspondaient à mon parcours personnel.

Pourtant, ce roman a été vite remplacé par *La Rivière sans repos* : j'ai trouvé l'histoire de cette femme abandonnée par son fils, si vraie dans sa tragique beauté, que ce doit être une des rares fois où j'ai pleuré en refermant un livre...

Toutefois, après mon premier séjour au Manitoba, *La Route d'Altamont* et *Rue Deschambault* m'ont divulgué leur valeur hautement initiatique et symbolique – je ne l'avais pas vraiment perçue au cours de mes études à l'Université. J'ai alors éprouvé le besoin de les lire et de les relire jusqu'à l'obsession, afin de me pénétrer de leurs scènes et de leurs métaphores.

Mais voilà que *Ces Enfants de ma vie* ont libéré les sortilèges de l'enfance, et que je suis tombée sous le charme troublant du jeune rebelle Médéric Eymard, dans la nou-

velle « De la truite dans l'eau glacée »... Dès lors, je n'ai plus juré que par cet ouvrage...

Par la suite, je n'ai plus songé qu'à vivre à l'ombre des paradis de *Un Jardin au bout du monde* (le jardinet amoureusement fleuri de Martha Yaremko), et surtout de *Cet été qui chantait*, œuvre aussi pure qu'une goutte de cristal ou la trille d'un rossignol...

Cependant, dès la parution de *La Détresse et l'Enchantement*, il n'y a plus eu moyen de m'arracher à cet impressionnant volume, qui m'est apparu comme le sommet de l'art de Gabrielle Roy. Néanmoins, son pendant, *Le Temps qui m'a manqué*, m'a révélé que le style de la romancière avait encore évolué et progressé. Aussi ai-je dévoré et redévoré ce petit livre...

Conclusion : je n'ai jamais pu demeurer fidèle à une œuvre de Gabrielle Roy en particulier, et même si je considère *La Détresse et l'Enchantement* comme l'une des plus grandes autobiographies de la littérature mondiale, rejoignant en cela l'opinion de la critique américaine, je ne pense pas qu'il y ait, chez elle, un écrit qui soit meilleur qu'un autre. Tous sont à la fois proches et différents, manifestent les qualités et les défauts inhérents aux chefs-d'œuvre, touchent au plus profond de l'humain et de notre être particulier. Aux gens qui me demandent des conseils de lecture, je ne manque jamais de répondre par cette parodie de Stéphane Mallarmé : « Prenez Gabrielle Roy, on y trouve tout ! »

P.S. Quelle est pour vous la plus grande qualité de Gabrielle Roy et de son œuvre ?

I.T. Son extraordinaire humanité ; mais aussi son étonnant pouvoir de séduction. Comme je l'ai souligné tout à l'heure, limpidité, luminosité et musicalité me paraissent assez bien résumer ses autres qualités.

Intime reflet de sa création, Gabrielle Roy est l'un des écrivains qui, dans un style d'une rare simplicité, a le mieux saisi l'âme humaine dans son unité et sa diversité, sa fragilité et sa complexité, l'absurdité de ses contradictions et sa quête insatiable d'infini. Même si son œuvre souffre actuellement d'un mauvais concours de circonstances, je n'hésite pas à la placer au même rang que Dostoïevsky, Gogol, Tchékov, Edgar Poe, Virginia Woolf, Proust, Kafka, James Joyce...

Remerciements à Jean-Louis Morgan, conseiller littéraire, auteur et traducteur.

OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.

confiance stratégie performance

- Gestion active en actions et en obligations
- Gestion équilibrée
- Gestion indicielle
- Gestion privée

En **actions canadiennes** et en **obligations**, nos performances annuelles composées se classent au **premier quartile** sur la période de 3 ans terminée le 31 décembre 2000, selon l'ensemble des sondages publiés sur les performances des gestionnaires de caisses de retraite.

Pour de plus amples informations :

Sophie Lemieux, M. Sc., Directrice, Développement des affaires
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1740, Montréal (Québec) Canada H3A 3G5
Téléphone : (514) 288-7545 Télécopieur : (514) 288-4280 www.groupe-optimum.com

Note : Au 31 décembre 2000, la performance annuelle composée sur 3 ans est de 14,2 % en actions canadiennes et de 6,3 % en obligations. Ces performances sont des rendements antérieurs et ne laissent présager en rien les rendements futurs.

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

L'Action nationale vous convie à la remise des

PRIX ANDRÉ-LAURENDEAU 2001

Le jeudi 30 mai à 17h45
à la Bibliothèque nationale
1700, rue St-Denis à Montréal

RSVP (514) 845-8533

***** Un vin d'honneur sera servi *****

Si vous souhaitez être invité aux prochains événements, appelez-nous!

La *passion* des

êtres



Desjardins

Caisse d'économie Desjardins des Travailleuses et Travailleurs (Québec)

1601, av. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
514.598.2122
877.598.2122

155, boul. Charest Est, suite 500
Québec (Québec) G1K 3G6
418.647.1527
800.626.5166

Démographie et langue

La baisse du poids des francophones à Montréal

*Charles Castonguay**

Des chiffres qui font réfléchir

Les premiers résultats du recensement de 2001 ont de nouveau témoigné de la baisse continue du poids du Québec au Canada. Cela a causé tout un émoi. Ceux qui ont l'avenir du français à cœur s'en préoccupent, et avec raison. En effet, qu'en sera-t-il bientôt du pouvoir politique du Québec et, partant, du Canada français ?

Une semblable prise de conscience quant au déclin du pouvoir politique des francophones à l'intérieur du Québec se fait cependant attendre. C'est que certains démographes haut placés l'empêchent, en faussant les chiffres. Ils prétendent que malgré une forte immigration et trop peu de transferts linguistiques vers le français, le poids des francophones serait en hausse dans la région de Montréal.

La réalité est toute autre. En refusant leur façon de fausser les données, on constate que depuis le recensement

* Professeur au département de mathématiques, Université d'Ottawa.

de 1986 le poids de la population francophone à Montréal baisse à peu près aussi rapidement que le poids du Québec dans l'ensemble canadien.

Avant de passer aux chiffres, deux observations sont de rigueur. Le Québec dispose depuis de nombreuses années d'un Conseil de la langue française. Or, ce conseil a cessé depuis belle lurette de nous renseigner correctement sur des points aussi élémentaires que l'évolution du poids de la population de langue française selon la langue maternelle ou la langue d'usage à la maison. Il préfère s'amuser avec un indice synthétique de langue d'usage public qui ne tient pas debout[1]. Il est grand temps que le gouvernement rappelle le Conseil à ses devoirs.

Au lieu de cela, le gouvernement s'est cru obligé de mettre sur pied la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir du français au Québec. Présidée par Gérald Larose, cette commission avait pour mandat de faire le point sur les principaux indicateurs démographiques touchant le français.

Comment évolue donc à l'heure actuelle le poids de la majorité francophone (langue maternelle) à Montréal ? Et la fraction de ceux qui parlent le français comme langue d'usage à la maison y est-elle à la hausse ou à la baisse ? La Commission Larose a jugé préférable de ne pas répondre à ces questions de fond. Cela risquait à son avis de conduire à des « dérives sociales majeures » !

La Commission avait néanmoins tenu à l'Université de Montréal une journée thématique sur les enjeux démographiques. À cette occasion, elle s'est laissée organiser dans tous les sens du mot. Comme il le fait après chaque recensement depuis 1976, Jacques Henripin, premier

1. Pour un examen objectif et complet du concept, voir l'excellent article de Christian Roy, « L'usage des langues dans la sphère publique au Québec. L'indice du Conseil de la langue française est-il crédible ? », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 10, n° 1, automne 2001, pp. 151-160.

directeur du département de démographie à l'Université de Montréal, y a répété que la fraction des francophones est à la hausse tant dans l'ensemble du Québec que dans la région métropolitaine de Montréal. Victor Piché, directeur actuel du même département, s'est rangé du côté de son collègue. Réjean Lachapelle, directeur de la division de la démographie à Statistique Canada, a avancé lui aussi des statistiques inédites selon lesquelles le poids de la population de langue d'usage française serait à la hausse à Montréal.

Ces éminents démographes ont induit la Commission en erreur. Ils persistent d'ailleurs à faire de même auprès de la population en général, le dernier exercice du genre étant la contribution de Victor Piché à l'annuaire *Québec 2002*. On attend avec impatience une autre étude du jovialiste Henripin, annoncée pour bientôt par le président d'Alliance Québec.

Pour l'ensemble du Québec, les chiffres courants indiquent une baisse du poids des francophones entre les deux derniers recensements, soit depuis 1986, tant en ce qui concerne la langue maternelle que la langue d'usage. En toute logique, ce mouvement à la baisse devrait traduire une tendance semblable à Montréal, causée par la forte immigration internationale dans la région métropolitaine depuis 1986. Comment peut-on prétendre le contraire ?

Piché a soutenu, dans *La Presse* du 3 février 2001, que le différend « ne repose ni sur les chiffres ni sur les méthodes de calcul ». Il reprend à son compte les statistiques de Lachapelle et conclut que « le débat démographique porte sur le choix des indicateurs et sur leur interprétation ». On cherche de la sorte à détourner notre attention des données démographiques de base, au profit d'indices moins fiables portant sur la langue parlée en public.

Deux vices de méthode

Venons-en au point en litige : l'évolution du poids de la population de langue française à Montréal, selon la langue maternelle et selon la langue d'usage au foyer. Il est facile de voir ce qui cloche dans les chiffres de Lachapelle et de Piché. Quant à ceux d'Henripin, impossible d'en parler car il n'en présente jamais le moindre tableau.

Pour tirer les choses au clair, il suffit d'examiner comment Lachapelle détermine la tendance linguistique récente dans la région de Montréal. Il la fausse en faveur du français de deux façons[2].

La première source de biais a trait à une modification géographique. Lachapelle compare les résultats des recensements de 1991 et 1996 sans tenir compte du fait qu'en 1996, Statistique Canada a élargi la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal pour y inclure St-Jérôme et d'autres municipalités tout aussi francophones. Au total, ces municipalités regroupaient 80 845 résidents en 1991, à plus de 96 % de langue maternelle et d'usage françaises, mais la fraction de ceux qui travaillaient dans la région métropolitaine n'avait pas encore atteint tout à fait le seuil de 50 % qui sert de critère d'inclusion dans la RMR. En 1996, elles comptaient 92 430 personnes, toujours à plus de 96 % de langue française, et la fraction de leurs navetteurs avait alors franchi 50 %, commandant leur inclusion dans une RMR agrandie d'autant.

On peut faire bondir du jour au lendemain le poids des francophones de cette façon, mais pareil procédé sent par trop l'artifice technique. Pour établir correctement la tendance linguistique régionale, il convient plutôt de suivre l'évolution de la population habitant un même territoire

2. Les observations qui suivent ont été communiquées à la Commission Larose le 21 mars 2001.

en 1991 et en 1996, autrement dit de comparer une pomme à une pomme.

La seconde source de biais est la méthode qu'emploie Lachapelle pour simplifier les réponses doubles. À chaque recensement des milliers de Montréalais déclarent deux langues maternelles ou d'usage à la maison. Il est habituel de répartir ces réponses doubles de façon égale entre les langues déclarées. Lachapelle pratique au contraire une simplification inégale poussée à l'extrême. Par exemple, il compte comme allophone (langue maternelle) toute déclaration de langue maternelle double qui combine le français avec une langue tierce, c'est-à-dire autre que française ou anglaise, et compte, à l'inverse, comme de langue d'usage française toute déclaration semblable de langue d'usage double qui combine le français et une tierce langue.

Ce deuxième procédé fautif transforme la totalité de ces réponses doubles en transferts linguistiques d'allophones en faveur du français. Et ce, même lorsqu'il s'agit de personnes qui ne font que déclarer un comportement bilingue persistant ! Si 1000 Montréalais d'origine nord-africaine déclarent l'arabe et le français à la fois comme langues maternelles et comme langues d'usage à la maison, la méthode de Lachapelle les convertit en 1000 allophones (langue maternelle) qui auraient effectué un transfert linguistique au français. Au contraire, la simplification égale de ces réponses donne un même nombre de transferts de l'arabe au français que du français à l'arabe, ce qui se solde par aucun transfert net entre ces deux langues, soit un résultat conforme à la réalité.

C'est grossir indûment la population de langue d'usage française de même que le pouvoir d'attraction du français auprès des allophones. Dans l'ensemble, la simplification égale des réponses doubles de 1996 donne pour la région de Montréal 61 090 francophones de plus selon la langue d'usage que selon la langue maternelle, alors que la simplification inégale de Lachapelle fait croire à un excédent en

cette matière de 96 540, soit 35 450 transferts de plus au français comme langue d'usage à la maison. C'est une déformation considérable.

Ce deuxième type de distorsion entache également les statistiques de Lachapelle et de Piché portant sur l'île de Montréal et le Québec tout entier. Dans leur ensemble, ces données sont donc douteuses en ce qui regarde la tendance récente.

Apprécions maintenant l'effet combiné des deux manières de fausser les choses en faveur du français mises en pratique par Lachapelle. Selon sa méthode de comparaison, malgré une forte immigration allophone entre 1991 et 1996 le poids de la population de langue maternelle française dans la RMR baisse à peine, alors que celui de la population de langue d'usage française augmente de façon confortable (Tableau 1). Le caractère divergent de cette évolution, heureuse à terme pour le français, repose sur l'exagération du pouvoir d'attraction du français auprès des allophones.

Tableau 1

ÉVOLUTION DU POIDS DES FRANCOPHONES (EN %) À MONTRÉAL, AVEC TERRITOIRE AGRANDI EN 1996 ET SIMPLIFICATION INÉGALE DES RÉPONSES DOUBLES

	1991	1996
Langue maternelle	67,7	67,5
Langue d'usage	69,9	70,4

En revanche, si l'on fait entrer en ligne de compte tous les francophones qui résidaient en 1991 dans la RMR de Montréal selon sa délimitation de 1996 et si l'on répartit les langues maternelle ou d'usage doubles de manière égale entre les langues déclarées, on obtient un résultat bien différent (Tableau 2). On constate une tendance cohérente à la baisse du poids des francophones, rapide quant à la

langue maternelle et non négligeable quant à la langue d'usage.

Tableau 2

ÉVOLUTION DU POIDS DES FRANCOPHONES (EN %) À MONTRÉAL, AVEC TERRITOIRE CONSTANT ET SIMPLIFICATION ÉGALE DES RÉPONSES DOUBLES

	1991	1996
Langue maternelle	68,7	67,9
Langue d'usage	70,1	69,8

Ainsi, l'emploi d'un territoire constant (celui de 1996) pour la RMR aux deux recensements reflète adéquatement l'impact de l'immigration sur le poids de la majorité. La simplification égale des données fait voir aussi à quel point Lachapelle et Piché attribuent au français un pouvoir d'attraction nettement exagéré.

La baisse de 0,8 point de pourcentage du poids des francophones (langue maternelle) obtenue suivant le protocole normal de comparaison des données prolonge une baisse identique de 0,8 point entre 1986 et 1991. Cela n'étonne en rien car l'immigration allophone a été aussi forte en 1986-1991 qu'en 1991-1996. Il est certain que le poids des francophones (langue d'usage) a aussi connu une baisse entre 1986 et 1991, mais les changements apportés au questionnaire long du recensement en 1991 nous empêchent d'en évaluer avec précision l'ampleur.

Le poids du nombre

Les observations ci-dessus sont à la portée de tout lecteur attentif. Il s'agit, rappelons-le, d'une question aussi élémentaire que vitale. Le poids de la population de langue française est-il à la hausse ou à la baisse dans la métropole du Québec ? La Commission Larose n'y a vu qu'un « débat strictement technique » et s'est dérobée de son mandat

sous prétexte que le « profane » n'arrive pas « à se faire une opinion juste des tendances ».

L'imposture scientifique des Henripin, Lachapelle et Piché me paraît au contraire évidente. Alors qu'ils s'emploient à nous faire croire que le poids des francophones ne baisse que dans l'île de Montréal, il est clair que c'est aussi le cas dans l'ensemble de la région métropolitaine.

Est-ce inquiétant ? Par simple prudence il faut répondre que oui aussi longtemps que le français n'attire pas, face à l'anglais, sa juste part des transferts linguistiques auprès de la population allophone.

Si la tendance se poursuit, qu'en sera-t-il à la longue de la volonté de maintenir un Montréal français ? Comme pour le pouvoir du Québec au Canada, le pouvoir du français à Montréal est une question de poids et de nombre. ◊

Desjardins, l'Église et le développement



Johanne Bérard et Marie-Claire Malo

Johanne Bérard après sa formation en actuariat a fait un certificat en gestion des coopératives et une maîtrise en théologie. Marie-Claire Malo est professeure titulaire à HEC-Montréal et directrice de l'antenne HEC du CRISES (Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats).

Au temps d'Alphonse Desjardins, le fondateur de la première caisse populaire, à Lévis, il existait une complicité naturelle entre l'Église et le jeune mouvement des caisses d'épargne et de crédit. Une telle complicité est-elle possible et pertinente aujourd'hui ?

Au Québec, Desjardins et l'Église jouissent encore maintenant d'une présence locale significative et constituent des acteurs sociaux importants. Par ailleurs, leurs missions respectives orientent-elles fondamentalement leur action dans une même direction, celle de tracer des voies alternatives qui permettent de renverser le mouvement actuel d'appauvrissement et d'exclusion d'une part grandissante de la population ? En effet, d'une part Desjardins, dans sa dimension mouvement, est-il porteur de la vision de son fondateur qui a voulu rassembler des personnes exclues du système économique ? D'autre part, l'Église, engagée à la suite de Jésus Christ, ne lui demeure fidèle que si elle fait preuve du même engagement partial que Lui, engagement avant tout pour les personnes marginalisées. Valeurs chrétiennes et coopératives reposent sur une même conviction, à savoir que l'être humain doit être au centre de toute préoccupation, et particulièrement au centre de l'économie qui retrouve ainsi son sens originel, son sens « communautaire ». Si aujourd'hui Desjardins réfléchit à sa « distinction coopérative » et à son « renouveau » alors que des forces le tirent vers la banalisation des ses pratiques par imitation de celles qui sont la règle dans son secteur, les communautés religieuses elles, sont de plus en plus sollicitées pour diverses causes dont l'aide aux personnes démunies et réfléchissent au mode futur d'utilisation de leur patrimoine financier : assistance ou gestes plus structurants ? N'y a-t-il pas là une piste féconde pour de nouvelles connivences, voire pour un partenariat, où Desjardins réaffirmerait sa spécificité de mouvement et où l'Église redonnerait un nouveau souffle à son rôle prophétique ?

Pour explorer l'interface possible entre l'Église et le mouvement des caisses Desjardins nous avons collecté des données par entrevues et par recherche documentaire. Des entretiens ont été réalisés avec les personnes clés suivantes : Mgr Bertrand Blanchet, évêque de Rimouski, impliqué activement dans le développement local et conférencier invité au colloque « Desjardins : une entreprise et un mouvement ? », tenu en 1996, dans le cadre de la série des colloques de l'UQAM sur « les leaders contemporains » ; Clément Guimond, coordonnateur général de la Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs (Québec) (CTTQ), caisse du Mouvement Desjardins qui, depuis quelques années déjà, développe des liens avec des communautés religieuses ; ainsi que Jacques Lauzon (comité justice sociale) et Sylvain Bossé (comité administration et mission) de la Conférence religieuse canadienne, région du Québec (CRCQ), qui regroupe la plupart des communautés religieuses du Québec. Du matériel écrit, tels les rapports annuels de la CTTQ, des documents de réflexion élaborés par la CRCQ, le texte de différentes allocutions prononcées par Mgr Blanchet, ont permis de compléter les renseignements recueillis en entrevue.

Le point de vue d'un évêque catholique

Au colloque « Desjardins : une entreprise et un mouvement ? », Mgr Bertrand Blanchet, évêque de Rimouski, interpellait publiquement le Mouvement Desjardins : « Desjardins demeurera un mouvement dynamique dans la mesure où il trouvera une place, dans ses rangs, pour les nouveaux pauvres de notre société ».

Mgr Blanchet rappelle que la vision d'Alphonse Desjardins était une vision proprement chrétienne. Selon lui, la philosophie de base, « être au service de la personne », demeure présente au sein de Desjardins, « mais on est en train de la moduler pour que Desjardins joue sur la même

patinoire que les banques ». Il a l'impression que « la machine s'en va beaucoup dans la direction de la performance et de la compétition », et donc que l'on fait « de moins en moins différents des autres ». Or, « si l'on n'est pas différents, l'esprit coopératif à la base risque de s'effriter constamment ». Il constate que « Desjardins, son affaire va bien ; et quand ça va bien, pas besoin des autres ». Ainsi, en ce qui a trait à l'implication communautaire dans le milieu, l'action de Desjardins est plutôt ponctuelle. « La tendance, c'est d'assurer seulement sa propre survie, (...), sa rentabilité ; alors on ne tente pas de regarder ailleurs comment satisfaire des besoins qui rapporteront très peu ». « Toutefois », poursuit Mgr Blanchet, « si on veut garder la philosophie du fondateur et garder la dimension mouvement de Desjardins, il me semble qu'il y a des gens qui doivent constamment voir si les choses ne peuvent pas être faites **autrement** ». En d'autres termes, Desjardins a besoin d'être interpellé.

Mgr Blanchet invite Desjardins et tout le mouvement coopératif « à s'impliquer encore plus concrètement dans les enjeux actuels de notre société ». Il considère que « le système coopératif, avec la force financière qu'il représente, peut seconder le gouvernement, être là à la façon d'une sorte de « corps intermédiaire » qui a aussi son pouvoir et qui, lui, peut faire des choses autrement ». En particulier, « Desjardins pourrait être plus dynamique en ce qui touche les exclus-es (...) ; il est assez fort à l'heure actuelle pour penser à des formules qui rejoignent les exclus-es du système financier ». Il observe qu'autrefois, « la caisse était ouverte pratiquement à tous, et puis tout le monde pouvait en retirer un certain bénéfice ». Mais aujourd'hui, « il y a une proportion » dit-il, de plus en plus grande de gens qui ne peuvent plus profiter de Desjardins. Desjardins, en s'engageant à l'égard des plus démunis-es, trouverait là une façon « de garder son charisme de mouvement et de se distinguer par rapport aux autres institutions ». Par ailleurs, Desjardins doit « redécouvrir l'esprit qui a présidé à la nais-

sance du mouvement, dont le succès est dû pour une grande part à son articulation avec les villages et les régions du Québec ». Cet « appel pressant », que Mgr Blanchet lance également aux autres institutions coopératives, témoigne de l'importance cruciale qu'il attribue au niveau local du territoire, si des alternatives viables doivent être implantées.

Rejoindre les personnes exclues du système

Mgr Blanchet souligne que « comme dit l'Évangile, il y aura toujours des pauvres peu importe tout ce qu'on essaiera de mettre en place, (...) et **l'utopie**, c'est de faire qu'il n'y en ait pas quand même ». En ce sens, il estime que Desjardins pourrait « prévoir des formes de crédit plus adaptées » pour les personnes qui sont présentement exclues du système, en particulier si elles souhaitent se regrouper, que ce soit en coopérative ou autrement, et s'entraider. « À l'heure actuelle », observe-t-il, « on n'a pas les formules qui permettent vraiment à ces gens-là de se mettre ensemble, d'avoir un minimum de capital pour toutes sortes de projets d'action communautaire ». Il est convaincu que les ressources financières existent. Il en veut pour preuve les avoirs des caisses populaires, même dans de petits villages, et tous les fonds disponibles, au niveau des municipalités régionales de comté (MRC), des régions, de la province. Donc, « c'est pas d'abord l'argent qui manque, sauf que si quelqu'un est sur l'aide sociale, ce n'est pas facile d'aller le chercher ».

Par ailleurs, il se dit que « c'est peut-être davantage à travers des **réseaux** que ces exclus-es et ces démunis-es peuvent être rejoints ». Par conséquent, « l'implication la meilleure (pour Desjardins), c'est peut-être à travers des réseaux qui existent déjà, et que Desjardins (pourrait soutenir) avec un secteur spécial de son projet d'ensemble ». L'économie sociale lui apparaît comme une voie intéressante qui « pourra précisément renforcer les réseaux

et leur permettre de continuer à fonctionner » puisque « ce qui vient de l'État risque de diminuer constamment ».

Par quelle « formule » cela peut-il se réaliser ? Mgr Blanchet est d'avis que « ce qui est compliqué finalement, c'est de faire entrer l'argent dans ça ». Il faut des formules « qui continuent à favoriser le volontariat (là où il se pratique déjà avec succès), qui soient en même temps respectueuses de la dignité des gens, ne pas faire travailler des gens pour des salaires qui n'en sont pas pratiquement ». Il faut également, poursuit-il, « que ces formules-là soient établies à travers des concertations, avec des gens qui sont impliqués dans des réseaux communautaires, coopératifs, des économistes bien sûr, des gens du gouvernement, des personnes aussi qui sont soucieuses de ne pas perdre les valeurs qui se vivent à l'heure actuelle en termes, [dit-il], d'altruisme (par exemple dans le volontariat), en terme de respect de la dignité des gens, et le respect de leur responsabilisation aussi ».

La première étape, selon lui, est de mettre toutes ces personnes ensemble, de former un petit comité. Ensuite, ces personnes verront elles-mêmes quels sont les besoins et quelles sont les avenues à suivre.

Enfin, Mgr Blanchet insiste sur l'importance d'amener les gens « à vouloir être plus responsables de leur avenir ». « Quand quelqu'un a le sentiment d'être moins dépendant des autres puis d'être partie prenante à sa survie, il a le sentiment d'être un peu plus humain ; on l'a humanisé ». D'où sa vision de gens démunis qui s'impliquent dans des réseaux que, par ailleurs, Desjardins pourrait soutenir.

L'Église-institution et Desjardins

À la question « Un leadership conjoint entre Desjardins et l'Église est-il possible ou même souhaitable en vue d'initier un mouvement de solidarité à travers le Québec et de paver ainsi la voie à une sortie de crise ? », Mgr Blanchet

répond par les réserves suivantes. « D'une part », rappelle-t-il, « il y a encore des gens qui ont mal digéré notre histoire, l'Église ayant été si présente autrefois dans la vie publique ». Il craint donc qu'un leadership assumé conjointement par l'Église et par Desjardins « serait mal vu » encore aujourd'hui et que d'aucuns s'interrogeraient sur « ce que l'Église fait là ». D'autre part, lorsque la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) ou l'Assemblée des évêques du Québec (AEQ) émet des messages à portée sociale, les évêques se font qualifier de « rêveurs, pas vraiment au fait des réalités financières, sociales, économiques ».

Par conséquent, Mgr Blanchet préfère envisager « davantage une **concertation** (...) en laissant tout le leadership à Desjardins, l'Église invitant les communautés chrétiennes par la suite à appuyer une formule qui permettrait aux exclus-es d'être soutenus par l'institution ». Plus spécifiquement, il considère qu'une rencontre entre les responsables de l'AEQ et les hauts dirigeants de Desjardins pourrait être « fort intéressante, pour regarder où est-ce qu'on s'en va, ensemble », pour « voir ce qui est possible ». Cette rencontre pourrait avoir comme base de discussion un « bilan de l'implication sociale de Desjardins et de ce qui demeure vraiment mouvement », bilan qui aurait été préparé par l'institution financière.

La position de Mgr Blanchet traduit un souci constant « d'éviter d'avoir l'air de sous-estimer la responsabilité des gens, des organismes qui sont présents » dans le milieu. Il lui apparaît donc naturel d'en appeler aux dirigeants de Desjardins qui « devraient être les plus sensibles à garder la vision de Desjardins » et en même temps « voient ce qui est possible », ce qui est « réaliste ». Par ailleurs, il souligne que « parfois, on est un peu trop conservateurs et on n'a pas l'impression qu'on peut faire davantage ; et là, il faut être stimulés ». Et c'est là que peut intervenir l'Église, en « réaffirmant les valeurs », en interpellant dit-il, « ces gens-là qui

ont le souci autant que moi du bien-être du milieu », pour « les aider à voir autrement ».

« Jusqu'à quel point » demande Mgr Blanchet, « tient-on à la dimension mouvement, et qu'est-ce qu'on est prêt à sacrifier au plan financier pour que ce soit vraiment un mouvement ? ». L'impulsion, pour imprimer à Desjardins-mouvement une certaine direction, doit être le fait, à son avis, de la haute direction. Il réaffirme sa conviction que « pour lancer des choses nouvelles qui n'ont peut-être jamais été faites dans le mouvement » il faut que cela vienne « des gens qui ont déjà des qualifications, des responsabilités au plan financier », des gens qui, en somme, ne risquent pas de se faire traiter de rêveurs et d'être rapidement à court d'arguments pour soutenir leur option. Par ailleurs, il est clair que les dirigeants ne peuvent agir seuls ; ils ont besoin que les gens à la base les appuient, qu'ils soient prêts à adhérer aux orientations proposées et à en assumer les conséquences.

L'Église-communauté

Mgr Blanchet reconnaît que l'Église est « encore un acteur important de la société québécoise, par le réseau, par les lieux de parole qu'elle a, les lieux d'action dont elle dispose ». Cependant, il lui semble que la question de l'interface entre l'Église et Desjardins renvoie beaucoup plus à l'implication des chrétiens-nes, là où les décisions se prennent, qu'à « une parole d'évêque qui fait la promotion de la coopération ». L'Église-institution doit continuer à interpeller les communautés chrétiennes. Mais au niveau de la population en général, il voit avant tout « la présence de l'Église à travers les chrétiens-nes, les communautés » engagés sur le terrain. « Au fond, ce qui importe », dit-il, « ce n'est pas d'abord l'Église. Elle est au service du monde. Puis si les valeurs évangéliques sont promues, même si on ne l'a pas nommée, l'objectif est atteint, la mission est réalisée ». « Il me semble », dit-il encore, « que l'Église (en soi)

va être de plus en plus comme ça aussi », *i.e.* une Église-communauté, présente au monde à travers ses membres, plutôt qu'une Église-institution.

Le niveau local

Mgr Blanchet situe le premier point de jonction entre Desjardins et l'Église au niveau local. Les habitués des assemblées dominicales dans les paroisses ne sont-ils pas « très largement des membres de Desjardins ? » Le niveau local (caisses locales, communautés paroissiales, conseils de fabrique) représente, à son avis, le niveau le plus important pour une interaction entre l'Église et Desjardins. « Les dynamismes sont là d'abord. » Le développement local pour Mgr Blanchet constitue le point de départ pour sortir les sociétés de leur « profond sentiment d'impuissance... devant l'ampleur des transformations à entreprendre »[1]. Il fait appel à la responsabilité des gens qui, ainsi, sont moins portés à tout attendre de l'extérieur, de l'État. Le développement du milieu repose sur la collaboration de toutes ses forces vives, y compris Desjardins et l'Église. En ce sens, Mgr Blanchet rappelle aux agents-es de pastorale « qu'il est important de rechercher une sorte de synergie entre **développement local** et vitalité des communautés chrétiennes » ; pour lui, l'un devrait renforcer l'autre. S'il croit que « beaucoup de caisses locales ont gardé des préoccupations sociales », il considère qu'il reviendrait peut-être davantage à la communauté chrétienne d'initier un mouvement de solidarité du milieu envers et avec ses plus démunis-es. La communauté chrétienne, en effet, est à même, « si elle est un peu dynamique, de porter un regard global sur toutes les réalités. Le mouvement Desjardins, lui, a une fonction spécifique et n'est pas nécessairement à l'écoute de tous les besoins qui vont être exprimés dans une communauté chrétienne ».

1. Fondation pour le progrès de l'homme, « Bâtir ensemble l'avenir de la planète », dans *Le Monde diplomatique*, avril 1994, cité par Mgr Blanchet.

Ainsi, il incite les communautés de son diocèse à organiser, par exemple à travers leur Conseil de pastorale paroissiale (CPP), la tenue « d'une sorte d'assemblée annuelle pour déterminer quels sont les besoins qu'on pourra décider de satisfaire prioritairement dans la communauté ». Cela s'est fait à Gaspé par exemple. Il interpelle les gens des communautés également « pour qu'ils soient présents là où des décisions se prennent au plan économique, là où des gens se mettent ensemble ». Ce peut être dans un Centre local de développement (CLD), une Corporation de développement économique (CDÉ), etc. ou quand certaines paroisses se sont dotées d'un « comité de développement » à l'initiative d'un organisme social du milieu, ou de la MRC ou simplement des gens engagés dans la communauté.

En particulier, les chrétiens-nes doivent s'impliquer au sein du mouvement Desjardins. « L'Église locale, la communauté chrétienne du milieu » devrait participer aux assemblées annuelles de la caisse populaire et y apporter les préoccupations suivantes : « de quelle façon répond-on aux besoins en particulier des gens qui risquent d'être exclus ? Comment assure-t-on la vitalité du milieu ? Comment Desjardins s'implique-t-il dans le développement local ? Comment essaie-t-on de maintenir les valeurs du milieu rural ? ».

Les chrétiens-nes présents dans les réseaux, et en particulier au sein du mouvement Desjardins comme dirigeants, administrateurs, etc., ont le devoir de « promouvoir une certaine vision de l'être humain » et de veiller à ce qu'il en soit tenu compte lorsque des décisions se prennent. Ils « doivent être les premiers attentifs à ce que Desjardins continue à promouvoir la vision du fondateur », qui a voulu « mettre ensemble des gens qui étaient exclus du système », les invitant d'abord à mettre leur capital ensemble.

« Si vous êtes chrétiens, vous devez être aux premières loges quand il s'agit de la survie du milieu (...) et vous avez

la responsabilité de porter les valeurs évangéliques là où vous êtes ». Cette présence active des chrétiens-nes est beaucoup plus efficace, selon Mgr Blanchet, qu'une parole institutionnelle diffusée par les médias : « on ne sait pas toujours à quoi elle sert ».

Les réseaux

Desjardins et l'Église sont appelés à collaborer avec les autres acteurs impliqués dans le développement local : la MRC, qui compte habituellement un agent de développement « vendu au développement local », la municipalité, les organismes sociaux (par exemple les clubs Optimistes, les groupes d'âge d'or, etc.), les syndicats (impliqués directement dans la relance d'une entreprise ou initiateurs d'un fonds de développement).

Tout comme Desjardins et l'Église, Mgr Blanchet place les réseaux au rang des « corps intermédiaires », ces groupes qui « se retrouvent entre l'État et des acteurs locaux ». Les corps intermédiaires favorisent l'exercice d'une saine démocratie en ce que, d'une part, « ils permettent aux gens d'avoir une voix, puis une action valable » en termes de défense des valeurs ou des biens ; et d'autre part, « ils empêchent l'État d'intervenir trop directement sur la vie de chacun des individus ».

Les réseaux, donc, s'avèrent importants du fait que, grâce à eux, les gens demeurent « présents à leur milieu » et continuent « à se sentir responsables et participants » dans leur communauté. « Ce qui était appartenance au village autrefois », observe Mgr Blanchet, « c'est maintenant beaucoup plus **appartenance à des réseaux** ». « L'identité se manifeste beaucoup à travers les réseaux », pense-t-il ; et donc, les gens regroupés en réseaux surmontent le sentiment, trop répandu de nos jours, d'être dépassés, sans voix et sans pouvoir, et la tentation conséquente de « se désintéresser de la chose politique ».

« Il reste une qualité de vie dans les milieux grâce à ces réseaux-là (...). S'ils n'existaient pas, il y aurait encore plus d'exclus-es, et ceux qui ont le sentiment de l'être le seraient encore bien davantage ». Mgr Blanchet estime « qu'à travers les réseaux, puis à travers **l'économie sociale**, on peut aussi assurer un minimum de pratique de justice ». Se référant à Alain Touraine, Mgr Blanchet souligne que « le Québec est un lieu d'entreprises communautaires comme il n'y en a pas beaucoup ailleurs ». Il faut tabler davantage sur « **le mouvement coopératif** au Québec, sur **tout ce qui est communautaire** et qui est un peu dans la même foulée que le mouvement coopératif ».

Le point de vue d'un coordonnateur général de caisse

À la Caisse des travailleuses et travailleurs de Québec (CTTQ), « une fois qu'on a eu fait le tour des organisations syndicales on a dit : qui peut être interpellé sur le plan de l'éthique, qui peut dire on choisit éthiquement où déposer notre argent ? Ce sont les communautés religieuses ». C'est ainsi que Clément Guimond, le coordonnateur de la « **caisse du communautaire** » explique la décision prise au début des années 1990, de commencer à interpeller les communautés religieuses.

Pour Clément Guimond, les communautés religieuses ont une problématique commune. Premièrement, elles disposent d'un patrimoine, plus ou moins important selon chacune, mais qui est bien réel. Leurs avoirs, principalement des immeubles, ont été soit « liquéfiés », soit transformés en hospices. Deuxièmement, ces communautés vivent une situation de dépérissement caractérisée par le vieillissement de leurs membres, la diminution de leurs revenus et l'accroissement de leurs besoins (soins de santé, etc.). En d'autres mots, elles ont à vivre sur leur patrimoine accumulé. Troisièmement, les demandes d'aide affluent tou-

jours plus auprès d'elles, en raison de la détérioration continuelle de la situation économique. La sollicitation augmentant et leur patrimoine diminuant, elles réalisent que l'assistance n'est plus une voie viable. « Qu'est-ce qu'on va laisser une fois qu'on ne sera plus capable de le faire ? » Les communautés avec une approche plus engagée, plus politique voudraient poser des gestes d'appui qui sont plus **structurants** que la simple assistance, sans nier la nécessité de la maintenir dans une certaine mesure. Finalement, les communautés se rendent de plus en plus compte qu'en matière de placements, elles « se font avoir à tour de bras par les grands spécialistes ». L'affaire du Marché central n'a-t-il pas été un révélateur ?

Les communautés religieuses sont de plus en plus nombreuses à rechercher des engagements financiers à effet structurant. La CTTQ a su se présenter auprès d'elles rappelle Clément Guimond comme « peut-être une des alternatives » pour elles et ce, de différentes façons.

À la CTTQ, les communautés peuvent s'impliquer en amont comme simple épargnant-déposant. En tant qu'institution financière, la Caisse leur offre les services, la sécurité et la rentabilité comme toute autre institution ; « on ne vous demande pas de faire des sacrifices » leur précise le coordonnateur de la CTTQ. Mais les communautés ont « en prime » la garantie que leur argent sera utilisé à des objectifs très précis, à des fins qui devraient les interpeller ; leur épargne aura automatiquement un impact socio-économique. La Caisse placera en effet ces sommes dans des projets qui participent au **développement de l'économie solidaire.**

La Caisse propose un programme d'épargne-solidarité où les déposants renoncent à leurs intérêts à 100 % au profit du *Fonds de soutien aux travailleuses et travailleurs du Québec*. Le Fonds apporte la garantie à des prêts que la Caisse, en vertu des normes qui la régissent, ne peut pas faire autrement. Le Fonds assume aussi le paiement des

intérêts sur un prêt, *i.e.* il permet à la Caisse de consentir un prêt qui, pendant un certain temps, ne comporte pas d'intérêts (voir encadré I : cas 4 et 5).

Les communautés religieuses agissent en aval lorsqu'elles s'impliquent financièrement dans des projets « générateurs d'emplois et d'une richesse collective », projets pour lesquels elles ont été sollicitées ou qu'elles ont présentés elles-mêmes à la Caisse (voir encadré I).

Rappelons que la Caisse est au carrefour de quatre secteurs ou milieux qu'elle accompagne : coopératif, culturel, populaire/communautaire et syndical. En amont, se trouvent les épargnes de ses partenaires (grandes organisations syndicales, grands réseaux coopératifs, communautés religieuses, individus) qui ont choisi, par éthique, d'investir à la Caisse et d'appuyer ainsi des projets dans lesquels ils se reconnaissent. En aval, on retrouve l'entrepreneuriat collectif avec ses projets, une économie de développement axé sur la personne.

Le coordonnateur Guimond explique pourquoi les communautés ont répondu à l'appel de la Caisse : « C'est à notre *mission* qu'elles adhèrent et c'est en fonction de la *clarté de notre engagement* ». Les communautés se reconnaissent dans les *valeurs* portées par la Caisse. La Caisse travaille avec les gens que les communautés veulent soutenir et sa façon de travailler influence également leur choix.

Reprenons un à un chacun de ces facteurs qui sont à la base de la complicité qui s'est établie entre la Caisse et plusieurs communautés religieuses :

La mission de la caisse : est de « constituer un réservoir économique pour appuyer, financièrement et administrativement, le développement communautaire de nos milieux ». La Caisse se conçoit comme « un outil de développement par le financement que nous pouvons rendre disponible ».

La clarté de l'engagement : La Caisse a choisi d'appuyer le « développement de l'économie solidaire », « un développement économique qui soit réellement au service de notre collectivité en même temps que respectueux des personnes, de l'environnement et des peuples ». L'entreprise accompagnée est donc à caractère communautaire, au sens large du terme ; une entreprise dite commerciale, intéressée exclusivement à faire de l'argent, n'y entre pas. En d'autres mots, la Caisse a fait le choix clair du segment de l'entrepreneuriat collectif où, derrière l'entreprise, il y a une prise en main, une démarche et une appropriation collectives. L'un des critères qu'elle applique est le suivant : « Comment les gens se voient-ils ? Se voient-ils comme leur petit projet individuellement, parce que ça peut être très corporatiste, ou se voient-ils en lien avec d'autres ? ». « Pour nous », poursuit Clément Guimond, « ça, c'est clé ». La clarté de l'engagement de la Caisse se traduit aussi dans le choix qu'elle a fait d'accompagner quatre actions, quatre « combats » spécifiques : coopératif, culturel, populaire/communautaire et syndical.

Les valeurs de la caisse « ont une résonance très claire aux valeurs chrétiennes, engagées d'une certaine façon » car l'être humain est au centre du développement privilégié par la Caisse ; faire du développement est une « démarche d'abord profondément **humaniste** » rappelle le coordonnateur de la Caisse. L'économie, dans l'optique de la Caisse, n'a rien à voir avec l'enrichissement. « Il faut redonner le plein sens communautaire à l'économie (...), redonner le sens à l'argent ; il faut construire des rapports renouvelés entre l'économique et le social. Ça, c'est vraiment notre fond. Ces valeurs amènent la Caisse à soutenir un développement qui donne plus de chances à l'égalité, à la démocratie et à la prise en main, plus de chances aussi au Québec des régions et de l'emploi. Ces choix traduisent un engagement pour la justice, et un engagement dans la lutte contre la pauvreté et contre la marginalisation et l'exclusion. En conséquence : « il y a là, non pas avec toute

l'Église, mais avec l'Église engagée, une communication toute naturelle ». Enfin, la structure d'épargne témoigne également d'une communauté de valeurs de la Caisse : il n'y a pas de grands investisseurs parmi les épargnants, seulement des personnes et des groupes venus à la Caisse avec une préoccupation éthique et qui adhèrent à sa mission.

La façon de travailler, de « faire de la banque autrement » se traduit par cette affirmation : « Il n'appartient pas aux gens de mériter notre appui ; il nous appartient de trouver la façon de les appuyer ». Ce qui explique les résultats positifs de la Caisse, c'est, selon son coordonnateur, la force de l'entrepreneuriat collectif, « mais aussi, c'est beaucoup le suivi qu'on fait (...) ; on y met beaucoup, beaucoup d'énergie ». La Caisse, en fait, « s'associe » à des projets, les accompagne. L'employé-e de la caisse porte deux chapeaux : banquier et consultant. On doit « se mettre en **transfert d'expertise** » avec la personne qui est assise en face. C'est une façon autre de faire du crédit. Si les taux pratiqués sont en apparence comparables à ceux des autres institutions financières, il faut dire que celles-ci, pour les mêmes projets, majoreraient leurs taux en raison d'un risque qu'elles évalueraient plus élevé. Le taux d'intérêt n'est cependant pas le plus important. C'est la complicité et l'accompagnement : « avant d'avoir besoin d'argent, c'est d'abord d'expertise dont les gens ont besoin ».

Clément Guimond observe que, très souvent, la solidarité ne s'organise pas parce qu'il y a de la méfiance. De plus, les questions financières apparaissent compliquées. Or la CTTQ a su tisser des liens de confiance avec les communautés religieuses. Dès lors, celles-ci n'hésitent pas à s'impliquer. Si les communautés religieuses ont décidé de transférer leurs avoirs à la CTTQ, c'est que la Caisse a pris le temps de s'accréditer auprès de celles-ci, de développer et d'entretenir des liens de confiance au-delà de la méfiance que les communautés pouvaient éprouver à l'égard des institutions financières. « Quand on rend facile (une possi-

bilité d'implication financière) et qu'on sécurise tout le monde, très souvent les gens vont s'impliquer. Il y a une capacité d'interpellation ». En somme, la Caisse devient pour les communautés religieuses « un outil pour organiser la solidarité », d'autant plus qu'elle continue à tisser d'autres alliances, cohérentes avec sa mission. Ainsi, elle s'est liée aux cercles d'emprunt à Québec et à Montréal. « On s'ouvre à travailler en réseau avec d'autres réseaux pour aller plus loin ». Le coordonnateur de la Caisse est particulièrement soucieux de rejoindre les personnes exclues. Au-delà des prêts aux travailleurs-euses autonomes et aux entreprises refusés ailleurs, au-delà de son association avec les cercles d'emprunt et les expériences de microcrédit, la Caisse continue d'être « à l'affût de trouver d'autres façons ». « On se tient au courant des expériences qui se font ailleurs aussi et, un de ces jours, peut-être qu'on sera capables de développer, en lien avec d'autres, quelque chose, un service bancaire complètement nouveau qui pourrait permettre à des gens qui seraient autrement exclus d'avoir leur place, une place ».

Au cœur du projet du fondateur Alphonse Desjardins, il y avait la volonté que le mouvement naissant se mette au service des petites gens, qu'il donne des outils pour que les villages ne se vident pas et qu'il contribue à la lutte contre la pauvreté. Il y avait donc plusieurs raisons, sans compter l'élément nationaliste, pour qu'une alliance s'établisse naturellement entre les caisses en développement et l'Église, même institutionnelle. Aujourd'hui, selon Clément Guimond, il y a encore le potentiel d'une alliance entre les caisses locales et l'Église, « mais en autant qu'il y ait une clarification de l'engagement des caisses Desjardins ». Les caisses doivent se donner « un engagement clair par rapport au développement du milieu, un développement qui constitue (...) une des alternatives pour la lutte contre la pauvreté, puis contre la marginalisation ». Ainsi, il estime que les caisses dans les milieux ruraux « restent collées au milieu pour un bon nombre ». Les gens continuent donc à

percevoir la différence et gardent un lien d'identité avec leur caisse. Le potentiel d'alliance demeure véritable dans ces caisses. La clarté de l'engagement, la fidélité à la mission constituent des facteurs fondamentaux pour réaliser un potentiel d'alliance avec le milieu, et en particulier avec les communautés religieuses.

En fait, il faut parler d'interaction entre la mission et les alliés puisque les orientations et la mission d'une caisse non seulement ont un impact sur la structure d'épargne qu'elle est en mesure de se donner, mais sont elles-mêmes influencées par cette structure. « Dépendamment de la coalition qui est à la base de ta caisse, t'as une marge qui existe ou pas ». La CTTQ a su développer une « structure qui est en complicité » avec sa mission : des membres chien de garde de la mission. « Dans Desjardins, il y a beaucoup de choses à inverser pour qu'on retrouve ça (la façon de faire de la CTTQ) sur le terrain ». Théoriquement, Desjardins invite ses caisses à s'impliquer dans le développement de leur milieu. Mais pour que cette liberté théorique se matérialise, « il faut », selon Clément Guimond, « que ta caisse soit dans une structure qui te le permette ; il faut que le mouvement aussi, dans lequel tu es, te nourrisse ».

Or le mouvement ne « nourrit » pas suffisamment ses caisses de manière à les soutenir concrètement si elles choisissent de s'impliquer dans le développement de leur milieu. Des déclarations sont faites. Des invitations sont lancées. Des outils sont parfois rendus disponibles. Mais il est évident que la dynamique de fond de Desjardins est de plus en plus strictement bancaire. Ainsi, par exemple, les programmes de formation de Desjardins destinés aux personnes conseillères en crédit ne se limitent, en pratique, qu'à la dimension financière du rôle de conseiller, évacuant ainsi tout le lien dynamique à construire avec le milieu dans une perspective de développement. Les personnes ainsi formées ne retiennent que le chapeau de banquier ; elles ne développent pas d'habiletés qui leur permettraient

de se sentir à l'aise pour soutenir un développement qui soit différent, des projets comme ceux avec lesquels la CTTQ travaille quotidiennement.

Au sein de Desjardins, faire de la banque autrement, c'est possible, mais cela signifie travailler à contre-courant. « À cause de la façon dont c'est structuré, ça demande beaucoup, beaucoup d'efforts ». Ce qui se fait à la CTTQ se retrouve aussi « dans des caisses très locales, des caisses qui font preuve de beaucoup d'autonomie » ; ce sont des caisses qui, en raison d'une conjoncture dramatique, ont dû s'ouvrir au milieu et travailler différemment ou encore des caisses dans lesquelles une personne, un-e directeur-e, un-e président-e, à un moment donné, a su y développer une culture différente De plus, comme il a été dit précédemment, une caisse doit avoir une vision claire de ce qu'elle veut faire : « Si la seule mission que tu te donnes c'est de grossir », les conseillers peuvent bien servir les gens mais ils ne feront pas le choix de dire « nous autres, c'est ces gens-là qu'on veut rejoindre ». Ils vont tout simplement « travailler avec ceux qui viennent puis, tout naturellement, avec ceux qui leur rapportent le plus ; c'est normal ». Selon Clément Guimond, peu de caisses se sont donné une vision claire de leur engagement (à différencier du plan d'affaires), et encore moins dans le sens de la mission de la CTTQ, soit d'être « un instrument de solidarité active pour le développement communautaire de nos milieux ». Et ce n'est pas entretenu par le mouvement. En fait, les gens se reconnaissent de moins en moins dans le grand Desjardins, surtout dans les grands centres urbains. « C'est de moins en moins le Desjardins engagé dans son milieu, mais c'est de plus en plus un Desjardins qui joue les grands [...]. Il ne s'agit pas de rester marginal, mais au niveau du grand Desjardins, je pense que le potentiel d'alliance diminue de plus en plus ».

Le point de vue des communautés religieuses

Au Québec, la réflexion des communautés religieuses sur leur rapport à l'argent et sur la question spécifique de **l'impact social de leurs placements financiers** en est, à quelques exceptions près, à un stade embryonnaire. Par contre, la *Conférence religieuse canadienne, région du Québec (CRCQ)* porte ces questions depuis plusieurs années et tente de sensibiliser ses membres par l'information, la formation et des propositions d'actions. Le tournant du siècle, le début du nouveau millénaire, est apparu comme une période-charnière à cet égard.

La CRCQ regroupe environ 140 communautés religieuses. Son rôle en est un de service auprès de ses membres ; elle ne constitue pas une instance décisionnelle. Elle a pour but, entre autres, de favoriser les contacts entre les communautés. Si chaque communauté-membre a une mission spécifique, celle de la Conférence est la suivante : « Mu-e-s par l'Espérance qui nous habite, nous, de la Conférence religieuse canadienne, région du Québec, voulons incarner l'esprit missionnaire de nos origines par notre implication dans un projet de société nouvelle issu d'une option ferme pour la justice et la paix. En concertation avec les forces libératrices de nos milieux, en communion avec nos sœurs et frères laïques engagé-e-s, en solidarité intercommunautaire et ecclésiale, NOUS CHOISISSONS de prendre parti pour les exclu-e-s et les appauvri-e-s, d'annoncer l'Évangile de Jésus Christ, BONNE NOUVELLE pour les pauvres et FORCE DE DIEU pour la transformation du monde ».

À la CRCQ, le *Comité de justice sociale* a le mandat de faire avancer les questions de justice dans les communautés religieuses, mais en lien avec ce qui se passe sur le terrain, dans les groupes, etc. Le Comité doit faire en sorte que les communautés **prennent conscience** de ce qui se passe dans la société, **en lien** avec d'autres communautés et surtout d'autres groupes, et qu'elles **interviennent** avec

d'autres. Le comité a également comme mandat d'intervenir sur la place publique relativement à des questions de nature sociale (par exemple la réforme de la sécurité du revenu).

L'expérience relative à la Coopérative des travailleurs de mécano-soudure de Rimouski (CTMR) a été l'occasion, pour les communautés religieuses de l'Est du Québec, « d'entrer en contact avec la CTTQ et d'en connaître la mission spécifique ». Elles ont alors reconnu, entre la Caisse et elles, « une connivence dans les idéaux ». En 1992, dans la foulée du projet de la CTMR, elles décident d'entreprendre une réflexion sur la possibilité de se faire « partenaires (de la Caisse) dans la mission sociale à laquelle nous, communautés religieuses, nous sentons appelées, en solidarité avec notre milieu, l'Est du Québec ». « Ne pourrait-on pas penser », écrivent-elles en rapport avec leurs placements financiers, faire « un pas de plus qui, sans mettre en péril ces garanties (offertes par les institutions traditionnelles), nous permettrait de favoriser une utilisation sociale de nos biens », de supporter un développement alternatif axé sur la coopération et la solidarité ? Or le Comité Justice sociale de la CRCQ témoignait déjà, en 1985, d'un « souci d'éclairer l'administration financière par la dimension de la justice sociale et du prophétisme religieux ». « Ce prophétisme », demande le Comité, « ne nous invite-t-il pas à aller plus loin », au-delà des dons consentis pour la promotion des milieux populaires, au-delà des prêts à portée sociale ou du soutien financier des religieux-ses impliqués avec les groupes populaires ? Comment concilier héritage économique et fidélité « au vœu de pauvreté vécu collectivement et à la solidarité avec les pauvres » ?

En 1989, la CRCQ interroge ses membres sur leurs préoccupations en lien avec l'administration de leurs communautés respectives. En fonction de leurs réponses, elle élabore une session de réflexion à leur intention. Les sujets traités vont de la fonction d'économe à la gestion de leur

personnel et de leurs biens, y inclus la gestion de leur capital financier. Toutes ces questions sont examinées à la lumière de la mission des communautés et du vœu de pauvreté évangélique auquel leurs membres se sont engagés. Cette session s'adresse tant aux supérieurs-es majeurs-es qu'aux économes.

De 1989 à 1997, il n'y aura pas de suites données à cette initiative, du moins globalement. Par contre, quelques communautés ou encore quelques personnes à l'intérieur de leur communauté ont entrepris, surtout depuis cinq ans, une réflexion sur les questions de la finance par rapport à leur mission. On observe des initiatives plutôt isolées, qui ne présentent pas toutes le même degré de conscientisation par rapport aux questions sociales; ce sont quand même « de petits pas » (voir encadré II).

En mai 1997, l'assemblée statutaire de la CRCQ est saisie de la question de l'avenir du *Comité administration et finances*. Ce comité, composé jusqu'alors d'économes, perd ses membres en raison de la décision prise par l'ensemble des économes des communautés de se regrouper en une association autonome. L'assemblée résout alors de former, sur une base expérimentale un nouveau comité, le *Comité administration et mission*. Le comité embauche un permanent en novembre 1997.

Le *Comité administration et mission* s'adresse plutôt aux supérieurs-es majeurs-es. Il a pour mandat de traiter des questions administratives **en tenant compte de la mission** de la CRCQ et de celle de chacune des communautés. Son but est de susciter une réflexion chez les membres de la CRCQ; pour plusieurs de ceux-ci en effet, le lien entre administration et mission n'est pas nécessairement naturel. Notons que, relativement aux placements financiers, le Comité aborde cette question de façon globale; la gestion courante des placements de chaque communauté et les aspects techniques (répartition d'actifs, etc.) relèvent de leur économe respectif.

En novembre 1997, la CRCQ organise un colloque intitulé « Entre l'enclume et le marteau » qui a une portée pancanadienne. Axé sur la participation des personnes inscrites, le colloque a comme objectif de mettre ensemble ce qui se fait un peu partout, à la grandeur du pays, au niveau de la justice sociale, et de cerner des avenues possibles pour le futur. Un constat qui s'impose alors est que l'immersion des membres des communautés religieuses dans les groupes est plus forte au Québec qu'ailleurs au Canada cependant que la question des finances et des entreprises est plus présente dans le reste du Canada. Nous verrons toutefois dans quelle perspective cette question y est abordée.

La gestion financière d'une communauté religieuse : quel rapport social à l'argent ?

La problématique des communautés religieuses a trois axes : la gestion courante, la mission et les revenus. La **gestion courante** est l'ensemble des besoins auxquels chaque communauté doit faire face par rapport à ses membres, par exemple le maintien d'une infirmerie pour des religieux-ses dont la moyenne d'âge augmente. Ces besoins croîtront encore pendant quelques années, pour ensuite plafonner puis diminuer. La **mission** comprend le soutien des membres de la communauté engagés ici, sur le terrain, et de ceux impliqués dans des missions à l'étranger ; elle inclut également la réponse à donner aux nombreuses demandes de dons reçues par chaque communauté. Notons que la CRCQ possède un *Comité de priorité dans les dons* qui assiste les communautés dans la sélection des demandes qu'elles reçoivent ; le Comité emploie deux permanents-es en raison de l'importance du volume de sollicitations, volume qui va toujours croissant. Pour satisfaire les exigences reliées à la gestion courante et à la mission, les communautés disposent de quatre sources de **revenus**, soit les revenus de pension des religieux-ses à la retraite, les revenus de placements, les revenus de location et, dans

une mesure beaucoup moindre en raison du vieillissement de leurs membres, les revenus salariaux.

Plusieurs communautés confient la gestion de leurs placements à des consultants externes ; certaines ont un comité de placements. Il semble qu'il n'existe actuellement aucun regroupement de communautés, par exemple parmi celles qui font affaire avec le même gestionnaire. Par ailleurs, les critères de gestion habituellement imposés par les communautés sont les suivants, sans présumer de leur ordre de priorité : s'assurer d'un revenu régulier, obtenir un rendement comparable à celui des autres fonds de retraite, gérer dans un esprit éthique (concrètement, cela se traduit en évitant d'investir dans des secteurs liés à l'alcool, au tabac, au nucléaire, etc.)[2]. Soulignons que, le plus souvent, il est difficile pour les communautés de disposer de l'information nécessaire pour effectuer un suivi quant au respect de ces critères par le gestionnaire.

Notons enfin que le ou la supérieur-e majeur-e, responsable de l'ensemble de la communauté, s'en remettait souvent à l'économe de la communauté pour traiter des questions d'argent puisqu'elles requièrent une expertise spécifique, sans compter que, de manière générale, l'économe est en poste beaucoup plus longtemps que le ou la supérieur-e majeur-e, assurant ainsi une continuité. Notons encore que, de par la nature de son poste, l'économe doit faire une grande place aux aspects techniques (le « comment »), sans par ailleurs oublier les questions de fond (le « pourquoi », porté également par le ou la supérieur-e majeur-e et par l'ensemble de la communauté).

Plusieurs communautés se posent actuellement des questions en terme surtout de la composition de leur portefeuille d'actifs. Pour la plupart, leur portefeuille compte exclusivement, ou presque, des obligations. Étant

2. Source : un gestionnaire qui compte plusieurs communautés comme clientes, en entrevue à l'émission *Enjeux* à la télévision de Radio-Canada, en novembre 1997.

donné que le rendement de ce véhicule se détériore, cependant que les besoins financiers des communautés augmentent, celles-ci lorgnent du côté des actions. Leurs préoccupations se limitent en général à la seule répartition de leurs actifs entre actions et obligations, laquelle répartition doit être la plus judicieuse et la plus sécuritaire possible. Certaines communautés vont cependant plus loin et s'interrogent sur l'impact social de choisir l'action de telle entreprise plutôt que de telle autre.

Réflexions sur la stratégie de placements éthiques et réflexion sur la mission fondamentale.

Environ six ou sept communautés québécoises sont devenues membres de *The Taskforce on the Churches and Corporate Responsibility* (TCCR) ou *Comité inter-Églises sur les responsabilités des corporations*. Pour ces communautés, la solution ne consiste pas à se défaire de leurs placements mais plutôt à exercer un « militantisme d'actionnaires » notamment par une participation active aux assemblées d'actionnaires. L'aile québécoise de TCCR, soit le *Groupe québécois sur la responsabilité sociale des compagnies*, est en cours de structuration pour offrir une alternative aux communautés d'ici. Celles-ci, plutôt que de simplement réagir et liquider leurs titres, auraient une façon différente de pouvoir s'impliquer dans la question de la gestion des placements, selon une visée plus structurelle. Le permanent du *Comité administration et mission* représente la CRCQ auprès de ce groupe.

TCCR a vu le jour dans les années 1990 au Canada anglais et consiste en une coalition œcuménique d'Églises canadiennes. Il a des liens avec des organismes semblables au Royaume-Uni et aux États-Unis. Il se veut un lieu d'interrogation et traite de la question des finances et des entreprises dans une perspective d'effectuer des placements

« éthiques ». Sa réflexion s'articule autour de la question « dans quels titres, dans quelles actions investir ? » et de la responsabilité des entreprises émettrices au niveau de l'environnement, des droits humains et de la communauté locale. En 1995, TCCR a publié, conjointement avec ses partenaires étrangers, un document de consultation intitulé *Principes de la responsabilité globale des entreprises : repères pour évaluer leur rendement*. On y lit que « une entreprise est responsable non seulement de la rentabilité de ses investissements mais aussi de la façon dont elle a obtenu cette rentabilité [...]. En tant qu'institutions, les Églises, possédant leurs propres investissements dans les fonds de retraite et fonds de fiducie, sont souvent des actionnaires et, pour cela, des copropriétaires des entreprises ».

Notons que la réflexion de TCCR ne porte pas actuellement sur le pourquoi des placements (par exemple, il ne soulève pas la question « Faut-il faire seulement de l'argent avec notre argent ? ») et l'organisme ne remet pas en question le système comme tel. Il représente une possibilité intéressante de « réseautage », de table de concertation éventuelle pour les communautés.

Réflexion dans la perspective de cohérence avec l'énoncé de mission.

Nous avons mentionné plus haut que la question de la finance est beaucoup plus présente au Canada anglais. Au Québec, outre les communautés membres de TCCR, la CRCQ (*Comité de justice sociale* et *Comité administration et mission*) et quelques membres de communautés religieuses comme le capucin Jacques Bélanger[3], s'y intéressent. On constate que la question est abordée différemment ici. Alors qu'au Canada anglais le questionnement se pose dans la perspective de TCCR, au Québec on s'interroge en

3. « Jacques Bélanger et l'héritage des communautés religieuses. Y aura-t-il une vie après la mort ? », *Vie ouvrière*, mars-avril 1996.

termes de cohérence avec la mission des communautés[4] et avec leur « parti pris idéologique explicite sur les questions économiques ».[5] « Ce parti pris, c'est le choix de la pauvreté évangélique » (vœu de pauvreté des religieux-ses) au niveau de la personne, de la communauté et des interventions dans la réalité économique « de manière à y annoncer le droit des pauvres à une vie digne de filles et de fils de Dieu »[6].

L'interpellation des communautés religieuses au Québec se fait à la fois sous l'angle de **l'héritage** (non seulement matériel, mais aussi des valeurs, de la mission qui les porte et qu'elles portent) qu'elles entendent laisser (faire alliance avec des groupes sur le terrain dans une perspective d'héritage ?) et sous celui de la **responsabilité** de chacun-e des religieux-ses face aux questions économiques et financières, en lien avec leur vœu de pauvreté.

Plus spécifiquement, Jacques Bélanger parle de « l'option de reconnaître les pauvres et leurs organisations comme héritiers naturels des communautés religieuses », une option qui se traduirait par une alliance et non par un transfert mécanique de l'avoir des communautés aux groupes populaires. Le *Comité de justice sociale* va dans le même sens lorsque, traitant de l'héritage que laisseront les communautés, il les interpelle en ces termes : « Entre la confiance et la peur, où se situe présentement la volonté de transmettre à d'autres les raisons d'être de la communauté, en regard de la terre où elle est enracinée depuis longtemps ? »[7]

4. Jacques Lauzon préfère parler de placements « solidaires » plutôt que de placements « éthiques », ce qui, entre autres, renvoie plus directement à l'énoncé de mission de la CRCQ, sans compter que les fonds qui s'identifient comme éthiques ne sont pas toujours ce que l'on pense. Cette remarque n'est qu'un exemple du lien que la CRCQ établit entre mission et question financière ; la mise sur pied du *Comité administration et mission* en est une autre manifestation.

5. Comité de justice sociale de la CRCQ, « Pauvreté évangélique et analphabétisme économique », dans *Aux quatre coins*, 13e épître, novembre-décembre 1997.

6. *Ibid.*

7. Comité de justice sociale de la CRCQ, « Arrimer présent et futur », dans *Aux quatre coins*, 11e épître.

Si une communauté veut « donner toutes ses chances à la continuité », elle cherchera à « identifier autour d'elle dans le moment présent, des personnes ou des groupes qui, à partir d'autres fondements et d'autres perspectives, partagent et défendent les mêmes valeurs ou posent des gestes qui sont aussi pour elle essentiels ».[8] Et alors, « cette reconnaissance qui peut se faire simultanément à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté sera déterminante pour amorcer et préparer l'inéluctable moment de passer définitivement le flambeau sans que la flamme ne s'éteigne ».[9]

Dans la 13e épître, le Comité de justice sociale de la CRCQ fait valoir que la question financière devrait concerner tous les membres des communautés et non les seuls économes. Par conséquent, il appelle à la responsabilisation de tous et toutes tant dans la réflexion que dans l'administration de ces questions. Convaincu que l'argent, la gérance ne peut faire abstraction de la réflexion évangélique, il considère que, d'une part, les communautés doivent solliciter l'avis d'experts (actuaires, comptables, banquiers, etc.) et d'autre part, elles doivent lire ces avis à la lumière d'un autre point de vue, celui de l'Évangile. « Vivre concrètement notre parti pris économique demande réflexion et application », écrit-il. « Nous possédons des biens et, par conséquent, nous sommes toutes et tous, personnellement, engagés par vœux à en faire une gestion évangélique ». Or, « la pauvreté évangélique et l'analphabétisme économique ne peuvent pas cohabiter ». Un-e religieux-se qui laisserait à d'autres personnes de sa communauté le soin de se préoccuper des enjeux économiques se trouverait en fait à confier à d'autres la gestion de son engagement personnel à la pauvreté. Cela constituerait en définitive « une fuite devant la question dérangeante de nos rapports avec la vraie pauvreté, celle des pauvres ».

8. *Ibid.*
9. *Ibid.*

On peut encore souligner quelques initiatives prises individuellement par des communautés dans la perspective décrite ci-dessus (voir encadré II).

La période actuelle en est donc une de transition et de prise de conscience pour les communautés religieuses au Québec. La réflexion sur la question de leur rapport à l'argent et de la gestion de leurs avoirs financiers est désormais amorcée, en particulier à la CRCQ, à travers le *Comité de justice sociale* et le *Comité administration et mission* (dont le permanent siège au TCCR), et dans certaines communautés. Les mentalités se transformeront-elles par rapport à cette attitude encore répandue chez les membres des communautés qui considèrent que l'énoncé de mission (de la CRCQ) leur va comme personne et comme membre de leur communauté ; mais que cet énoncé de mission ne les concerne plus, ne les touche plus quand les questions administratives et financières sont abordées ? La réponse appartient à chacune des communautés.

Conclusion

L'entrevue réalisée auprès de Mgr Blanchet, évêque du diocèse de Rimouski, a donc permis d'expliciter sa perception du Desjardins actuel, sa perception de l'Église-institution et de l'Église-communauté, sa vision des rôles respectifs de Desjardins et de l'Église et de leur interaction pour mettre fin à la situation d'exclusion que vivent des milliers de Québécois-es, les alliances possibles et les formes concrètes d'intervention. L'entrevue fait ressortir deux préoccupations majeures que porte Mgr Blanchet et qui orientent sa réflexion, soit une préoccupation pour un **développement durable, local** et axé sur les personnes, et un souci de la **responsabilisation** et de l'implication des personnes visées.

L'entrevue réalisée avec Clément Guimond, coordonnateur de la Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs (Québec) (CTTQ) a permis non seulement de découvrir

des cas concrets de partenariat entre la caisse et des communautés religieuses mais surtout quel processus, quelles conditions conduisent à la réalisation d'une **configuration partenariale viable** : mission, clarté de l'engagement, valeurs, façon de travailler autrement. Elle a aussi montré que si l'interface Desjardins-Église se réalise dans différents projets qu'appuie cette « caisse du communautaire », le défi reste cependant entier à l'échelle du mouvement des caisses Desjardins que des forces tirent vers la configuration bancaire, particulièrement dans les très grands centres comme Montréal et Québec.

L'entrevue réalisée à la Conférence religieuse canadienne, région du Québec, avec Jacques Lauzon et Sylvain Bossé, a mis en relief les défis de gestion financière des communautés religieuses. Une importante réflexion est engagée : une réflexion dans la perspective de faire des **placements éthiques** ; une réflexion dans la perspective de cohérence avec l'énoncé de mission des communautés. L'interpellation des communautés religieuses au Québec se fait à la fois sous l'angle de **l'héritage** qu'elles entendent laisser et sous celui de la **responsabilité** de chacun-e des religieux-ses face aux questions économiques et financières, en lien avec leur vœu de pauvreté.

Cette recherche sur l'interface entre Desjardins et l'Église, sur l'interface d'une caisse et de communautés religieuses, nous aura donc aussi conduit à étudier le **rapport social à l'argent dans les communautés religieuses**, vaste réflexion animée par la section québécoise de la Conférence religieuse canadienne. On ne peut que souhaiter qu'une réflexion similaire se fasse dans le mouvement coopératif Desjardins. Qu'en est-il en effet aujourd'hui, du **rapport social à l'argent dans le Mouvement Desjardins** ?

Pour trouver de nouvelles réponses face à l'exclusion, Desjardins et l'Église, caisses et communautés religieuses, ont tout intérêt à combiner ensemble leurs réflexions et leurs actions, afin de faire de l'argent un moteur de réalisa-

tion de l'intérêt général, rôle qu'il ne peut pas jouer quand il est seulement « argent financier » inscrit dans un Marché désincarné de la Société civile. À quand un plus grand déploiement de « l'argent social »[10] ?

10. Depuis la réalisation de cette recherche, la Fédération des caisses Desjardins s'est engagée avec des caisses locales dans des configurations partenariales avec des ACEF et d'autres organismes au service des consommateurs, pour rejoindre des personnes en difficultés financières au travers des prêts de dépannage et de l'éducation budgétaire. Le partenariat entre la Caisse populaire Desjardins de Lévis et l'ACEF Rive-Sud a été étudié par Alexandrine Lapoutte et Marie-Claire Malo (la monographie a été publiée dans la collection des cahiers du CRISES : cahier # ES0202 disponible au crises@uqam.ca).

Encadré 1

CONFIGURATIONS PARTENARIALES : CAISSE DESJARDINS (CTTQ) ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

1. Les serres coopératives de Guyenne : Cette coopérative, située en Abitibi, devait opérer une restructuration importante. Différents partenaires financiers, dont la SDI, étaient prêts à s'impliquer dans le plan de redressement, mais à la condition qu'il y ait un certain montant d'argent qui soit déposé. Il fallait donc faire un montage financier, et il manquait environ 100 000 $ « pour ficeler tous les autres ». Avec les Serres, la Caisse des travailleuses et travailleurs (CTTQ) a mené une campagne auprès d'un certain nombre de communautés religieuses, ciblées en raison de leurs sensibilités par rapport à la région ou par rapport à l'agriculture. En plus de mettre la somme manquante à la disposition du groupe, les communautés ont permis que d'autres acteurs s'impliquent dans la restructuration.

2. La coopérative des travailleurs de mécano-soudure de Rimouski (CTMR) est créée suite à la fermeture d'une entreprise. Les travailleurs veulent reprendre en main l'entreprise, mais celle-ci se trouve alors dans une situation financière critique. « Dans l'entreprise privée, bien souvent les gens ont capitalisé, puis ils prennent à même leur investissement. Mais quand tu te retrouves avec des travailleurs, ils l'ont pas cet argent-là ». Ils ont donc besoin de partenaires qui les appuient. Des programmes gouvernementaux existent à cet effet, mais « très souvent, t'arrives au maximum puis il manque d'argent ». La Caisse a donc lancé un appel aux communautés religieuses. Celles-ci ont accepté d'investir dans la coopérative, lui permettant de redémarrer, de compléter son plan de redressement. Un an et demi plus tard, deux communautés acceptent de redonner un coup de pouce. En 1996, la coopérative a dû cesser ses opérations. Même si elles ont perdu, les communautés « ne sont pas sorties amères de ça, au contraire ». Elles considèrent que, pendant cinq ans, elles ont permis à des gens de gagner honorablement leur vie, plutôt que d'aller directement sur le bien-être social. Et plusieurs arrivent à leur retraite. Alors les communautés sont fières de ce qu'elles ont fait, se disant qu'elles ont permis une « expérience collective extraordinaire de solidarité ».

3. Le Moulin à scie à La Rédemption (Gaspésie) : L'annonce faite par le gouvernement fédéral, en 1993, de la fermeture du bureau de poste du village de La Rédemption a mobilisé le milieu et a occasionné la mise sur pied d'une corporation de développement économique et communautaire

(CDEC). Le projet d'un moulin à scie sous forme coopérative a germé, pour contribuer, non seulement à la survie du village, mais aussi à la création d'emplois pour des gens autour. La participation des partenaires financiers conventionnels était conditionnelle à l'implication financière des travailleurs. Interpellées, la communauté territoriale ainsi que les communautés religieuses de la région ont répondu très vivement à la sollicitation faite par la Caisse (CTTQ). La construction du moulin a été l'objet d'une « corvée extraordinaire ». Les communautés religieuses ont fait confiance à la Caisse et à son expertise pour les éclairer sur les points suivants : Les objectifs du projet sont-ils « corrects » ? Puis, sur le plan financier, est-ce de l'argent perdu d'avance ou est-ce un placement raisonnable ? Dans le cas d'une évaluation positive, la Caisse avait le mandat d'acheter des parts privilégiées dans la coopérative à l'aide de sommes que les communautés avaient déjà en dépôt à la Caisse ; elle devait également informer les communautés du suivi. Ce qui fut fait.

4. La Laiterie à la Baie-des-Chaleurs (Gaspésie) : Le lait qui approvisionne la région provient de Québec alors qu'une étude de marché démontre qu'il serait bénéfique d'avoir plutôt une laiterie locale. Une communauté religieuse a décidé d'investir dans ce projet « une fois que la Caisse a étudié tout ça ». Elle a versé l'argent au *Fonds de soutien aux travailleuses et travailleurs du Québec*. Le Fonds a acheté des parts dans la coopérative. Par conséquent, si un jour la coopérative rembourse ces sommes, l'argent reviendra au Fonds qui, lui, « sert directement à la solidarité ». Donc, la communauté a cette garantie en plus de contribuer au projet de laiterie.

5. Le Fonds de soutien : un outil sur mesure pour un prêt hors normes : Dans un petit village, une coopérative a été mise sur pied pour réintroduire le bûchage dans le bois avec des chevaux, une méthode plus respectueuse de l'environnement et qui permet, en même temps, d'avoir accès à des terrains où les machines ne peuvent pas aller. La Caisse reçoit l'appel d'une communauté religieuse qui souhaite aider un homme qui vit de l'aide sociale depuis des années et qui veut s'en sortir. « Il voudrait aller travailler dans la coopérative ; mais pour aller travailler, il faudrait qu'il s'achète un cheval ». La Caisse a traité cette demande de prêt en passant par le *Fonds de soutien*, « parce qu'on était incapables de justifier ça ». Et le bûcheron a pu acheter son cheval.

6. L'ACEF de Lévis souhaite acquérir des locaux mais elle n'a ni les ressources nécessaires, ni des garanties suffisantes à offrir. L'ACEF sollicite l'appui de deux communautés religieuses. L'une d'elles, déjà partici-

pante à la CTTQ, suggère de mettre cette dernière dans le coup. Avec l'appui des deux communautés religieuses qui apportent les garanties, la Caisse accepte de financer le projet. Par ailleurs, la Caisse constate que si l'ACEF est capable d'assumer les paiements de son hypothèque, « ils sont quand même très serrés ». À la demande de l'ACEF, conseillée en cela par la Caisse, les communautés religieuses acceptent un rendement inférieur sur les sommes déposées à la Caisse. Cette dernière peut alors consentir à l'ACEF un taux d'intérêt réduit sur son hypothèque. D'une part, les communautés religieuses ont donc donné une garantie qui a permis le prêt ; d'autre part, elles ont rendu possible un allégement du taux hypothécaire en cédant une partie des rendements générés par leurs dépôts.

Encadré II

RAPPORT SOCIAL À L'ARGENT : CAS DE COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES PARTENAIRES

Au Québec : Il y a les liens créés avec la CTTQ. Il y a l'Accueil Bonneau, cette œuvre tenue à bout de bras par les Sœurs Grises. Un partenariat entre quelques communautés religieuses (qui ont consenti soit des dons, soit des prêts à faible taux d'intérêt) et des institutions financières (caisses populaires et une banque) doit permettre l'ouverture prochaine de la Maison Parent-Roback qui abrite différents groupes de femmes, lesquels pourront éventuellement devenir propriétaires de la maison, avec tous les avantages que cela représente. L'annonce officielle en a été faite récemment. Des communautés religieuses sont partenaires du **Carrefour de relance de l'économie et de l'emploi du centre de Québec (CRÉECQ)**, un cercle d'emprunt, et investisseurs dans le FEÉCQ, le fonds d'emprunt instauré par le CRÉECQ. Des communautés ont investi dans **l'Association communautaire d'emprunt de Montréal (ACEM).**

Au Canada, hors Québec : La **Canadian Alternative Investment Cooperative (CAIC)** a été fondée à Toronto au début des années 1980 par plusieurs communautés religieuses qui souhaitaient mettre en commun leurs ressources pour investir dans des projets qui favorisent le changement social et mettent en valeur des structures économiques différentes.

Elle compte actuellement 50 membres et une réserve de crédit de 4,75 millions de dollars. Ses emprunteurs sont des groupements, des organisations (y inclus celles qui offrent du soutien technique et de la formation en affaires), des coopératives et des fonds d'emprunt communautaires. À Toronto, la **761 Community Development Corporation** est une corporation sans but lucratif gérée par la communauté et qui travaille en partenariat avec des personnes vivant des situations de pauvreté sur une longue période (long term poverty) afin de créer des opportunités d'emploi « through community business development ». L'Église Unie du Canada est un des partenaires du projet.

En France : Le premier fonds commun de placement (FCP) éthique, **Nouvelle stratégie 50**, a vu le jour en 1983 grâce à des religieuses regroupées en une association *Éthique et Investissements* (une quarantaine d'économes et responsables de congrégations féminines), qui se sont formées aux mécanismes boursiers et les ont confrontés aux exigences de l'Église. La présidente de l'association constate que « en quinze ans, notre rapport à l'argent a considérablement évolué : nous l'envisageons maintenant comme un moyen qui peut servir des causes évangéliques et, en retour, nous nous interrogeons sur la manière d'évangéliser les milieux économiques » (« L'argent a-t-il une morale ? », dans *L'actualité religieuse dans le monde*, no 93, 15 octobre 1991, pp. 26-39). Le **FCP Hymnos** créé en 1989 par trois cadres chrétiens du Crédit Lyonnais et surveillé par un comité d'éthique composé de deux laïcs et de dix-sept hommes d'Église. Soulignons aussi l'existence de **Placements de Partage** qui ne dépendent pas de l'initiative de communautés religieuses mais qui pourraient constituer une avenue intéressante pour celles-ci en ce qu'ils « ne permettent pas au souscripteur de toucher une plus-value : celui-ci ne perçoit que le revenu correspondant à l'inflation de l'année. La différence entre le taux réellement rapporté et l'inflation fournit des ressources financières aux associations caritatives, organisations humanitaires, bénéficiaires de ces placements » (*Ibid*). La création d'un **Centre-Entreprises** (non encore démarré au moment de la parution de l'article) par des moines bénédictins, soit « une unité de recherche regroupant des membres du monde de l'entreprise, des économistes, des spécialistes des sciences humaines et de l'industrie, des théologiens et des représentants de la communauté monastique. Au menu, des rapports réguliers publiant les résultats des travaux (sur l'éthique sociale, financière et spirituelle du travail, des colloques sur ces sujets), et la mise en place d'une bibliothèque spécialisée dans l'éthique financière et spirituelle du management... 'et l'espoir que des auteurs en viennent combler les rayons !' » (*Ibid*).


LA VIE
EN VERRE
Savez-vous que la SAQ est
à l'origine de la collecte sélective ?
Nous récupérons ainsi la grande
majorité des bouteilles de vin et
de spiritueux mises sur le marché.
Un engagement d'entreprise dont
nous sommes fiers.
Recycler pour protéger notre environnement.
SAQ

85e ANNIVERSAIRE

– Pour mémoire –





À chaque numéro, tout au long de l'année 2002, nous reviendrons sur un article qui, aux yeux de la rédaction, a marqué la décennie où il a paru. Cette reproduction intégrale permettra à chacun de prendre la mesure du chemin parcouru, mais aussi de constater que des questionnements perdurent. Par-delà le vieillissement du vocabulaire, malgré le dépérissement de certains thèmes et en dépit de l'inéluctable érosion des conjonctures, ces articles demeurent autant de contributions au façonnement de notre histoire. Une histoire qui, avec ses grandeurs et ses misères, n'en reste pas moins celle d'un peuple qui n'a jamais consenti à se laisser enfermer dans la négation de son être.

Le texte de ce mois est paru dans le numéro de janvier/février 1956. Alors que le débat fait rage au sujet des subventions fédérales aux universités, la revue consacre un numéro spécial à la question sous le thème *Les subventions fédérales : faveur ou piège ?* Une brochette de collaborateurs – y compris un Pierre Elliot Trudeau – abordent la question sous ses principaux angles. Michel Brunet fait le point sur les enjeux de l'aide fédérale aux universités. Hauteur de vue et rigueur de l'analyse, Michel Brunet nous donne ici, à l'heure de la Fondation canadienne pour l'innovation et des chaires canadiennes qui poussent comme du chiendent, un exemple convaincant que le carcan *canadian* nous oblige sans cesse à refaire les mêmes débats. Un peuple se gouverne ou se fait gouverner. Il fait ses choix ou s'accommode des priorités que les autres lui imposent.

La rédaction

L'aide fédérale aux universités et le problème des relations fédérales-provinciales

Quand le gouvernement d'Ottawa acceptera-t-il de se soumettre à la Constitution

Michel Brunet – Janvier/février 1957

Pour le plus grand malheur du Canada, toute une école de pensée s'acharne depuis une vingtaine d'années à vouloir contourner ou détruire la Constitution du pays par l'extension indue des pouvoirs fédéraux. Elle se recrute chez les universitaires, les hauts fonctionnaires et les principaux dirigeants

(Note ajoutée par l'auteur). Depuis que cet article a été remis au directeur de la revue, le premier ministre de la province a réaffirmé sa décision irrévocable de ne pas s'écarter de la ligne de conduite adoptée en 1953 (conférence de presse du 19 octobre). Cette déclaration, conforme à la politique traditionnelle des Canadiens français depuis six générations, n'aura surpris que ceux qui ignorent l'histoire de leur nationalité et l'importance du problème. Dès le lendemain, le premier ministre du Canada a formellement invité les administrateurs des collèges et des universités à se dissocier de la politique autonomiste de l'État provincial et à se réfugier sous la protection tutélaire de l'État central. Il leur a suggéré de passer outre à ce qu'il appelle des questions électorales ». C'est demander aux institutions d'enseignement supérieur de se soustraire à l'autorité légitime en matière d'éducation. A-t-on vu la gravité du geste posé ? Que dirait-on si le gouvernement provincial conseillait aux citoyens du Québec de désobéir aux autorités centrales lorsque celles-ci agissent à l'intérieur de leur juridiction ou s'il protégeait les violateurs des lois fédérales ? La proposition étonnante du premier ministre de l'État fédéral prouve qu'une politique inconstitutonnelle conduit fatalement à une impasse et au désordre. Et dans tout cela que deviennent les principes démocratiques de gouvernement ? Il appartient exclusivement aux citoyens du Québec de juger les motifs qui inspirent la politique autonomiste et la conduite générale des dirigeants légitimes de l'État provincial. Les ministres fédéraux n'ont pas la responsabilité de gouverner la province de Québec et devraient se soumettre au verdict des électeurs qui ont donné leur appui au gouvernement actuel à quatre élections consécutives.

politiques du Canada anglais. Ce groupe exerce une influence considérable et continuelle sur le gouvernement d'Ottawa. Son programme vise à l'unification totale du pays et à la création d'une Nation-État sous l'autorité du pouvoir central, contrôlé exclusivement par la majorité anglo-canadienne.

Les théories centralisatrices, qui sont essentiellement assimilatrices (voir mon étude, « Qu'est-ce que l'assimilation ? », *L'Action nationale, 45* (janvier 1956) : 388- 395), ont gagné l'adhésion d'un grand nombre d'intellectuels canadiens-français. Ceux-ci ont malheureusement reçu une éducation politique peu propre à leur faire prendre conscience du défi que constitue la politique de centralisation fédérale pour la collectivité canadienne-française du Québec. Sans s'en rendre compte, ils ont acquis par assimilation ou par révolte contre leur milieu d'origine les façons de voir et de penser de la majorité anglo-canadienne. Ils ont été les principales victimes de la propagande habile de l'État central. Leurs pronostics et leurs prophéties à la veille des récentes élections provinciales ont révélé leur profonde ignorance de la société québécoise. Isolés dans leurs tours d'ivoire, ils vivent complètement divorcés de la masse canadienne-française. Quant aux politiciens du Québec qui préconisent ou appuient cette politique, ils se divisent en deux catégories. Ou bien ils sont complètement assimilés aux *Canadians* et n'ont plus une pensée autonome. Ou bien ils continuent la politique traditionnelle de soumission au Canada anglais. Dans les deux cas, le résultat est le même.

Législation sociale

L'offensive centralisatrice du gouvernement fédéral s'est livrée simultanément sur trois fronts : la législation sociale, les pouvoirs fiscaux des provinces et l'éducation. Dans le domaine de la sécurité sociale, l'État central a établi les pensions de vieillesse, l'assurance-chômage, les

allocations familiales, l'aide à l'habitation, les subventions aux hôpitaux et les pensions aux invalides. Il propose actuellement la mise en vigueur d'un plan fédéral-provincial d'assurance-santé. Les défenseurs les plus convaincus de l'autonomie provinciale, tout en regrettant cette invasion du gouvernement central dans un domaine que la Constitution et la tradition réservaient aux provinces, sont obligés de se demander comment celles-ci auraient pu réussir à organiser seules un système efficace de sécurité sociale. En général, les gouvernements provinciaux ne s'en préoccupaient guère et la majorité d'entre eux n avaient pas les ressources suffisantes pour s'acquitter à fond de toutes leurs responsabilités. Néanmoins, certains prétendent que s'ils en avaient eu la liberté, ils auraient pu faire davantage et se dispenser de l'intervention fédérale.

Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître l'impossibilité de revenir en arrière. Les protestations, les regrets et les vœux des autonomistes intransigeants ne changeront rien à la situation actuelle. Leur idéalisme impénitent ne peut que contribuer à augmenter la confusion générale. C'est l'avenir qu'il importe de prévoir. Une politique réaliste destinée à maintenir nos institutions fédératives exige que les provinces ne laissent pas l'initiative à l'État central dans la législation sociale future. Quand elles le peuvent, qu'elles s'empressent d'adopter elles-mêmes les lois sociales que réclame la société industrielle contemporaine. Quand elles jugent impossible d'agir indépendamment, elles doivent s'efforcer de chercher en collaboration avec le gouvernement fédéral, les solutions capables d'assurer à la population le maximum de sécurité sociale sans réduire à néant la juridiction provinciale. L'État central a prouvé qu'il ne s'oppose pas à une action conjointe. Ses projets d'assurance-santé et d'aide aux chômeurs en sont des exemples récents.

Pouvoirs fiscaux

C'est sur le terrain de la fiscalité que les conflits de juridiction entre les provinces et l'État fédéral ont été plus spectaculaires. Ce fait ne doit pas surprendre car c'est autour de l'assiette de l'impôt que se sont livrées toutes les grandes luttes politiques pour le *self-government* et la démocratie. Le gouvernement d'Ottawa a tenté de s'approprier exclusivement les impôts sur les revenus des particuliers et des compagnies et sur les successions. En retour, il offrait aux provinces des subsides compensatoires. Ce système fonctionna sans heurt pendant la guerre. Toutes les provinces l'acceptèrent comme contribution à la victoire. Il était entendu qu'elles récupéreraient tous leurs droits après le conflit. La paix rétablie, le cabinet fédéral invita les gouvernements provinciaux à signer de nouvelles ententes fiscales qui leur enlevaient partiellement leurs pouvoirs de taxation directe et les réduisaient d'une façon permanente au statut humiliant de pensionnaires de l'État central. L'Ontario et le Québec refusèrent de se soumettre. En 1952, l'Ontario imita les huit autres provinces anglo-canadiennes et signa une entente.

La province de Québec continua seule la lutte engagée au nom du fédéralisme et des principes du *self-government*, le pouvoir de taxer étant directement lié au droit de se gouverner soi-même. À certains moments, le combat semblait voué à un échec. Les gouvernants fédéraux et leurs nombreux émissaires s'employèrent avec acharnement à convaincre les électeurs du Québec que leur État provincial avait tort et qu'il devait abandonner ses droits fiscaux. Pour atteindre cette fin, on a eu recours à tous les moyens que suggérait le désir de soumettre la province de Québec à la volonté de la majorité anglo-canadienne, représentée par le gouvernement d'Ottawa. On a invoqué la grandeur et la prospérité du pays. On a prêché l'unité nationale, doctrine trompeuse selon laquelle la collectivité canadienne-

française du Québec aurait l'obligation d'oublier ses droits pour permettre à la majorité anglo-canadienne d'ignorer ses devoirs et ses engagements envers la minorité. On a rappelé à la population que la politique autonomiste suivie par son gouvernement la privait injustement des largesses fédérales.

Enchère démagogique

Les centralisateurs fédéraux et leurs naïfs partisans ont pratiqué une véritable enchère démagogique. Exploitant à fond le manque d'éducation fiscale des contribuables canadiens-français, ils accusèrent les autorités provinciales de taxer inutilement les citoyens du Québec, alors qu'il aurait été si simple d'encaisser les subsides d'Ottawa. Ils tentèrent de jeter la panique chez les industriels qui avaient des entreprises dans le Québec ou qui désiraient s'y établir en les prévenant qu'ils paieraient de lourdes taxes. Ils voulurent faire croire à la population que son gouvernement provincial était incompétent et qu'elle avait tout avantage à confier le maximum de ses destinées à l'État central, celui-ci étant beaucoup mieux administré. Combien d'intellectuels sans pensée politique digne de ce nom se laissèrent prendre à ce sophisme scandaleux ? Ce qu'il y a de plus étonnant c'est qu'ils prétendent croire en la démocratie, mais ils seraient bien en peine de la définir. On alla même jusqu'à dénoncer comme mauvais citoyens et comme ennemis de l'État canadien ceux qui réclamaient le respect de la Constitution du pays et qui défendaient les principes traditionnels de la démocratie et du fédéralisme. Les Canadiens français seraient-ils les seuls au Canada qui n'ont pas le droit de croire au *self-government ?*

Telle n'était pas l'opinion des dirigeants de la province de Québec. Le premier ministre et ses collaborateurs poursuivirent l'œuvre de tous les chefs politiques canadiens-français qui ont défendu, depuis la Conquête anglaise, la liberté collective de leurs compatriotes. Il est évident que

quelques-unes de leurs attitudes et déclarations peuvent être critiquées ou désapprouvées. Leur stratégie politique générale a été souvent improvisée plutôt que mûrement réfléchie. Certaines tactiques auraient dû être revisées. L'ardeur de la lutte et l'importance de l'enjeu font oublier ces faiblesses. Peut-on honnêtement les leur reprocher quand on sait la pauvreté et le vide de notre pensée politique traditionnelle ? Ces hommes d'action ont dû travailler avec les instruments et les moyens dont ils disposaient. Aux moments les plus critiques, ils ont eu le grand mérite d'être les seuls dirigeants politiques du Canada français qui croyaient encore en l'autonomie provinciale. Plusieurs de leurs partisans eux-mêmes en doutaient et appuyaient la lutte engagée par simple docilité ou par mimétisme. Le seul appui désintéressé qu'ils reçurent vint de quelques journalistes, intellectuels et universitaires qui avaient compris la valeur intrinsèque de la cause défendue ou que la propagande fédérale n'avait pas détachés de l'ancienne tradition autonomiste de caractère émotif. À ce sujet, on n'évaluera jamais suffisamment la contribution d'un journal indépendant comme *Le Devoir.* Tout indique que, si le gouvernement provincial avait failli, une débandade générale s'en serait suivie. Les administrateurs actuels de la province ont conduit une résistance nécessaire qui a indubitablement fait progresser au Canada français le concept du *self-government* Quand on tient compte du lent progrès des sociétés humaines, ce modeste résultat apparaît considérable. Les générations futures, si elles ont plus de science politique que leurs pères, en apprécieront tous les bienfaits.

Relations améliorées

Heureusement, les relations entre Québec et Ottawa s'améliorèrent à partir de l'automne de i954. Le gouvernement provincial modifia le préambule de sa loi d'impôt sur

le revenu. Le texte original était inacceptable aux autorités fédérales parce que contraire à la Constitution. Celle-ci, en effet, donne aux provinces et à l'État central un pouvoir concurrent dans le domaine de l'imposition directe. De son côté, le gouvernement fédéral a reconnu qu'il pouvait laisser aux provinces la liberté de percevoir elles-mêmes tous leurs impôts sans risquer de diminuer l'efficacité de sa politique économique générale. Cette nouvelle attitude rejetait la thèse antérieure selon laquelle la centralisation fiscale et financière était inséparable d'une politique destinée à assurer le maximum de productivité et d'emploi. Le cabinet d'Ottawa adopta alors le principe de la péréquation financière recommandé par les penseurs politiques et par les économistes qui entendaient respecter le fédéralisme canadien. L'État central accepte de réduire ses impôts directs au bénéfice des provinces qui ont un impôt provincial sur les revenus, les profits et les successions et s'engage à verser à celles dont les revenus sont insuffisants des subventions spéciales. Celles-ci étendent à tous les citoyens canadiens les avantages de la prospérité générale du pays et assurent à tous les gouvernements provinciaux les ressources financières dont ceux-ci ont besoin pour exercer eux-mêmes les fonctions administratives que la Constitution leur confie. Grâce à cette redistribution de la richesse du pays, le gouvernement fédéral s'acquitte de ses responsabilités comme agent du bien commun de l'ensemble de la population sans se substituer arbitrairement aux provinces et sans détruire les bases mêmes du fédéralisme canadien.

Les nouvelles propositions fédérales, qui ont reçu l'approbation du Parlement à la dernière session, marquent une étape décisive vers le rétablissement de meilleures relations entre les provinces et le pouvoir central. C'est un grand pas de franchi dans la bonne voie. Il est évident que la solution actuelle n'est que temporaire. Le premier ministre du Canada l'a lui-même admis, rappelant que l'État fédéral avait surtout voulu donner la preuve de son sincère

désir de collaboration avec tous les gouvernements provinciaux dont il reconnaissait les légitimes revendications. Il est permis de prévoir que, si les mêmes principes guident les négociations futures, celles-ci seront moins orageuses et plus fécondes que celles de la décade *1944-1954*. L'équilibre parfait entre les provinces et l'État central n'existera jamais. Ceux qui l'espèrent prouvent leur ignorance de la science politique, de l'histoire et des réalités sociologiques. Les sociétés humaines sont essentiellement dynamiques. C'est la tâche des penseurs politiques et des gouvernements de préconiser et d'adopter les mesures et les solutions qu'exigent des circonstances variables. Mais, en ce qui concerne l'État canadien, il existe un principe et un but qui devraient rallier tous les hommes de pensée et tous les hommes d'action : conserver intact le caractère fédératif de l'union canadienne. Et la seule façon d'y parvenir c'est de respecter la Constitution. Si la nouvelle politique fiscale du gouvernement fédéral est acceptable c'est parce que ceux qui l'ont conçue ont sincèrement cherché un système suffisamment souple pour répondre aux besoins économico-sociaux d'un État industriel contemporain sans nier le fédéralisme canadien et sans fausser le partage nécessaire des pouvoirs que prévoit la Constitution.

L'éducation

Malheureusement, un problème est à peine réglé qu'un autre revient au premier plan de l'actualité. C'est la nouvelle offensive fédérale dans le domaine de l'éducation qui le pose. Depuis de nombreuses décades, une équipe patiente et inlassable d'Anglo-Canadiens éminents et influents s'est donné la mission de convaincre le gouvernement fédéral qu'il doit s'intéresser directement à l'éducation. Les universitaires, les éducateurs et les hommes d'action qui se sont faits les avocats de cette invasion du pouvoir central dans un domaine que la Constitution et la tradition attribuent

exclusivement aux provinces inspirent ou dirigent tout un réseau d'organismes puissants destinés à poursuivre cet objectif. Ce sont principalement les associations suivantes : *National Conference of Canadian Universities, Canadian Association of University Teachers, Canadian Teacher's Federation, Canadian School Trustees' Association, National Federation of Canadian University Students, Canadian Arts Council.*

Les théoriciens et les propagandistes du nationalisme anglo-canadien ou *Canadian* sont logiques. Ils savent très bien que leur politique d'unification et d'amalgamation ne réussira pleinement que le jour où l'État central aura son mot à dire dans la formation de la jeunesse des dix provinces. Les Anglo-Canadiens considèrent tout naturellement le gouvernement fédéral comme « leur » gouvernement national et désirent spontanément que celui-ci, comme tout autre gouvernement national, s'occupe de l'éducation à tous les niveaux de l'enseignement et étende sa juridiction aux arts, aux lettres et aux sciences. L'inquiétude que soulève la pression américaine motive aussi cette politique culturelle. Ils y voient l'étape nécessaire vers la réalisation complète d'une Nation-État *Canadian* étroitement unie sous l'autorité omniprésente et bienveillante du gouvernement d'Ottawa. C'est l'objectif ultime de leur pensée et de leur action collectives. C'est en somme le couronnement de leur nationalisme. Pour y atteindre, ils rejettent les institutions fédératives sous prétexte que celles-ci seraient désuètes. En réalité, ils veulent affaiblir notre fédéralisme afin de soumettre plus facilement toutes les provinces et, en particulier, la collectivité canadienne-française du Québec à l'autorité du gouvernement central, contrôlé par la majorité. (Voir mon livre, *Canadians et Canadiens : études sur l'histoire et la pensée des deux Canadas* (Montréal et Paris, 1954), 25-27, 47-67, 167-169.)

Victoire centralisatrice

Les centralisateurs remportèrent une grande victoire lorsque le cabinet fédéral décida de verser une aide financière à toutes les universités du pays (1951). Cette recommandation de la Commission royale d'enquête sur les arts, les lettres et les sciences (1949-1951) fut celle qui reçut immédiatement l'approbation du gouvernement. Les pressions puissantes exercées par la *National Conference of Canadian Universities* auprès de la Commission Massey et auprès de quelques ministres avaient donné leurs fruits. Jamais l'État central n'avait osé aller si loin dans sa politique de centralisation. L'éducation relève exclusivement et totalement de la juridiction des parlements provinciaux. La Constitution est très explicite sur ce point. Elle n'accorde au Parlement fédéral le droit d'intervenir que pour protéger les droits scolaires des minorités. Tout Canadien français averti sait très bien que ce pouvoir ne fut jamais utilisé et est tombé en désuétude. La plupart des ministres fédéraux ont même senti l'obligation d'admettre publiquement que la nouvelle politique de leur gouvernement ne s'en tenait pas rigoureusement à la Constitution. Ils ont construit une argumentation laborieuse et boiteuse pour légitimer l'intervention fédérale, insistant particulièrement sur les distinctions qui existeraient entre culture et éducation. Ce fait brutal demeure : le gouvernement central pratique délibérément une politique contraire à la loi organique du pays, opposée à la tradition et nuisible à la stabilité de l'union canadienne. La sagesse la plus élémentaire aurait dû convaincre les dirigeants fédéraux qu'ils s'aventuraient à la légère sur un terrain glissant et dangereux. La Commission Rowell-Sirois-Dafoe (1937-1940), qu'on n'accusera certes pas d'avoir défendu l'autonomie provinciale, s'était montrée très respectueuse de la Constitution sur la question de l'enseignement. Malheureusement, égarés et troublés par la propagande et le tapage bien orchestré des prédicateurs du nationalisme *Canadian,* les chefs politiques actuels du pays

n'ont pas suivi la conduite prudente de leurs prédécesseurs. Ils ont cru qu'ils avaient la liberté d'agir en marge de la Constitution sous prétexte que leurs intentions étaient excellentes. Ayant appris les besoins urgents des universités et l'irresponsabilité ou l'incapacité financière de plusieurs gouvernements provinciaux, ils ont cru, en toute candeur, poser un geste généreux et acceptable en leur versant une subvention annuelle.

Politique inconstitutionnelle

Les bonnes intentions ne suffisent pas pour imposer une politique inconstitutionnelle. À ce régime, la Constitution du pays pourrait être remise en question toutes les vingt-quatre heures. C'est trop souvent la conduite du gouvernement d'Ottawa et de ses principaux conseillers depuis quelques années. Voilà la source de l'instabilité politique du pays à l'heure actuelle. Pourquoi ne pas accepter définitivement le système fédératif et respecter toutes les règles qu'il prescrit ? D'autre part, plusieurs adversaires canadiens-français de l'aide fédérale à l'enseignement ont bien mal servi la cause véritable de l'autonomie provinciale. Peu initiés aux principes du *self-government* et victimes de nos émotions collectives séculaires, ils ont laissé planer des doutes sur les motifs qui auraient guidé les ministres fédéraux. En certains milieux, on a ressuscité le spectre d'un État irréligieux et francophobe qui désirerait se jeter sur nos institutions d'enseignement pour arracher à notre jeunesse son « âme catholique et française » ! Quand serons-nous suffisamment mûris pour nous débarrasser définitivement de ces cauchemars absurdes qui empoisonnent notre imagination et paralysent notre action collective ? Les ministres fédéraux ont eu raison de protester contre ces accusations ridicules et injustes. L'opposition à l'intervention fédérale dans le domaine de l'éducation ne doit pas être inspirée par un réflexe de peur. Cette attitude est puérile et ne tient nulle-

ment compte de nos institutions démocratiques. Quel gouvernement fédéral serait assez insensé pour provoquer inutilement la colère de tous les électeurs catholiques et canadiens-français du pays ? Une politique d'autonomie véritable n'est pas une politique de peur, mais une politique d'action dynamique et réaliste. Elle s'inspire du principe selon lequel être bien gouverné par un autre gouvernement ne remplace jamais le gouvernement que l'on se donne soi-même. Puisque l'éducation relève des provinces, occupons-nous en nous-mêmes.

Réaction du Québec

Les conséquences de l'intervention fédérale en matière d'éducation n'ont pas tardé à se manifester. En 1952, le gouvernement de la province de Québec annonça que les universités québécoises ne pourraient recevoir les subventions fédérales qu'à titre provisoire. La campagne électorale avait retardé l'adoption d'une politique définitive à ce sujet. L'année suivante, le premier ministre déclara que l'État provincial entendait conserver intacte sa juridiction sur l'enseignement et refusa de tolérer plus longtemps l'aide financière de l'État fédéral aux universités et collèges. En même temps, le gouvernement de la province s'engagea à augmenter ses propres subsides. À la même époque, acceptant la suggestion des Chambres de commerce de la province, le gouvernement créa une Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels. La lutte pour l'autonomie avait pris plus d'ampleur. À la session de 1953-1954, le parlement provincial approuva l'établissement d'un impôt sur les revenus des particuliers. Les recettes du nouvel impôt furent en partie destinées à financer l'éducation. Par sa décision irréfléchie et inconstitutionnelle, le gouvernement fédéral avait provoqué un mouvement de l'opinion canadienne-française plus favorable que jamais à la politique autonomiste de l'État provincial.

Les ennuis des dirigeants fédéraux ne se limitèrent pas à la prise de position québécoise. Leur générosité en faveur des universités donna plus d'audace aux associations et groupements qui réclamaient depuis longtemps l'intervention fédérale dans le domaine de l'éducation. Le gouvernement d'Ottawa *fut assailli* de demandes venant de toutes les régions du pays. Depuis 1951, la plupart des congrès de professeurs d'université, d'instituteurs et de commissaires d'écoles se terminent dans les provinces anglo-canadiennes, par l'adoption de résolutions et de vœux priant l'État central de faire taire définitivement *tous ses scrupules constitutionnels* et d'adopter une politique générale d'aide à l'éducation. Un comité d'étude de la *National Conference of Canadian Universities* recommandait récemment l'établissement d'un fonds de pension pour les professeurs d'universités qui serait financé au moins partiellement, par le gouvernement fédéral. La *Canadian School Trustees' Association* a chargé une commission spéciale d'étudier le problème de l'enseignement primaire et secondaire. Les conclusions étaient à prévoir : on demande au gouvernement d'Ottawa une subvention annuelle de 150 000 000 $. La Commission royale d'enquête sur le financement de l'enseignement, créée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, a lancé un appel de détresse au trésor fédéral. On ne se contente pas de solliciter l'intervention fédérale en faveur de l'enseignement à tous les degrés. On veut que le pouvoir central s'intéresse davantage aux recherches scientifiques et augmente l'autorité du *National Research Council* (Conseil national des recherches). Cet organisme fédéral subventionne depuis longtemps les travaux et les recherches des professeurs de science de toutes les universités du pays. Au cours de la dernière année académique, il s'est montré particulièrement généreux en versant des suppléments de traitement à plusieurs professeurs. Les musiciens, les dramaturges, les acteurs, les peintres, les sculpteurs, les danseurs de ballet ont eux aussi leurs appétits. C'est le *Canadian Arts Council* qui se charge d'appuyer leurs revendications.

Autonomie. liberté

Un moment, quelques membres du parti libéral fédéral ont semblé se rendre compte que les groupes de pression dépassaient les bornes. Ils ont timidement tenté de faire taire les quémandeurs. Deux ou trois membres du cabinet se risquèrent à rappeler que l'éducation relève exclusivement des provinces. Les politiciens fédéraux du Québec se firent les champions de l'enseignement primaire et s'opposèrent à ceux qui demandaient l'extension de l'aide fédérale à l'éducation. Quel ridicule ! Ces messieurs sont prêts à protéger, contre l'intervention fédérale, nos écoles paroissiales, dont l'influence sur l'orientation générale de la collectivité est nulle, mais ils abandonnent l'enseignement universitaire aux pressions assimilatrices qui anémient et asservissent la pensée de nos classes dirigeantes.

Pour toute société qui a le respect d'elle-même, l'autonomie de son enseignement supérieur n'est-elle pas la source de sa liberté collective ? Il est vrai que le Canada français ignore encore l'importance et le rôle de ses universités. Nous payons cher cette tragique inconscience. Pendant la dernière session, le premier ministre du Canada a catégoriquement refusé de recevoir une délégation qui désirait l'entretenir des problèmes scolaires du pays. Il a répondu que ceux-ci n'étaient pas de la compétence de son gouvernement. M. Pickersgill a donné la note la plus juste. Il déclara à un congrès de la jeunesse libérale d'Ontario que les pressions exercées pour amener le gouvernement fédéral à intervenir dans les domaines réservés aux provinces desservaient en définitive l'unité du pays. Pourquoi n'a-t-on pas tenu compte de ce sage avertissement ?

Ce retour au bon sens ne fut que passager et semble avoir été limité à une minorité des dirigeants fédéraux. La majorité d'entre eux est demeurée fidèle aux projets ambitieux des partisans de l'unification nationale accélérée. L'enquête Gordon a fourni de nouveaux arguments à ceux

qui soutiennent que l'État central doit intervenir dans l'éducation. Les renseignements et la documentation accumulés par cette Commission royale d'enquête sur l'avenir économique du Canada démontrent qu'à l'heure présente toutes les provinces du pays ont un équipement scolaire inadéquat : manque de classes, pénurie d'institutrices et d'instituteurs compétents, enseignement secondaire mal organisé, absence d'orientation professionnelle, collèges et universités surpeuplés, laboratoires et bibliothèques en nombre insuffisant, professeurs trop peu nombreux et mal payés, etc. Le tableau n'a rien d'encourageant. L'avenir s'annonce encore plus sombre car les statistiques vitales et les besoins futurs du pays permettent de prévoir une augmentation très considérable de la population étudiante d'ici quelques années. Les observateurs les plus optimistes se demandent avec angoisse comment les provinces pourront faire face à la situation.

Il n'en fallait pas davantage pour déclencher une nouvelle offensive générale. Lors de leurs récents congrès, la *Canadian School Trustees' Association* et la *Canadian Teachers' Federation* ont réitéré leurs appels désespérés au pouvoir fédéral. Le ministre ontarien de l'Éducation s'est joint aux solliciteurs. M. Garson, ministre fédéral de la Justice et ancien premier ministre du Manitoba, leur a laissé entendre que l'État central se montrerait généreux. Finalement, le 7 octobre dernier, lors d'une cérémonie plus familiale qu'académique qui n'a pas enrichi notre tradition universitaire et scientifique, le premier ministre du Canada a annoncé qu'il se proposait de confier à la *National Conference of Canadian Universities* la distribution de l'argent du fédéral destiné aux universités. Il avoua qu'il espérait par ce moyen détourné parvenir à faire profiter les institutions québécoises de l'aide fédérale. Le lendemain, il déclara aux journalistes son intention de doubler la somme annuelle consacrée à cette fin, soit actuellement environ 8 000 000 $.

Attitudes contradictoires

Dans son discours de Sherbrooke, le premier ministre a solennellement réaffirmé que le gouvernement fédéral « n'a aucune juridiction ou responsabilité directe en matière d'éducation ». Néanmoins, l'État central persiste à vouloir intervenir. Comment concilier ces deux attitudes contradictoires ? Le gouvernement d'Ottawa agit comme s'il n'était plus libre de renverser la vapeur.

Il a mis le doigt dans l'engrenage et semble se croire obligé de céder aux pressions qu'il subit. Il n'ose pas supprimer ses subsides aux universités. Celles-ci le supplient même de les augmenter. D'autre part, la prise de position du Québec l'embarrasse et il se demande comment ne pas porter atteinte â la juridiction des provinces. Il est victime d'une situation qu'il a lui-même créée.

Il s'imagine pouvoir en sortir en ayant recours aux bons offices de la *National Conference of Canadian Universities*. Le noyé qui s'accroche â tout ce qui lui tombe sous la main ne procède pas autrement.

Cette proposition est inacceptable. Que les subsides fédéraux soient versés par le gouvernement d'Ottawa ou par un organisme privé, cela ne change rien au problème. Sous le système actuel, l'État central a au moins le courage de prendre ses responsabilités et de porter lui-même les conséquences de sa décision. Au mépris de la Constitution, il a décidé d'intervenir dans le domaine de l'éducation. Mais, il le fait franchement, ouvertement. Embarrassé par la résistance du Québec et par sa propre audace, il cherche maintenant un moyen de camoufler sa politique inconstitutionnelle. Pour atteindre ce but, il veut se servir de l'association même qui s'est montrée l'agent le plus enthousiaste et le plus efficace de l'intervention fédérale en matière d'éducation ! La nouvelle formule n'est pas seulement aussi inconstitutionnelle que la précédente, mais elle est en

outre antidémocratique. En effet, lorsque l'État confie à des organismes bénévoles des tâches que, pour une raison ou une autre, il ne peut pas accomplir lui-même, il introduit un élément de désordre dans le corps politique. C'est ouvrir la porte à toutes sortes d'abus et de sollicitations. *La Canadian School Trustees' Association, la Canadian Teachers' Federation, la Canadian Association of University Teachers, la National Federation of Canadian University Students et le Canadian Arts Council* auraient le droit, tout comme la *National Conference of Canadian Universities,* de recevoir des subsides fédéraux destinés à leurs membres. On peut prévoir que leurs dirigeants en feront tôt ou tard la demande. D'autres associations se présenteront à tour de rôle pour réclamer leur part du gâteau fédéral. Qu'adviendra-t-il du contrôle démocratique du Parlement et des électeurs dans tout cela ? Chaque fois que l'État central voudra adopter une politique contraire à la Constitution ou désapprouvée par une minorité de l'électorat pour des raisons morales ou religieuses, il sera tenté d'avoir recours à des institutions privées. Le Conseil des ministres a-t-il sérieusement songé aux conséquences ultimes de cette curieuse et nouvelle méthode de gouverner par personnes interposées ? Il est permis d'en douter.

Démission collective

Quant aux universités et aux collèges canadiens-français du Québec, la solution à leurs graves problèmes de financement ne peut pas venir et ne viendra pas d'Ottawa. Un subside provincial, plus considérable dans certains cas, a remplacé l'aide fédérale qu'ils n'ont pas reçue depuis 1953. Néanmoins, leur situation économique demeure toujours aussi précaire. Ce simple fait démontre la naïveté et l'inconscience de ceux qui voient en l'aide fédérale le salut de notre enseignement supérieur. La grande indigence matérielle de nos institutions les place dans une situation

de tragique servitude qui les laisse à la merci de toutes les pressions. Leurs administrateurs sont facilement éblouis par les millions que l'État central fait miroiter à leurs yeux. Même les éducateurs qui sont convaincus de la conduite inconstitutionnelle des autorités fédérales et qui sont suffisamment avertis pour en voir les effets assimilateurs se sentent tentés de devenir complices d'une politique qu'ils désapprouvent. De nombreux professeurs, condamnés à se contenter de traitements insuffisants, ont depuis longtemps renoncé à défendre une autonomie provinciale qui signifie pour eux la privation de la sécurité matérielle à laquelle le rôle qu'ils remplissent dans la société leur donne droit. Dans de telles circonstances, les principes et les convictions, surtout lorsqu'ils s'appuient sur une pensée politico-sociale incomplète et émotive, s'effritent rapidement. L'utilitarisme et le cynisme ont la chance de l'emporter sur la vérité et sur l'intérêt général. C'est le spectacle déprimant auquel nous assistons depuis quelques semaines. Comment ne pas en éprouver un sentiment de lassitude ?

Plusieurs observateurs inquiets se demandent si nous ne sommes pas à la veille d'une démission collective. Après une lutte mal engagée, nous nous voyons obligés de renoncer à faire observer nos fêtes religieuses dans une province où les catholiques forment les 7/8 de la population. Nos syndicats catholiques et nationaux sont prêts à se dissoudre au profit d'une immense centrale ouvrière anglo-canadienne où nos chefs ouvriers, mis en minorité, perdront leur liberté comme porte-parole de la collectivité. Le Château Maisonneuve s'enlise dans la Place Ville-Marie. Qu'attend-on pour annoncer la liquidation de nos coopératives, de nos caisses populaires, de nos banques, de nos compagnies d'assurance, de nos maisons de courtage et de toutes les entreprises commerciales et industrielles au service de la société canadienne-française ? Leurs administrateurs en viendront peut-être à s'imaginer qu'ils augmenteront leur puissance et élargiront leur rôle en les fusionnant aux

institutions similaires du Canada anglais. Qui osera nier que nous ne sommes pas engagés dans un processus accéléré d'assimilation totale ? Même si nous continuons à parler français et à assister à la messe ! Il est temps que nos intellectuels et nos dirigeants sachent que pour une collectivité l'assimilation c'est perdre la notion et le désir d'agir par elle-même. L'assimilation d'un groupe ethnique est complétée lorsque celui-ci vit, pense et agit dans une autre et par une autre collectivité qui a réussi à le dominer entièrement. N'oublions pas que la nationalité canadienne-française est soumise à cette pression assimilatrice depuis bientôt deux siècles. Seule une prise de conscience lucide de la situation permettrait une réaction salutaire. Et celle-ci ne peut venir que d'un enseignement supérieur libre de servir la société canadienne-française.

Devoir de l'État provincial

Est-ce à dire que nos institutions d'enseignement doivent s'enorgueillir de leur pauvreté et l'accepter docilement au nom d'un idéalisme retardataire et famélique ? Les générations précédentes avaient adopté cette attitude peu réaliste. Nous en portons aujourd'hui les lourdes conséquences. Nos universités et nos collèges ont le droit de recevoir leur part de la richesse collective. Ils sont au service de la population et celle-ci compte sur eux pour bien préparer notre jeunesse aux tâches qui l'attendent. L'État provincial n'a pas à s'interroger plus longtemps sur la conduite qu'il doit suivre. Ses responsabilités, qui augmentent sans cesse dans le domaine de l'éducation, ne lui laissent plus la liberté de continuer la politique imprévoyante qui a été celle de tous les gouvernements québécois depuis l'abolition du ministère de l'Instruction publique en 1875. Le moment est venu de repenser toutes nos conceptions sur le rôle de l'État provincial. C'est urgent. Le gouvernement actuel, prisonnier de la tradition établie par ses prédécesseurs, a cru pou-

voir s'acquitter de ses devoirs en se limitant à augmenter les subventions à l'enseignement secondaire et universitaire. Il n'a pas osé adopter une politique d'imagination destinée à briser le cercle vicieux au sein duquel tout notre système d'enseignement se débat et s'anémie depuis longtemps, mais particulièrement depuis la fin de la dernière guerre. Les porte-parole les plus éclairés de la collectivité ont l'impérieux devoir de lui indiquer quelles sont ses obligations. Nous n'avons pas le droit de supposer qu'il refusera de se rendre aux vœux de la majorité et de remplir intégralement la mission qui lui incombe.

Cette nouvelle politique suppose d'abord la création immédiate d'un ministère de l'Éducation chargé de coordonner tout notre enseignement et exigera une part considérable du budget provincial. Les sommes consacrées à l'enseignement primaire, technique, secondaire et universitaire devront être augmentées de quelque 40 000 000 $. par année. Il est bien entendu que les institutions d'enseignement de la minorité anglo-canadienne du Québec devront recevoir leur juste part de cette augmentation du budget destiné à l'éducation. Notre État provincial n'a pas de leçons à recevoir en ce domaine. Où prendre l'argent ? C'est ici qu'opérera pour le plus grand bien de la collectivité la loi provinciale sur les revenus des particuliers. On se rendra compte combien le gouvernement a eu raison de conserver ses pouvoirs fiscaux. D'autres instruments financiers sont à la disposition de l'État provincial : taxation plus uniforme des biens immobiliers, rôle provincial ou régional d'évaluation, accroissement des revenus fournis par l'exploitation des ressources naturelles, taxe spéciale sur les frais de publicité et autres sources de revenus encore inexploitées ou pas suffisamment utilisées.

Râle de l'État fédéral

L'État fédéral, s'il veut sincèrement aider la cause de l'éducation, pourrait faire beaucoup. Il n'a qu'à laisser aux provinces les revenus dont celles-ci ont besoin pour s'acquitter des responsabilités que la Constitution leur reconnaît. Si Ottawa a les moyens de distribuer des cadeaux et de s'immiscer aussi directement ou indirectement dans des domaines qui ne sont pas de sa juridiction c'est parce qu'il perçoit plus d'argent qu'il n'en a réellement besoin. Sa façon de procéder constitue un véritable coup de force. Il serait beaucoup plus simple de respecter la Constitution. Pourquoi s'entête-t-on à ne pas vouloir s'y soumettre ? L'État central devrait réduire ses impôts et faciliter ainsi aux provinces l'exercice de leurs droits. Chaque gouvernement prendrait alors ses propres responsabilités devant les contribuables-électeurs. Cette politique serait constitutionnelle et beaucoup plus démocratique. Mais, dira-t-on, qu'adviendra-t-il des provinces qui n'ont pas de revenus suffisants ? Dans ce cas, le gouvernement fédéral n'a qu'à mettre en vigueur le principe de la péréquation financière. Qu'est-ce qui l'empêcherait, par exemple, de hausser ses versements annuels de péréquation d'un certain pourcentage en spécifiant qu'il procède ainsi parce qu'il tient compte des besoins éducationnels ? En adoptant cette ligne de conduite, le gouvernement d'Ottawa montrerait sa ferme volonté de respecter la Constitution et manifesterait en même temps son désir de s'acquitter de ses responsabilités envers tous les citoyens du pays.

C'est en ce sens, semble-t-il, qu'il faut interpréter la déclaration du ministre de la Justice, M. Garson, lorsqu'il a précisé que la question des octrois fédéraux pouvant servir à l'éducation est plutôt un problème de politique gouvernementale que de droit constitutionnel. Le ministre a ajouté qu'il vaut mieux verser aux provinces des montants globaux pour les fins qu'elles voudront plutôt que de

distribuer des octrois spéciaux pour l'éducation, domaine, a-t-il rappelé, exclusivement réservé aux parlements provinciaux. La déclaration de M. Garson aurait été entièrement acceptable s'il avait mentionné le principe de la péréquation financière. Mais celui-ci est tellement nouveau pour eux que les dirigeants fédéraux n'en voient pas encore toute la souplesse et toute l'utilité. S'il comprenait toute la latitude qu'offre la nouvelle politique fiscale, le gouvernement fédéral rejetterait l'idée étrange d'avoir recours à un organisme privé pour distribuer l'argent fédéral destiné aux universités. Au contraire, il annoncerait immédiatement sa décision de supprimer l'aide fédérale directe à l'enseignement supérieur, étant donné l'inconstitutionnalité des fins poursuivies par cette loi du Parlement central. D'autre part, il reviserait sa politique fiscale afin de mettre à la disposition des provinces une part plus considérable du revenu public, compte tenu de leurs besoins urgents pour l'éducation à tous les degrés. Pour prévoir le cas des provinces incapables de percevoir elles-mêmes des recettes suffisantes, il augmenterait les subsides prévus par la Constitution ou les montants versés en vertu du principe de péréquation financière.

Une telle politique rallierait toute la population et toutes les provinces. Seuls en seraient chagrinés les partisans les plus avancés du nationalisme *Canadian* et les théoriciens endurcis de l'unification et de la centralisation. Ceux-ci, heureusement, semblent avoir moins d'influence qu'autrefois à Ottawa. Aurait-on compris qu'on ne doit pas sacrifier la stabilité politique du pays à leur idéologie nationaliste ? Espérons-le. Les relations fédérales-provinciales ne peuvent s'améliorer que dans la mesure où l'État central démontrera qu'il entend respecter scrupuleusement la Constitution. Pourquoi ne pas adopter cette décision le plus tôt possible ? ◊

Directeur : **Pierre LAPORTE**

Les directeurs de la Ligue sont : MM. François-Albert Angers, président ; André Laurendeau, 1er vice-président ; René Chalout, 2e vice-président ; Mano Dumesnil, secrétaire ; Paul-Emile Gingras, trésorier ; M. le chanoine Lionel Grouix, Anatole Vanier ; R. P. J.-P. Archambault, S.J. ; Arthur Laurendeau, Gérard Filion, Jean Drapeau, Guy Frégault, Jacques Perrault, Dominique Beaudin, Clovis-Émile Couture, Jean Deschamps, R. P. Richard Arès, S.J. ; Wheeler Dupont, Alphonse Lapointe, Jean-Marc Léger, Luc Mercier, Pierre Lefebvre, Gaétan Legault, Roland Parenteau, etc.

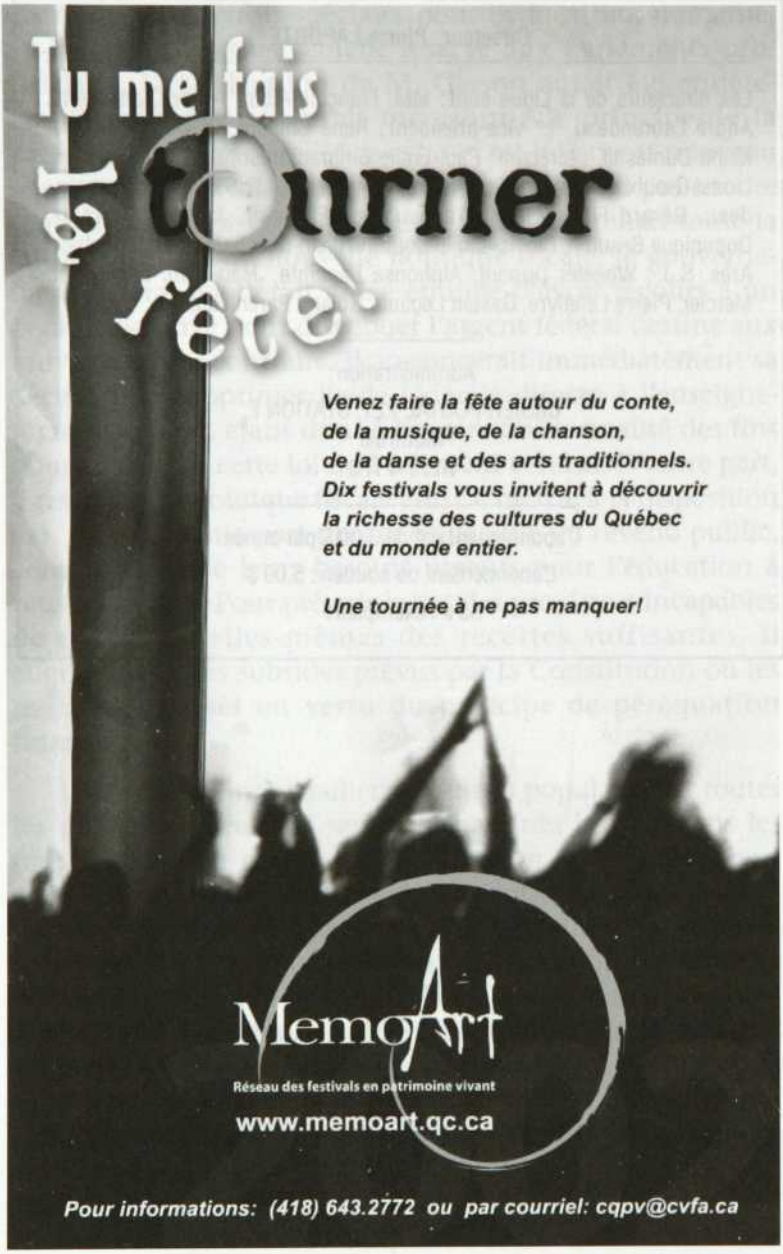
Administration :

CASIER POSTAL 221, STATION E,
Montréal
RE. 7-7176

L'abonnement est de 3,00 $ par année

L'abonnement de soutien : 5,00 $

35 ¢ l'exemplaire


Tu me fais
tourner
la tête!
Venez faire la fête autour du conte,
de la musique, de la chanson,
de la danse et des arts traditionnels.
Dix festivals vous invitent à découvrir
la richesse des cultures du Québec
et du monde entier.
Une tournée à ne pas manquer!
MemoArt
Réseau des festivals en patrimoine vivant
www.memoart.qc.ca
Pour informations: (418) 643.2772 ou par courriel: cqpv@cvfa.ca

Benoît Gaumer et Georges Desrosiers

Jules Gilbert, Pionnier de l'éducation sanitaire,
Éditions Lidec, Montréal, 2001, 62 p.

Elles sont nombreuses les provinces du savoir. Les deux docteurs, qui sont les auteurs de cette courte biographie de leur confrère Jules Gilbert, rendent ainsi publics des données et des renseignements sur l'une des facettes trop souvent parmi les plus méconnues de notre histoire nationale : l'histoire médicale.

Pourtant cette histoire est une véritable épopée avec ses authentiques faits d'armes, ses héros, ses grandes batailles, ses innombrables défis et aussi avec ses guerriers, ses commandos et ses braves, hommes et femmes de toutes conditions et de toutes les régions de notre pays qui, le plus souvent avec des moyens ridicules mais un courage inouie, ont réussi, à bout de bras, à construire ce magnifique édifice social qu'est le système de santé et de services sociaux

du Québec qui est si menacé par les actions néfastes du Canada dans ce domaine.

Les deux auteurs, dans leur ouvrage passionnant, nous font connaître ce grand pionnier qu'a été le docteur Gilbert. Grand spécialiste de l'éducation sanitaire, ce médecin né à Québec en 1902 et qui est décédé en 1979, est sans nul doute l'une des figures de proue de ce que nous appelons aujourd'hui la prévention en matière de santé publique. Ce savant était convaincu que seule une excellente et adéquate formation des maîtres pouvait assurer la plus complète diffusion des règles élémentaires de la santé. Voilà pourquoi il a consacré sa vie à cette œuvre d'éducation populaire en enseignant, en prononçant des conférences et des causeries aux quatre coins du Québec, au Canada, aux États-Unis et en même jusqu'en Europe...

Incroyable ce qu'on apprend au fil de ces pages. Par exemple, qui sait que c'est la Fondation Rockefeller, bien avant l'État du Québec, qui subventionna la mise sur pied des institutions « publiques » et gouvernementales en matière de santé publique ?

Il faut saluer encore une fois cette collection des « Célébrités » publiée par les Éditions Lidec. Le catalogue de cette collection contient près d'une centaine de titres tout aussi pertinents les uns que les autres.

Gilles Rhéaume

Jean-Claude Guillebaud

Le Principe d'humanité, Paris, Édition du Seuil, 2001, 384 p.

Ce livre est le dernier d'une série de trois ouvrages qui forment une trilogie consacrée à l'étude de la postmodernité. Dans *La Tyrannie du plaisir,* l'auteur s'intéressait au sort qui est fait à la sexualité dans notre société. On en parle beaucoup, soutenait-il, mais on n'en dit rien. « À force de ne pas

nous occuper de son contenu, nous en avons fait une question interdite ». Dans *La Refondation du monde,* il identifiait les valeurs qui ont fait l'Occident, qui sont aujourd'hui menacées, et qu'il faut à tout prix restaurer. Ce sont le progrès, l'égalité, la raison, l'universel, l'individu, la justice. La réflexion de Guillebaud sur ces différents sujets est très éclairante et permet au lecteur de se situer dans le débat qui se poursuit sur la postmodernité et l'évolution des valeurs occidentales. Dans *Le Principe d'humanité,* il étudie plus précisément ce que devient l'homme dans le contexte actuel du développement des sciences et de la technologie. Un livre dont on ne saurait trop recommander la lecture.

On appréciera chez Guillebaud l'amplitude du regard, de la pensée. Il n'est pas facile de saisir l'orientation de l'Occident et du monde à notre époque, de comprendre les grands enjeux de la civilisation d'aujourd'hui et de demain. Nous ne pouvons pas tout lire, tout savoir. Or voici un homme aux connaissances encyclopédiques qui a lu pour nous tous les livres importants de l'époque, qui en dresse une synthèse et nous permet de saisir les grandes orientations de la pensée moderne et postmoderne, et qui nous explique comment se pose le problème actuel de l'homme et de la société.

Ce que nous explique et nous démontre de façon irréfutable Jean-Claude Guillebaud, c'est que le monde actuel menace « le principe d'humanité », tend à disqualifier l'homme, à le marginaliser. Par exemple, aux grands systèmes fascistes, totalitaires, succède une nouvelle forme d'impérialisme, celle du marché, du néolibéralisme. Ce néolibéralisme est la négation de la politique, il tend à détruire les nations, à faire des êtres humains de simples consommateurs. Dans d'autres domaines, on tend à expliquer l'homme uniquement par ses gènes, par son ADN, comme d'autres l'assimilent à une machine ou le réduisent à l'état de choses ou d'organes. Les progrès de la biogénétique, par exemple, entraînent des situations invraisem-

blables. En 1997, les congélateurs des hôpitaux français contenaient cinquante mille embryons dont ne savait plus trop quoi faire. En 2001, en Grande-Bretagne, plus de « cent mille organes divers étaient stockés dans les hôpitaux et les instituts universitaires médicaux du pays ». Guillebaud écrit : « L'Histoire nous enseigne que le statut qu'on accorde à l'embryon reflète celui que l'on concède à l'homme » (p. 130).

On peut affirmer, il me semble, que pour Guillebaud, les deux principales menaces qui pèsent sur l'homme actuel, sont l'hégémonie du marché qui impose à la planète entière ses normes et ses lois, et l'avènement d'un nouveau rationalisme, ou d'un scientisme qui transforme les données scientifiques en idéologie, en philosophie, et même en théologie. Selon ce scientisme, la technoscience serait la raison suprême de l'Univers, et notre conception traditionnelle de l'homme centre de liberté et de spiritualité serait irrémédiablement dépassée. Ce qui est mis en cause par la postmodernité, c'est le principe même d'humanité.

C'est donc une vue très critique de la postmodernité que nous propose Guillebaud. Doit-on pour autant le voir comme un auteur catastrophiste annonçant la fin de l'humanité ? Il n'accepterait pas d'être classé dans cette catégorie des prophètes de malheur. Son analyse est impitoyable mais non désespérée. Bien plus, son souci permanent est de dégager les « valeurs universelles sur lesquelles on ne devrait pas transiger ». L'humanité de l'homme, soutient-il est un projet. « Ce projet, sans cesse, est devant nous, aléatoire et menacé, comme le sont tous les projets humains » (p. 379). Ce qui perdrait l'Homme, c'est le relativisme et l'indifférence. Ce qui le sauve, c'est la volonté et la résistance, c'est l'acceptation de la « responsabilité qu'aucune science, aucune technique, aucune fatalité mécanique ou génétique ne sauraient éliminer » (p. 380).

Paul-Émile Roy

Normand Baillargeon
La lueur d'une bougie, Éditions Fides, 2001, 57 p.

Victor-Lévy Beaulieu
Les mots des autres, la passion d'éditer, VLB Éditeur, 2001, 237 p.

Robert Bernier
Un siècle de propagande?, Presses de l'Université du Québec, 2001.

Marc Brière
Le Québec, Quel Québec? Dialogues avec Charles Taylor, Claude Ryan et quelques autres sur le libéralisme et le nationalisme québécois, Stanké, 2001, 325 p.

Samuel de Champlain
Des Sauvages, texte établi, présenté et annoté par Alain Beaulieu et Réal Ouellet, Éditions Typo, 2002, 288 p.

Claude Corbo et Marie Ouellon
L'idée d'université, Une anthologie des débats sur l'enseignement supérieur au Québec de 1770 à 1970, Presses de l'Université de Montréal, 377 p.

Donald Cuccioletta, Jean-françois Côté, Frédéric Leseman
Le grand récit des Amériques, Polyphonie des identités culturelles dans le contexte de la continentalisation, Éditions IQRC, 2002, 192 p.

René Derouin
Pour une culture du territoire, VLB, L'Hexagone, 2001, 215 p.

Pierre Duchesne
Jacques Parizeau - Le croisé, Biographie (1930-1970), Québec/Amérique, 2001, 624 p.

Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec
Des Amériques solidaires pour le droit à l'éducation, Actes du colloque, Lanctôt Éditeur, 2001, 200 p.

Andrée Ferretti
La passion de l'engagement, Discours et textes (1964-2001), Lanctôt Éditeur, 2002, 190 p.

Jean-Claude Germain
De tous les plaisirs, lire est le plus fou, Isabelle Quentin Éditeur, 2001, 130 p.

Colette Godin
Montréal, la ville aux cent clochers, Collection images de sociétés, Fides, 2001, 128 p.

Denise Helly, Nicolas van Schandel
Appartenir au Québec, Presses de l'Université Laval, 2001, 235 p.

André Joyal
Le développement local, Comment stimuler l'économie des régions en difficulté, Éditions de l'IQRC, Presses de l'Université Laval, 2002, 156 p.

Naïm Kattan
L'écrivain migrant, essais sur des cités et des hommes, Collection Constantes, HMH, 2001, 203 p.

Joseph Kinsey-Howard
L'empire des Bois-Brûlés, traduit par Ghislain Pouliot, Éditions des Plaines, 329 p.

Jean-Claude Labrecque
Le RIN, un film de Jean-Claude Labrecque, durée 78 mn., Productions Virage, 2002.

Robert Lahaise
Canada-Québec, Entrouverture au monde, 1896-1914, Lanctôt Éditeur, 2002, 256 p.

Normand Lester
Le livre noir du Canada anglais, Éditions les Intouchables, 2001, 303 p.

Shenwen Li
Stratégies missionnaires des jésuites français en Nouvelle-France et en Chine au XVII^e siècle, L'Harmattan – Les Presses de l'Université Laval, 2002, 275 p.

Geneviève Mathieu
Qui est Québécois?, Synthèse du débat sur la redéfinition de la nation, vlb éditeur, 2001, 140 p.

Shiro Noda
Entre l'indépendance et le fédéralisme, 1970-1980, La décennie marquante des relations internationales du Québec, Presses de l'Université Laval, 2001, 333 p.

Henri J.M. Nouwen
Par ses blessures, nous sommes guéris, le ministère sacerdotal dans le monde d'aujourd'hui, Éditions Bellarmin, 2002, 96 p.

Léonard Otis
Une forêt pour vivre, Éditions de la Pleine Lune, 2001, 210 p.

Stéphane Paquin
La revanche des petites nations, VLB Éditeur, 2001, 219 p.

Poètes des saisons des poètes, Anthologie, 1994 - 2001, Guérin littérature, 2001, 535 p.

Jean-Denis Robillard
Combien de fois encore, Les relations conflictuelles Canada/Québec depuis les 50 dernières années, JDR Éditions, 2001, 656 p.

Michel Sarra-Bournet (sous la direction de)
Les nationalismes au Québec du XIX^e^ au XXI^e^ siècle, Presses de l'Université Laval, 2001, 364 p.

Michel Seymour
Le pari de la démesure, L'intransigeance canadienne face au Québec, l'Hexagone, 2001, 306 p.

Claude Sorbets, Jean-Pierre Augustin
Valeurs de sociétés, Préférences politiques et références culturelles au Canada, Presses de l'Université Laval / Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, 2001, 362 p.

Rodrigue Tremblay
L'heure juste, le choc entre la politique, l'économique et la morale, Éditions Stanké, 349 p.

Marcel Trudel
Mythes et réalités dans l'histoire du Québec, HMH, Cahiers du Québec, 2001, 330 p.

Marcel Trudel
Chiniquy, prêtre catholique, ministre presbytérien, Lidec, 2001, 62 p.

Paul Wyczynski
Album Nelligan, une biographie en images, Fides, 2002, 416 p.

Allard & Carrière
SOCIÉTÉ NOMINALE
COMPTABLES AGRÉÉS

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone : (514) 385-6601 • Fax : (514) 385-6177
Courriel : allardp@qc.aira.com

La Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

Organisme d'entraide et de fierté québécoise ! Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL
Maison Ludger-Duvernay

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3
Tél. : (514) 843-8851 Télécopieur : (514) 844-6369

Le réseau de la fierté québécoise

Mouvement national des Québécoises et Québécois

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : (514) 527-9891
Télécopieur : (514) 527-9460
Courriel : mnq@mnq.qc.ca
Site internet : mnq.qc.ca

Robert Bourget,
Président

LAMOND

125, rue Alfred, C.P. 690,
St-Gabriel-de-Brandon, Qc, Canada J0K 2N0

Téléphone : 1-800-567-9771 **(450) 835-9771**
Télécopieur : 1-800-473-5154 (450) 835-9410
Courriel : clamond@pandore.qc.ca Site web : http://www.lamond.ca

75e ANNIVERSAIRE

Manufacturier de bijouterie emblématique

Avec les employé(e)s de la SAQ, la vente aux mineurs, c'est non! Mais la souveraineté, c'est oui!

SEMB SAQ

Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ
1065, rue St-Denis, Montréal H2X 3J3 • Téléphone: (514) 849-7754
extérieur de Montréal 1-800-361-8427 • Télécopieur:(514) 849-7914

Marc Colpron
Conseiller en placements

BLC
VALEURS MOBILIÈRES
UNE FILIALE DE LA BANQUE LAURENTIENNE

1981, av. McGill College,
bureau 100
Montréal (Québec) H3A 3K3
Tél. : (514) 350-3047

TRANSLATEX Communications+
RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

Claude Ghanimé

1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2
Téléphone : (450) 463-0204 • Télécopieur : (450) 463-0227
Courriel : translatex.com@sympatico.ca

Le bulletin du lundi

Vous souhaitez recevoir ce bulletin par courriel chaque lundi ? C'est simple, il suffit de nous envoyer votre adresse de courrier électronique à revue@action-nationale.qc.ca ou de s'abonner à partir de notre site Internet.

Ottawa ne bronchera pas

La belle unanimité québécoise n'a pas du tout ébranlé Paul Martin. Quelques heures à peine après la publication du rapport Séguin dont le diagnostic fait consensus au Québec, le ministre des Finances du Canada a signifié une fin de non-recevoir. Le déséquilibre fiscal au Canada est un mythe, il est prêt à faire la bagarre de chiffres. Exit le grand débat.

Le rapport Séguin ne donnera des frissons que dans la bourgade. Le Canada n'a rien à faire des jérémiades québécoises. Et tout ce qui a l'air d'une revendication québécoise est, au mieux, une lamentation sans fondement ou, au pire, une patente de séparatistes émasculés. Le Canada ne se laissera plus jamais imposer de sujet de discussion par la province de Québec. Si débat il doit y avoir sur la fiscalité, sur le financement de la santé ou de l'éducation, il se fera quand le Canada le voudra, dans le format et selon les paramètres souhaités par les *Canadians*. Il pourra peut-être arriver, de temps à autre, que par coïncidence des problèmes soient abordés plus ou moins simultanément, mais

plus jamais, les solutions ne seront abordées à partir de cadre de référence élaboré et conçu pour faire une place respectueuse des intérêts du Québec.

Jean Charest a parfaitement réagi comme un bon *Canadian*, il a été clair : le Québec ne réussira à imposer ses préoccupations que lorsque les provinces *canadian* y trouveront leur intérêt. C'est limpide : il a beau se cacher derrière le mot leadership, ce n'est pas une affaire québécoise. Ce n'est qu'avec l'approbation des provinces *canadian* qu'un sujet peut trouver une quelconque pertinence politique. Cela s'appelle le consentement à la dépendance.

Les réactions au rapport Séguin s'annoncent d'ores et déjà comme un naufrage provincial. Les commentateurs et politiciens fédéralistes consentent d'avance à s'enliser dans d'éternelles et stériles discussions. Deux jours à peine se sont écoulés et déjà les voix s'élèvent dans le groupe Gesca pour séparer le diagnostic des moyens, pour essayer de faire croire que le refus n'est pas un refus, qu'il y aura moyen de moyenner si le Québec se montre docile, patient, réaliste, bon *canadian*, etc. Il y a de l'embarras rue Saint-Jacques devant l'attitude *canadian*, devant une intransigeance qui ne permet même pas de « sauver la face » et qui ne se soucie guère de laisser un espace pour que ses intermédiaires provinciaux puissent tenter de faire semblant de faire autre chose que de se soumettre. Et cela va accélérer la fuite dans les nuances byzantines. Nous aurons droit à tout le répertoire des alibis, au gossage de poils de grenouille présenté comme un renouvellement de la pensée.

Par quelle magie un refus catégorique se transformerait-il en empressement à reconfigurer l'État *canadian* plus que jamais engagé dans la voie unitaire ?

Tel est le lot des inconditionnels : comme ils tiennent au Canada à n'importe quel prix, rien, aucun recul, aucune tergiversation, aucune manœuvre dilatoire ne leur fera jamais dire : c'est assez ! Aucun dégât, aucun dommage à l'intérêt

du Québec ne sera jamais assez important pour les amener à remettre en cause le lien *canadian*. Ils vont minimiser les pertes et se chercher des exutoires dans tous les prêts à penser idéologiques traînant dans l'air du temps. En attendant que le Canada évolue, ils se diront qu'il vaudrait mieux faire une place grande place au secteur privé dans la santé, ils commenceront de jouer les pragmatiques et consentiront à accepter des intrusions toujours plus grandes dans les champs de compétence du Québec, à cautionner des « normes nationales » pour faire les « réalistes » et se donner en exemple pour leur sens du compromis à la canadienne, etc.

Le rapport Séguin a beau décrire avec précision la mécanique et l'échéancier de l'enlisement financier du Québec, ce ne serait encore qu'une affaire de discussion entre personnes de « bonne foi » pour tenter d'envisager un calendrier de réalisation. Il y a urgence et le rapport l'a même chiffrée cette urgence. Et pourtant, les commentateurs n'ont guère évoqué de date butoir. À partir de quand deviendra-t-il fatal pour les intérêts du Québec de continuer de palabrer avec les provinces *canadian* en attendant qu'Ottawa leur mitonne une solution « nationale » dans laquelle elles se reconnaîtront ? Combien d'années encore à subir la détérioration de nos acquis, à reporter nos priorités parce qu'elles n'intéressent pas Calgary ?

Et pourquoi diable un gouvernement et un État qui ne nous reconnaissent pas comme peuple seraient-ils tout à coup sensibles à des seuils critiques pour le développement de notre société ? Pourquoi le feraient-il en sachant qu'ils peuvent compter sur des fédéralistes québécois inconditionnels qui accepteront toujours de plier l'échine, se donner des airs sérieux en se perdant dans les débats sur les modalités pour ne pas avoir à tirer les conclusions qui s'imposent d'un diagnostic qui interdit les demi-mesures et les tergiversations ?

Le rapport Séguin vient redire dans l'ordre fiscal ce qui est déjà consommé dans l'ordre politique : le Québec est

totalement ficelé, il est désormais captif et impuissant à faire bouger un ordre *canadian* qui le nie. L'Acte d'Union est consommé. Il s'en trouve encore dans la bourgade pour faire de la rhétorique, pour ne pas voir les choses en face. Mais on ne peut éternellement reporter les échéances. La provincialisation est non seulement faite, mais elle est définitive. Minorité niée. Ce n'est plus tant une situation qu'un destin.

C'est par le courage, l'audace et le dépassement qu'on peut espérer échapper à son destin. La réaction de Paul Martin vient de faire, une fois de plus, la démonstration que ce système est irréformable. Que le Premier ministre Landry refuse le rôle de chef de bourgade ! Qu'il dise aux Québécois que seule l'indépendance peut nous donner le plein contrôle sur nos impôts ! Qu'il passe aux actes ! Qu'il réponde au rapport Séguin et à Paul Martin par une politique ! Le peuple ne demande pas mieux que de se prononcer sur des gestes tangibles. Le mépris *canadian* et l'esprit velléitaire de trop nombreux péquistes nous ont conduits à la ruine du langage. Un trop grand nombre de nos concitoyens ne croient plus les discours et ne font plus confiance aux énoncés idéologiques, si solennels soient-ils.

Robert Laplante

Bulletin du 11 mars 2002

La réalité s'impose

La séquence est éloquente : modification unilatérale du mode de calcul de la péréquation, rebuffade cavalière à la publication du rapport Séguin, minorisation croissante confirmée par les résultats du recensement, modification de la carte électorale canadienne qui vient accélérer la diminution du poids relatif du Québec à la Chambre des Communes. L'espace politique du Québec s'érode à une vitesse croissante.

Les faits sont têtus et ils sont en train de prendre le dessus sur les alibis. La rhétorique et les faux-fuyants idéologiques parviennent de moins en moins à masquer l'évidence : le sort du Québec dans le Canada est réglé. Les fédéralistes qui voudraient laisser croire que la situation actuelle préserve des acquis se mentent et nous mentent. Il y a quelque chose de particulièrement odieux à prétendre que la sécurité du Québec est acquise parce que la loi prévoit que le nombre de siège qui lui sont réservés aux Communes ne descendra pas en dessous du niveau actuel. C'est tenter de présenter comme la préservation d'un acquis ce qui est en réalité un recul inexorable.

Le destin de notre peuple dans le système politique *canadian* est désormais tracé. Les fédéralistes québécois font tout pour tenter de se convaincre qu'en se donnant la mission du dialogue avec les autres provinces le Québec ouvrira une voie politique dans un système qui pourtant le nie et dans une société qui ne respecte sa différence que dans le folklore. Inconditionnels d'un système politique où ils ont désormais accepté de ne jouer qu'un rôle accessoire, les militants et idéologues québécois de l'appartenance *canadian* portent une très lourde responsabilité historique. Non seulement cautionnent-ils un système et un ordre politiques qui piétinent sans cesse davantage les marges d'autonomie acquises de haute lutte par des siècles de combat acharné, mais encore et surtout se font-ils complices de manœuvres qui visent à provoquer la régression identitaire qui rendrait acceptable la démission historique.

Le refus de nous voir comme nous sommes est effarant. Le babillage sur la concentration de la population dans les grandes agglomérations urbaines ne s'attaque pas à la principale conséquence stratégique de cet état de fait. Paul Martin, pourtant, ne cesse de multiplier les déclarations qui préparent le terrain à une manœuvre de contournement spectaculaire. Ottawa va concentrer ses attentions sur les grandes villes et chercher à prendre appui sur les administrations

municipales pour marginaliser les gouvernements provinciaux. Pour le Québec, c'est clair, la prise de contrôle de la métropole par des forces fédéralistes à peine camouflées derrière un nationalisme mou n'augure rien de bon.

Ottawa est bien décidé à s'engouffrer dans la brèche qui ne cesse de s'élargir entre Montréal et les régions. Le gouvernement du Québec qui, par son ministre Trudel, a répondu qu'il aurait sa propre politique de population pour contrer les problèmes révélés par le recensement, est déjà aspiré dans une spirale infernale. C'est vers notre gouvernement national que se tournent les citoyens du Québec pour espérer trouver des réponses qu'un gouvernement provincial ne peut fournir. Pendant qu'il cherche à éteindre les feux dans les régions, Ottawa va attiser les tensions en s'activant dans la région métropolitaine.

Certes, un gouvernement provincial peut agir sur quelques dimensions d'une politique de population, par exemple, en changeant son approche et ses programmes qui déstructurent la démographie régionale, notamment dans le domaine agricole et dans celui de l'exploitation des forêts. Mais même en lui prêtant – et c'est là faire preuve d'un optimisme que rien dans sa gouverne actuelle ne justifie – toutes les audaces en ces matières, il se trouverait très brutalement freiné par la pénurie des moyens que lui inflige la stratégie outaouaise d'asphyxie fiscale.

Il y a fort à parier que la politique à venir reste un catalogue de vœux pieux, de quoi faire tourner les moulins à prières et alimenter le répertoire des promesses électorales de la revendication permanente. Il en va de même pour tout éventuel référendum devant porter sur des intentions, sur du virtuel. La situation actuelle ne peut avoir l'air d'une impasse que par l'incapacité de notre gouvernement de sortir du « temple de paroles » (comme disait Félix dans *L'alouette en colère*) où notre peuple trop souvent se console de sa tentation de consentir à l'impuissance. La pédagogie politique passe par des gestes bien davantage que par des déclarations.

Une des réponses tangibles que Québec peut donner au refus de prendre acte de notre situation démographique et de notre statut de minorité nié, c'est la mise en place immédiate d'un Régime québécois de congés parentaux. La réalité dès lors structurerait le débat et donnerait une forme concrète aux représentations mentales sous-jacentes. Placés devant le choix de souscrire à un Régime qu'Ottawa refuse et qu'il n'hésiterait pas à saboter, les Québécois se solidariseront avec leur gouvernement national parce qu'ils refuseront de se laisser enfermer dans le rôle d'une minorité écrasée par une majorité *canadian* indifférente à ses valeurs de solidarité sociale et à sa recherche de sécurité démographique. Le programme québécois fournirait la véritable grille de lecture du rapport Séguin. Sans la réalité tangible d'un tel programme, toute discussion est vouée au bavardage. Les libéraux déjà refusent de s'associer au gouvernement, les éditorialistes du groupe Gesca vont contribuer à saper les bases de la discussion, le babillage subventionné et le tapage médiatique du petit Dion vont faire le reste.

Tant qu'ils sont laissés à eux-mêmes dans le ciel des idéologies les fédéralistes québécois peuvent toujours s'inventer des mesures dilatoires et des moyens de refuser la réalité. Devant un Régime de congés parentaux qui incarnerait au plus près des besoins quotidiens la volonté des Québécois et Québécoises d'agir et de vivre en accord avec des institutions respectueuses de nos valeurs et de nos intérêts nationaux, les masques tomberont. Il faudra dès lors choisir ouvertement de se solidariser avec le peuple du Québec ou avec l'État et la majorité *canadian*. Il faut cesser de laisser ouvertes les voies d'évasion dans le discours. Tôt ou tard il faut se faire à cette exigence incontournable : l'action authentique s'enracine dans la réalité qui s'impose.

Robert Laplante

Bulletin du 18 mars 2002

La besogne est accomplie

Jean Chrétien doit être en mal de reconnaissance. Celui qui depuis un bon moment déjà fuyait le dossier Québec s'est permis cette semaine un appel du pied lors d'entrevues accordées selon toute vraisemblance pour se donner le plaisir de faire quelques rappels sur la grandeur de son œuvre. La réalité aurait atteint le Québec, selon ses dires. Les choses se sont tassées, le mouvement souverainiste n'est plus ce qu'il était, il en restera toujours quelques manifestations mais, pour l'essentiel, la question est réglée, le Canada peut désormais se consacrer à lui-même, la politique nationale peut prendre le dessus sur les questions régionales. L'air est connu.

À la suite de Trudeau, Chrétien cherche encore à (se) convaincre le Canada que le séparatisme est désormais inoffensif. Fier du Clarity Bill qui a contribué « à stabiliser les choses », Jean Chrétien a tout de même tenu à expliciter sa recette au cas où on ne l'aurait pas remarquée : « Moi-même et mon gouvernement, a-t-il ajouté, avons arrêté de parler de Constitution. J'ai été mêlé à ça pendant des années. On crée des espoirs et généralement le résultat n'est pas là. Ça crée après cela de la rancœur, de la déception. Ensuite il y a eu la loi sur la clarté pour stabiliser les choses. Et ensuite les gens se sont mis à parler des vrais problèmes. » (*La Presse,* 19 mars) En clair, il suffit d'oblitérer la question du Québec et elle se règle d'elle-même.

L'affirmation pourrait paraître tenir de la pensée magique mais il ne faut pas s'y tromper : Jean Chrétien a raison. S'il est un enseignement qu'Ottawa a tiré depuis 1995, c'est bien celui-là. L'adhésion inconditionnelle de l'establishment fédéraliste du Québec redite maintes et maintes fois depuis le référendum s'est accompagnée d'une avancée idéologique majeure : les fédéralistes québécois non seulement acceptent le rapatriement illégitime de la constitution, mais encore et surtout ils sont disposés à mettre sous le

boisseau toute forme de revendication politique reposant sur la notion d'un intérêt spécifique du Québec. Au plus et au mieux sont-ils prêts à formuler quelques récriminations administratives. Et encore là, à chaque fois, le font-ils en accompagnant chaque intervention d'une solide déclaration de loyauté à l'ordre *canadian* et en prenant bien soin de les soumettre à l'approbation des autres provinces. La réaction du Parti libéral du Québec au rapport Séguin en fournit la plus parfaite illustration.

Le fédéralisme ou ce qui se donne pour tel au Québec ne constitue plus une doctrine politique. Il s'agit d'une étiquette derrière laquelle se camoufle désormais une position légitimiste d'acceptation d'un ordre politique et constitutionnel qui nie l'existence du peuple québécois et qui fait du Québec une province comme les autres. En ce sens, il faut donner à Jean Chrétien ce qui lui revient : il aura contribué à la totale dissolution du discours politique prétendant définir un destin original pour le Québec dans le Canada. Évidemment, cela ne tient pas tant au personnage lui-même qu'à la position que lui et ses semblables originaires du Québec occupaient dans la dynamique *canadian*. Les libéraux fédéraux du Québec ont été des gens utiles. Ils ont beaucoup contribué à définir un champ d'intérêts où se monnaie bien le rôle d'intermédiaire dans la construction d'un ordre reposant, à terme, sur la vassalisation complète des intérêts québécois – aussi bien économiques qu'institutionnels.

Les choses, à cet égard, sont accomplies. Tout est en place, ce n'est qu'une question de temps. Le temps que les libéraux provinciaux prennent le pouvoir et achèvent de liquider toute trace, même rhétorique, de la prétention à concevoir le gouvernement du Québec comme le lieu et l'instrument ultime de défense et de promotion des intérêts de la nation. Le temps que la stratégie d'asphyxie fiscale donne tous ses fruits. Le temps que l'establishment pro-

canadian du Québec se taille quelques prébendes pour gérer la dépendance.

Il faut rendre à Jean Chrétien ce qu'il sollicite dans le cours de ces entretiens. Lui qui a dit (en anglais) considérer comme un compliment le fait qu'on ne lui parle même plus du Québec, pour dire toute sa satisfaction d'avoir contribué à rendre « irrelevant » pour le Canada les atermoiements de la province, mérite qu'on reconnaisse qu'il a désormais mis en place une solution qui n'a plus besoin ni de lui ni des gens comme lui. Le Canada unitaire est en place et sa dynamique politique, institutionnelle et démographique n'a désormais plus besoin pour se déployer de prendre appui sur une colonne de mercenaires québécois. Ils ne sont plus qu'accessoires. Ottawa leur laissera la bourgade et des rôles de petit caporal.

C'est bien là le « drame » de Paul Martin : il reste identifié au Québec, il n'est plus qu'un fossile, un vestige d'un ancien ordre politique qui avait encore besoin des apparences et de la caution québécoise. Il se trouve dans la queue de la comète. Jean Chrétien a fait ce qu'il avait à faire en donnant à John Manley l'espace qu'il occupe. Il a donné au Canada unitaire la possibilité de se donner un leader qui pense et parle pour le Canada, rien que pour le Canada. Le règne de Jean Chrétien aura été celui de la mise à mort de la double légitimité. C'est chose faite. Le pauvre homme voudrait qu'on lui en soit reconnaissant mais il n'a pas compris qu'il est l'illustration parfaite de ce que les *Canadians* auxquels il s'identifie appellent le « *get yourself out of the job* ». Sa besogne est accomplie.

Le peuple du Québec est désormais confronté à lui-même. À lui seul. Sans alibi.

Robert Laplante

Bulletin du 25 mars 2002

Un pantin maléfique

Les médias nous auront donc donné la chance, une fois encore, cette semaine de goûter toute la sapience de Stéphane Dion qui pose en grand chasseur de mythe devant le monde des affaires de son comté de Saint-Laurent. Il n'y a pas de déséquilibre fiscal au Québec, c'est clair ! Avec toute l'autorité que lui confère son haut titre de ministre du vrai gouvernement, de celui qui s'occupe des affaires « nationales », le voilà donc qui reprend sa cassette.

Tout le monde se trompe. Ottawa fait ce qu'il peut, il ne nage pas dans l'argent, c'est la province de Québec qui est mal gérée. Madame Marois a bien fait la preuve que tout cela n'est que manœuvre et manipulation puisqu'elle a produit un énoncé budgétaire où il apparaît que le Québec respire encore, preuve s'il en est que ce n'est pas vrai qu'il étouffe !... Et le reste est à l'avenant.

Peu importe, par ailleurs, qu'il dise vrai, qu'il dise faux, que le sophisme lui tienne lieu de mantra, Stéphane Dion n'est là que pour faire du brouillage. Il s'active donc. De conférence en discours, de séminaire en rencontre impromptue, l'homme de la clarté rayonne aux quatre coins de la bourgade. Ses déclarations, ses chiffres, ses graphiques sont donnés en pâture aux médias et commentateurs qui n'en finissent plus de faire semblant de les prendre au sérieux. Et tout cela nous vaut des articles, des éditoriaux, des commentaires et même de savantes dissertations de la part des titulaires des chaires canadiennes de machin-chouette qui polluent nos universités et centres de recherche. Et le tour est joué. Le monstre est nourri.

À la charge ensuite du Gouvernement du Québec de trouver le moyen de se rendre crédible et de faire porter sa voix au-delà du babillage provoqué et alimenté. Le procédé outaouais est grossier et odieux. Mais tel est l'objectif de cette propagande : tuer tout débat authentique en fabriquant du simulacre. Et surtout, le faire en posant au

vertueux, en se donnant pour un modèle, un parangon de vertu démocratique.

Ottawa poursuit ainsi son assaut sur l'État du Québec en reconduisant l'une des grandes thèses de Trudeau : le peuple québécois est manipulé par les séparatistes, seul Ottawa peut l'instruire convenablement de ses intérêts et de ce qui est bon pour son avenir. Cela s'appelle la guerre de légitimité. Les intérêts nationaux, c'est à Ottawa que ça se définit.

En vérité, Dion l'épigone s'active non pas sur les termes du débat sur la fiscalité mais bien sur le statut du Gouvernement du Québec. Dans le Canada unitaire, c'est Ottawa qui est le détenteur de la légitimité démocratique fondamentale. Les politiciens provinciaux du Québec ne sont pas fiables, ils sont toujours tentés de se laisser séduire par le chant des sirènes du nationalisme. On ne s'explique pas autrement la faiblesse du Parti libéral du Québec qui a, lui aussi, osé penser qu'il y a un déséquilibre fiscal. Il faut les protéger contre eux-mêmes !

Les vrais paramètres du débat ne peuvent être définis que par Ottawa. L'information crédible ne peut venir que du seul gouvernement qui incarne la défense et la promotion du bien de la nation. Et il n'y en a qu'une au Canada. Ceux-là qui en doutent sont des esprits envoûtés. Et s'ils osent vouloir en débattre pour témoigner du primat du réel sur la fantaisie du plus fort, ils vont devoir subir l'exorcisme du professeur Dion. Il sait mieux que personne jusqu'où peut aller un pantin maléfique.

Robert Laplante

Bulletin du 2 avril 2002

Lisa Frulla

Merveilleux texte sur cette chère « Dame de la Frulla », qui ira à Ottawa, à côté de nos chers « francophones de service », tels les Coderre et Dion de ce monde, pour exercer des tâches que les Anglos n'auront pas à accomplir; nous sécrétons nos propres bourreaux, comme l'a si bien dit M. Léon Dion.

Continuez votre excellent travail.

André Belleville



La Mona Lisa d'Ottawa

Bien envoyé. Strident. Contre le Pepsodent de Mona Lisa d'Ottawa. Un pape médiéval qui ne voyait pas d'horizon avait dit : « Quelle tristesse pour les meilleurs de vivre en un pareil temps » !

Merci de continuer.

André Gaulin



Jour férié

J'ai visité votre site web et j'aimerais vous faire part d'un objectif qui me tient à coeur. Je crois réellement qu'il faut qu'il y ait un congé férié le 15 février en la mémoire des patriotes de 1837-38. Selon moi il est très important de faire monter le patriotisme non pas envers le Canada mais bien envers les patriotes qui sont morts pour notre liberté. Plusieurs croient en l'importance de consacrer un congé en l'honneur de ceux qui se sont battus pour la démocratie.

Une pétition est même sur un site web http://www.flqpaf.ca.tc.

Michael Roberge



Les inconvénients de l'inexistence

Pour un député libéral fédéral du Québec, qu'est-ce que le déséquilibre fiscal a en commun avec le peuple québécois ? L'inexistence, bien sûr. Stéphane Dion vous le dira : qu'Ottawa engrange annuellement une bonne douzaine de milliards $ en surplus alors que les provinces ont peine à maintenir leurs services de santé ne saurait nous pousser à tirer des conclusions hâtives. Il en était de même avec l'insatisfaction de presque la moitié des Québécois, et de 60% des francophones, à l'égard du fédéralisme canadien, telle qu'exprimée lors du référendum de 1995 : un égarement momentané, tout au plus. Le Canada est parfait tel quel, vous assurera-t-il avec « *clarté* ».

Cette inexistence, elle afflige aussi le consensus en faveur du modèle québécois de réhabilitation des jeunes contrevenants plutôt que de l'approche répressive de la

nouvelle loi fédérale. Demandez-le à Martin Cauchon. Ce consensus est tellement inexistant que le premier geste du nouveau ministre de la Justice fraîchement assermenté aura été de « *défendre les intérêts du Québec à Ottawa* » en faisant adopter à toute vapeur cette loi que le Québec est unanime à honnir. Les limbes du néant abritent aussi le rejet, par tous les partis à l'Assemblée nationale, de l'Union sociale canadienne et des Bourses du Millénaire, imposés au Québec et consacrant le pouvoir fédéral d'ingérence dans les champs de compétence provinciale. Tout ça malgré cette fameuse motion de société distincte votée aux Communes, telle que promise en pleine panique de fin de campagne référendaire, et qui devait nous garantir qu'on ne nous referait plus jamais le coup de l'inexistence comme au temps du Rapatriement unilatéral de 1982.

Mais cessons donc de tant parler de choses inexistantes, mettons fin à notre schizophrénie collective et faisons aveuglément confiance à Paul Martin : le déséquilibre fiscal N'E-XIS-TE PAS ! Apprenons cette leçon par cœur et récitons-la mieux que Jean Chrétien. Le pauvre bougre affirmait récemment que les provinces n'exigeaient un transfert de points d'impôt que pour mieux pouvoir baisser leurs propres impôts, alors qu'un tel transfert consiste au contraire à augmenter les impôts provinciaux tout en réduisant du même montant ceux d'Ottawa.

Ah, ces députés libéraux fédéraux du Québec ! Si seulement on pouvait faire comme s'ils n'existaient pas...

Christian Gagnon
Vice-président régional
Parti Québécois de Montréal-Centre



Chatouiller un pachyderme

Je viens de prendre connaissance de votre article sur le «red compact» que je qualifierais de percutant, par euphémisme. Je me demande si le résultat escompté de favoriser une prise de conscience à «nos» représentants libérés, euh.. libéralisés de la sensibilité québécoise à Ottawa sera atteint. C'est vrai que pour chatouiller un pachyderme, le tire-pois n'est pas indiqué.

Paul Duchesne

PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

Passez à l'histoire

et abonnez-vous !

JE M'ABONNE (Taxes incluses)

Pour 1 an ❑ (4 N^{os} 30$), pour 2 ans ❑ (8 N^{os} 55$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ **PROV.** _____

CODE POSTAL _____

TÉL.: ( ) _____

(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS

POUR VOUS ABONNER

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282

Par la poste :

C.P. 26, succ. Haute-Ville

Québec QC G1R 4M8



le Rassemblement pour un Pays Souverain

UNUM QUEBEC PATRIA NOSTRA EST

Québec, notre seule patrie

C.P. 244, succursale Place d'Armes, Montréal (Québec) H2Y 3G7
Tél. : (450) 491-5437
Courriel : roy@videotron.ca - Site internet : www.rsquebec.qc.ca

ULTIMA ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS MD

Poitras, Larue & Rondeau Inc.

Courtier d'assurances

3925, rue Rachel Est, bur. 200
Montréal H1X 3G8
Tél. : (514) 899-5377

STA

Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes et en assurance de personnes

Michel Taillefer, CRIA

Conseiller en assurance et rentes collectives - Président

mtaillefer@sta-conseil.com - Télécopieur : **(514) 355-7923**

5125, rue du Trianon, bureau 560
Montréal (Québec) H1M 2S5
Téléphone : **(514) 355-7869 - (800) 782-5799**

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec) J6W 3E1
Téléphone : **(450) 471-2662**



LABORATOIRE DR RENAUD

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1

La Ligue d'Action nationale

Président honoraire
François-Albert Angers

Président
Pierre Noreau

Vice-président
Alain Laramée

Secrétaire
Jacques Brousseau

Trésorière
Isabelle Le Breton

Conseillers
Jean-Jacques Chagnon
Jean-Marc Léger
Paul-Émile Roy

Ex Officio
Robert Laplante

Secrétariat
Claire Caron
Yves Fortin
Laurence Lambert

Membres
Pierre de Bellefeuille
Lucie Clément
Marie-Noëlle Ducharme
Claude Duguay
Danielle Gagné
Jean Genest
Colette Lanthier
Jacques Martin
Yves Michaud
Jacques-Yvan Morin
François Rebello
Gilles Rhéaume
Marie-Claude Sarrazin

Membres honoraires
Thérèse Baron
Christiane Bérubé
Nicole Boudreau
Jacques Boulay
Guy Bouthillier
Hélène Chénier
Delmas Lévesque
Pierre Dupuis
Lucia Ferretti
Yvon Groulx
Léo Jacques
Roméo Paquette
Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites
René Blanchard
Jean-Charles Claveau
Georges Meyers

Écrivez-nous !

VOS IDÉES ET VOS OPINIONS NOUS INTÉRESSENT !

L'Action nationale ouvre ses pages depuis plus de 85 ans à un grand nombre de collaborateurs jeunes ou experts.

Envoyez-nous vos commentaires, vos réactions, vos textes.

Ils seront peut-être publiés dans le prochain numéro !

Par courriel à

revue@action-nationale.qc.ca

par courrier au

425, boul. de Maisonneuve O.
bureau 1002, Montréal, H3A 3G5

accompagné d'une disquette en format Word ou Word Perfect.

Soyez notre mécène !

Protégez l'avenir de *L'Action nationale* !

Le vrai mécénat regroupe des amis dispersés dans l'espace, réunis par un même but et un même goût du pays. L'entraide est la forme la plus démocratique de la volonté des citoyens d'améliorer le tissu de leur vie et de leur avenir collectif. Le mécénat assurera le développement de ***L'Action nationale*** et lui permettra de prendre des initiatives qui contribueront à bâtir ce pays maintenant à portée de main.

Certains donateurs nous ont laissé des legs qui augmentent le capital de notre Fondation. Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes :

Monsieur Patrick Allen
Monsieur Gaston Beaudry
Monsieur Henri-N. Guilbault
Monsieur Émile Poissant
Monsieur Hector Roy
Monsieur Bernard Vinet.

D'autres amis de la revue adhèrent au ***CLUB DES 100 ASSOCIÉS*** en souscrivant 1000 $ et plus. Leurs noms apparaissent dans la page voisine.

À tous, nous exprimons notre reconnaissance par une volonté indéfectible de produire une revue qui présente des analyses sur les enjeux du développement au pays du Québec.

Club des 100 associés

Fernand Allard
Patrick Allen †
François-Albert Angers
Gaston-A. Archambault †
Jean-Paul Auclair
Paul Banville
Thérèse Baron
Yvan Bédard
Henri Blanc
Antoinette Brassard
Henri Brun
Jean-Charles Claveau
Roch Cloutier
Robert Côté
Louis-J. Coulombe
Gérard Deguire
Bob Dufour
Yves Duhaime
Nicole Forest
Léopold Gagnon
Henri-F. Gautrin
Claude Ghanimé
Paul Grenier
Michel Grimard
Yvon Groulx
Marcel Henry
Lucie Lafortune †
Anna Lagacé-Normand †
Bernard Lamarre
Denis Lazure
Jacques-C. Martin
Yvon Martineau
Daniel Miroux
Louis Morache
Rosaire Morin †
Arthur Prévost
René Richard †
Jacques Rivest
Jean-Denis Robillard
Ivan Roy
Marcel Trottier
Réal Trudel
Cécile Vanier
Claude-P. Vigeant
Madeleine Voora

L'Action NATIONALE

Champ d'action

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

Liberté d'expression

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

Rédaction

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis sans entente préalable peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles.

Index

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

Reproduction

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

Révision

Marc Veilleux

Mise en pages

Jean-Marie Pesci, Méca Mag, Rawdon

Impression

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

À votre service plus que jamais !
Qualité et service assurés

- Livres (200 à 10 000 exemplaires)
- Manuels techniques
- Listes de prix
- Rapports internes
- Catalogues
- Dépliants
- Brochures



Marc Veilleux, président

tél. : (450) 449-5818
fax. : (450) 449-2140
courriel : adm@marcveilleux.com

Marc Veilleux Imprimeur Inc.

OPTIMUM SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC.

Anciennement connue sous le nom de Société Nationale d'Assurance inc.

425, boul. de Maisonneuve Ouest
Bureau 1500
Montréal (Québec) H3A 3G5

(514) 288-8711

ABONNEMENT

10 numéros	20 numéros
Abonnement	
46 $	- 85 $
Institution	
75 $	- 130 $
Abonnement de soutien	
100 $	- 175 $
Étudiants	
25 $	- 45 $
Autres pays	
75 $	- 130 $

Paiement par VISA accepté

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale

Les 83 000 pages publiées par la revue depuis 85 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix François-Albert Angers

Le prix François-Albert-Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

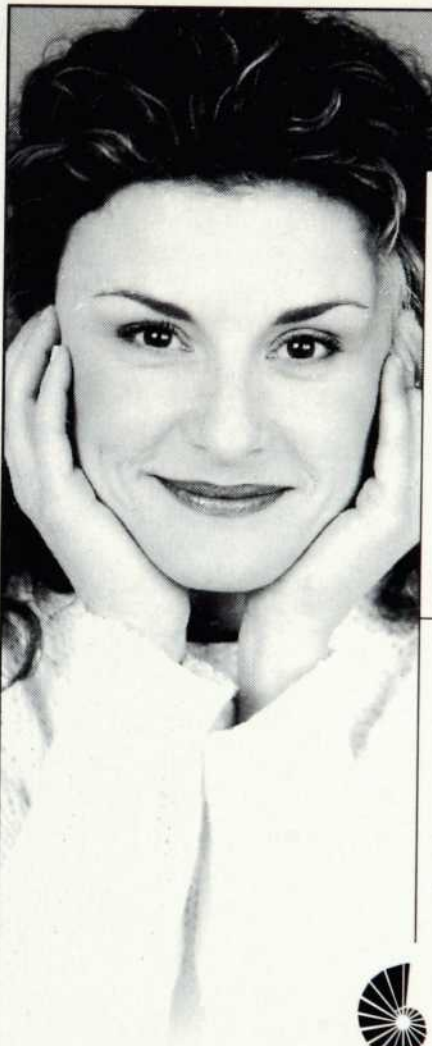
Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

Fondation Gaston-Beaudry

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

L'ACTION NATIONALE
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002
Montréal (Québec) H3A 3G5
Téléphone : 514-845-8533
Télécopieur : 514-845-8529
Courriel : revue@action-nationale.qc.ca
Site : http://www.action-nationale.qc.ca



Vous vous sentirez bien conseillé.

Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS,* mettent toute leur compétence à votre profit. Un grand principe guide leur façon de travailler : le respect de vos objectifs de placement, dans un souci permanent de transparence et d'écoute. Votre patrimoine financier constitue votre bien le plus précieux. Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS, peuvent vous aider à le gérer de façon optimale et à mieux planifier votre retraite.

Vous trouverez :

- Des solutions de placement claires en planification financière
- Un service hautement personnalisé
- Des choix de fonds mutuels sans aucuns frais d'achat, de rachat ou de transfert
- Des rendements parmi les meilleurs du marché
- L'expertise d'un des plus importants groupes financiers québécois

OPTIMUM PLACEMENTS,

Communiquez avec nous afin que nous puissions dès maintenant commencer à préparer votre retraite en toute sécurité.

Région de Montréal : (514) 288-1600
Région de Québec : (418) 524-5336
Extérieur, sans frais : 1 888 OPTIMUM (678-4686)
www.fondsoptimum.com

* Cabinet de services financiers, gérant et placeur principal des FONDS OPTIMUM.
◦ Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

FONDS
de solidarité FTQ

La force du travail

Levier économique, partenaire de votre croissance, le Fonds de solidarité FTQ contribue avec force au développement des entreprises dans tous les secteurs de l'économie québécoise.

Pour bâtir une économie, ça prend des outils.



1 800 361-5017 www.fondsftq.com

Envoi de publication
Enregistrement numéro 09113